Programme Communal

de Développement Rural

de Vielsalm

PARTIE I :

Analyse des caractéristiques socio-économiques de la commune

Réalisée par la
Fondation Rurale de Wallonie

1 TABLE DES MATIERES

1 TABLE DES MATIERES 3
2 CARTE D'IDENTITE EXPRESSE… 7
3 RESUME : PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE 12
3.1 SITUATION 12
3.2 HISTORIQUE 12
3.3 GEOLOGIE 12
3.4 MILIEU NATUREL 12
3.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME 13
3.6 ENVIRONNEMENT 13
3.7 MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE 14
3.8 POPULATION 14
3.9 LOGEMENT ET IMMOBILIER 15
3.10 ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES 15
3.11 SERVICES A LA POPULATION 16
3.12 POPULATION ACTIVE 16
3.13 ECONOMIE 17
3.14 SECTEURS D'ACTIVITES 17
4 PREAMBULE 19
5 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE 20
5.1 SITUATION 20
5.2 HISTORIQUE 21
6 MILIEU PHYSIQUE 23
6.1 RELIEF 23
6.2 GEOLOGIE 23
6.3 HYDROLOGIE 25
6.3.1 Les cours d'eau 25
6.3.2 Le Contrat de Rivière de l'Amblève 25
6.4 OCCUPATION DU SOL 26
6.5 MILIEU NATUREL 27
6.5.1 Les sites Natura 2000 27
6.5.2 Les réserves naturelles 27
6.5.3 Les sites de grand intérêt biologique 27
6.5.4 Les arbres et haies remarquables 28
6.5.5 Convention Combles et Clochers 29
6.5.6 Deux associations actives 29
6.6 ANALYSE DU PAYSAGE 29
7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME 30
7.1 CARTES IGN 30
7.2 PLAN DE SECTEUR 30
7.2.1 Les zones non urbanisables 31
7.2.2 Les zones destinées à l'urbanisation 31
7.2.3 Les modifications 32
7.3 PLANS D'AMENAGEMENT 33
7.3.1 Les Plans Particuliers d'Aménagement 33
7.3.2 Les Plans Communaux d'Aménagement 33
7.4 PARC NATUREL DES DEUX OURTHES 34
7.5 SCHEMA DE STRUCTURE 34
7.6 REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME 34

7.7 COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE 35
7.8 SPECIFICITES DE L'HABITAT : HABITAT TRADITIONNEL ET EVOLUTION 35
7.9 LA COMTE, VILLAGE SOUMIS AU RGBSR 36
7.10 PATRIMOINE 36

8 ENVIRONNEMENT 37

8.1 ENERGIE 37
8.1.1 Les énergies traditionnelles 37
8.1.2 Les énergies renouvelables 37
8.1.3 Une formation Guide énergie 38
8.1.4 Un groupement d'achat en électricité 38
8.2 GESTION DE L'EAU 39
8.2.1 La distribution de l'eau 39
8.2.2 L'assainissement de l'eau ou le PASH 39
8.3 GESTION DES DECHETS 40
8.3.1 La collecte des déchets 40
8.3.2 L'ancienne décharge de Ville-du-Bois 42

9 MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE 42

9.1 RESEAU ROUTIER : VOIRIES COMMUNALES – NATIONALES 42
9.2 TRAFIC ROUTIER 43
9.2.1 Le parc de véhicules 43
9.2.2 La problématique des camions 43
9.2.3 Le projet de liaison entre l'E25 et l'E42 44
9.3 TRANSPORTS EN COMMUN 46
9.3.1 Les trains 46
9.3.2 Les bus 46
9.4 VOIES LENTES 46
9.4.1 La ligne 47 A Vielsalm-Born 46
9.4.2 La Ligne 499 Vielsalm - Lierneux 47
9.5 SECURITE ROUTIERE 47
9.6 SUBVENTIONS EN MATIERE DE MOBILITE ET DE SECURITE ROUTIERE 48
9.6.1 Le Plan ZEN 48
9.6.2 Le Plan Mercure 49
9.6.3 Le Plan communal de Mobilité 49
9.7 AMENAGEMENTS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE 49

10 POPULATION 49

10.1 EVOLUTION : D'HIER A AUJOURD'HUI 49
10.1.1 L'augmentation de la population et comparaisons 50
10.1.2 La densité de population et comparaisons 51
10.1.3 Les mouvements démographiques 51
10.2 STRUCTURE DE LA POPULATION 53
10.2.1 Les classes d'âge 53
10.2.2 Les ménages 54
10.2.3 Population étrangère 55
10.2.4 Population précarisée 55
10.2.5 Revenu moyen 55
10.3 REPARTITION DES HABITANTS DANS LES HAMEAUX ET VILLAGES 56
10.4 ELEMENTS SOCIOLOGIQUES 58

11 LOGEMENT ET IMMOBILIER 58

11.1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS 58
11.2 LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT 60
11.2.1 Causes de la problématique du logement 60
11.2.2 Moyens pour remédier à la problématique du logement 60
11.3 IMMOBILIER 62
11.3.1 Les biens vendus à Vielsalm et comparaisons 62
11.3.2 Analyse 63
11.4 PERMIS D'URBANISME 64

12 ASSOCIATIONS ET INFRASTRUCTURES CUTLTURELLES ET SPORTIVES 65

12.1 CULTURE 65
12.1.1 Les associations culturelles 65
12.1.2 Les infrastructures culturelles 67
12.2 SPORT 68
12.2.1 Les associations sportives 68
12.2.2 Les infrastructures sportives 68

13 SERVICES A LA POPULATION 69

13.1 SERVICES COMMUNAUX 69
13.1.1 Information et communication 69
13.2 SERVICES SOCIAUX 70
13.2.1 Le CPAS 70
13.2.2 La Maison de l'Emploi 72
13.2.3 L'Agence Locale pour l'Emploi 73
13.3 SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE 73
13.3.1 Les écoles 73
13.3.2 La crèche communale ou « Bébé rencontres » 75
13.3.3 Le Service de Garde d'Enfants "La Bambinière" 76
13.3.4 L'Accueil extrascolaire 76
13.3.5 L'Aide en Milieu Ouvert « L'Etincelle » 77
13.4 SERVICES AUX AINES 77
13.4.1 Le Home Marie-Thérèse de Provedroux 77
13.4.2 La Maison de Repos et de Soins Saint-Gengoux 78
13.5 SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES 78
13.5.1 Les Hautes Ardennes 78
13.5.2 La Maison de Vie de Rencheux 79
13.5.3 La Maison « Clos des aubépines » de Bêche 80
13.6 SERVICES DE LA SANTE 80
13.6.1 La polyclinique de Vielsalm 80
13.6.2 La Section locale de la Croix-Rouge 80
13.6.3 L'hélicoptère de Bra 80
13.7 SERVICES FEDERAUX ET REGIONAUX 81
13.7.1 Ministère de la Défense nationale 81
13.7.2 Ministère des Finances (Cadastre, Fiscalité des entreprises, Contributions) 81
13.7.3 Justice de Paix Vielsalm, La-Roche-En-Ardenne, Houffalize 81
13.7.4 Ministère des Equipements et du Transport 81
13.7.5 Police locale 81
13.7.6 Service incendie 81
13.7.7 La Poste 81
13.7.8 Centre de Santé Provincial 82
13.7.9 Belgacom 82

14 POPULATION ACTIVE 82

14.1 POPULATION ACTIVE SUR VIELSALM 82
14.1.1 Les indépendants 83
14.1.2 Les salariés 85
14.2 EMPLOI FRONTALIER 89
14.3 CHOMAGE 90
14.3.1 Les demandeurs d'emploi 90
14.3.2 Le taux de chômage 91

15 ECONOMIE 92

15.1 SITUATION ECONOMIQUE ET BASSIN DE VIE SALMIEN 92
15.1.1 Contexte 92
15.1.2 Le Plan Marshall 93
15.1.3 Les entreprises 94
15.1.4 Un accord transcommunal de coopération économique 95
15.2 IDELUX, L'INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT 95
15.2.1 Présentation 95

15.2.2 La gestion des zones d'activités économiques sur la commune de Vielsalm ... 96
15.2.3 Les projets passés et à venir sur la commune de Vielsalm ... 97

16 SECTEURS D'ACTIVITES ... 98

16.1 SECTEUR PRIMAIRE ... 98
16.1.1 L'agriculture ... 98
16.1.2 La Sylviculture ... 102
16.2 SECTEUR SECONDAIRE OU LA FILIERE BOIS ... 111
16.3 SECTEUR TERTIAIRE ... 112
16.3.1 Les commerces ... 112
16.3.2 Le tourisme ... 113

17 GESTION COMMUNALE ... 121

17.1 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ... 121
17.1.1 Le programme des infrastructures et équipements ... 121
17.2 PRESENTATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS QUI SERONT MIS EN ŒUVRE ... 121
17.2.1 Les affiliations de la Commune ... 121
17.2.2 Les propriétés publiques ... 122
17.2.3 Les taxes ... 122
17.2.4 Les primes communales ... 122
17.2.5 La liste des règlements communaux ... 122
17.2.6 Les moyens financiers ... 123
17.3 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ... 123
17.3.1 Conseil communal au démarrage de l'Opération de développement rural ... 123
17.3.2 Conseil communal à l'approbation du PCDR ... 123
17.3.3 Conseil communal des enfants ... 124
17.4 ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX ... 125

18 OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL ... 127

18.1 RENOVATION RURALE OU LE PREMIER PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL ... 127
18.2 PROJETS LEADER ... 128
18.2.1 Leader II « Penser forêt, agir bois » ... 128
18.2.2 Projet Leader + « Innovaction » ... 128

2 CARTE D'IDENTITE EXPRESSE…

Un tour complet de la commune de Vielsalm pour les lecteurs pressés[1].

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Vielsalm
Province	Luxembourg
Arrondissement administratif	Bastogne
Communes limitrophes	Communes luxembourgeoises : Gouvy, Houffalize et Manhay Communes liégeoises : Burg-Reuland, Lierneux, Saint-Vith et Trois-Ponts
Superficie totale	13.976 ha
Milieu physique, naturel et humain	
Région agro-géographique	Ardenne
Relief	Entre 300 et 650 mètres d'altitude (Baraque de Fraiture, 2ème point culminant de la Belgique)
Sous-bassins hydrographiques	l'Amblève, la Moselle et l'Ourthe
Cours d'eau principaux	Le Glain et la Salm
Occupation du sol	Les zones non urbanisées : 12.952 ha (96% du territoire) - 56% de forêt (7.253 ha) - 39% d'agriculture (5.051 ha) - 5% d'espaces verts et naturels (648 ha) Les zones urbanisées : 583 ha (4% du territoire) - 53% d'habitat (309 ha) - 47% d'activités économiques et touristiques (274 ha)
Réserves naturelles	9 réserves naturelles pour un total de 751 ha. La réserve naturelle principale est la réserve domaniale du Plateau des Tailles (686 ha)
Sites Natura 2000	7 sites Natura 2000 pour 1.561 ha sur Vielsalm, principalement des fagnes, des sites rocheux et des fonds de vallée humides
Arbres et haies remarquables	26 spécimens recensés
Sites classés	3 sites classés
Plan Communal de Développement de la Nature	Non
Monuments classés	9 biens classés
Patrimoine architectural repris à l'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique – Wallonie	244 biens inventoriés
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de Développement Régional	- Zone agro-géographique de la Haute Ardenne ; - Pôle d'appui en milieu rural ; - Zone incluse entre deux axes de transports routiers de marchandises très développés (E25 et E42);

[1] Mise à jour : mars 2008.

	- Ligne ferroviaire 42 (Liège-Luxembourg) reprise comme voie ferrée à trafic voyageurs et marchandises faible ; - En limite d'une zone de tourisme de vallée à forte pression résidentielle
Affectation au Plan de Secteur	Plan de Secteur de Bastogne (1980) et Plan de Secteur de Stavelot (1977) Les zones non urbanisables : 12.680 ha (89%) - 56% de forêt (7.101 ha) - 39% d'agriculture (4.945 ha) - 5% d'espaces verts et naturels (634 ha) Les zones urbanisables : 1.307 ha (9%) - 70% d'habitat (915 ha) ; - 30% d'activités économiques et touristiques (392 ha)
Schéma de Structure communal	Non
Règlement Communal d'Urbanisme	Non
Commission Communale d'Aménagement du Territoire	Oui
Plans Communaux d'Aménagement	- PPA sur 8 villages - 2 PCA (Sunpark et Caserne de Rencheux) - Schéma–directeur « Cophardenne » à Vielsalm
Sites d'activité économique désaffectés	5 sites
Règlement général sur les Bâtisses en Site rural	La Comté
Gestion de l'environnement	
Energies renouvelables	2 unités de cogénération
Stations d'épuration	Vielsalm : 9.000 EH Baraque de Fraiture : 500 EH Grand-Halleux : en projet
Récolte des déchets	100 kg par habitant
Mobilité	
Nombre de voiries régionales	6 (RN30, RN68, RN89, RN675, RN822, RN823)
Nombre de camions par jour dans Vielsalm	1.000
Nombre de lignes ferrées	- 1 en activité : la ligne 42 Liège-Luxembourg - 2 désaffectées : la ligne 47A Vielsalm-Born et la ligne vicinale 499 Vielsalm-Lierneux
Nombre de ligne de bus	11 dont 6 liées aux horaires scolaires
Nombre d'accidents avec dégâts corporels	44 (2006)
Localisation des accidents	RN68, RN89 et RN675 = 73% des accidents en 2007
Plan de mobilité	Non
Plan cyclable	Non
Démographie	
Nombre total d'habitants	7.339 (01/01/2007)
Evolution de la population	En moyenne depuis 1990, 30 personnes en plus par an (+7,3%) En moyenne depuis 2002, 12 personnes en plus par an (+1%)

Densité de population	52,5 hab/Km² (01/01/2007)
Répartition de la population par noyau de villages	- Autour de Vielsalm : 45% - Autour de Grand-Halleux : 17,5% - Autour de Salmchâteau : 14% - Plateau des Tailles : 13% - Autour de Petit-Thier : 6% - Autres : 4,5%
Répartition de la population globale par groupes d'âges	- Moins de 20 ans: 25,1%; - 20-64 ans: 57,6%; - 65 ans et plus: 17,3% (au 01/01/2006).
Revenu moyen par déclaration	20.273 euros (2005)
Logement et foncier	
Nombre de logements	3.653
Pourcentage de maisons individuelles	89,6%
Part des logements construits après 1960	37,8%
Nombre de logements sociaux	88
Prix moyen du terrain à bâtir (suivant déclaration)	17 €/m² (2006, augmentation de 218% en 3 ans)
Prix moyen d'une maison (suivant déclaration)	121.254 € (2006, augmentation de 153% en 3 ans)
Nombre de nouvelles constructions, par an	34
Taxe aux terrains non bâtis dans lotissements	Non
Plan de Logement	Oui
Vie associative	
Culture et divertissement	49 associations - 7 liées à la musique - 4 associations folkloriques 15 comités de village Une bibliothèque publique Un Centre d'Expression et de Créativité Un Contrat Culture Pays
Sports et loisirs actifs	28 clubs sportifs
Equipements sportifs et culturels	- Une bibliothèque et cinq musées - 17 salles villageoises (la plupart privées) - Trois piscines : une piscine communale couverte, une piscine communale en plein air et la piscine du Sunpark - 2 halls omnisport privés - 1 nouvelle salle de tennis de table - 1 salle d'arts martiaux - 9 terrains de football (4 implantations) - 1 piste de ski ADEPS
Enseignement et formation	
Nombre d'élèves du maternel	320 (réseaux libre, communal et Communauté française, année scolaire 2005-2006)

Nombres d'élèves du primaire	623 (réseaux libre, communal et Communauté française, année scolaire 2005-2006)
Nombre d'élèves du secondaire	975 (réseaux libre et Communauté française année scolaire 2005-2006)
Enseignement supérieur et universitaire	Non
Formation continuée et formation professionnelle	1.107 (réseaux libre et Communauté française année scolaire 2005-2006)
Services sociaux	
Maison de l'Emploi	Oui
Nombre de travailleurs A.L.E.	40 personnes au travail en 2007
Crèche	Oui
Aide en Milieu ouvert	Oui
Maison de repos	Home Marie-Thérèse de Provedroux : 43 lits Home Saint-Gengoux à Vielsalm : 40 lits
Service de santé	Polyclinique Saint-Gengoux à Vielsalm
Entreprise de travail adapté	Les Hautes Ardennes : 250 personnes employées (personnes handicapées et personnes accompagnant)
Emploi, travail et chômage	
Taux d'activité	70,3% (2005)
Taux d'emploi	61,6% (2005)
Nombre d'indépendants	446 en activité principale et 180 en activité complémentaire +3,7% entre 2000 et 2006
Evolution du nombre de salariés dans les entreprises locales	2.120 salariés (2005) + 181 salariés entre 2003 et 2005
Migrations d'emploi vers le Grand-Duché du Luxembourg	274 soit 7,2% de la population active (2005)
Taux de chômage	11,99% (2008)
Nombre de DEI	396 (2008)
Economie	
Evolution du nombre d'entreprises locales	641 entreprises locales (2005) -17 entre 2000 et 2005
Secteurs prioritaires de l'économie locale	- Industrie manufacturière : 481 emplois salariés (22,7%) - Education : 435 emplois salariés (20,5%) - Santé et action sociale : 308 emplois salariés (14,5%) (2ème trimestre 2002).
Nombre de zones d'activités économiques	- Zone industrielle de Burtonville, dédiée à la filière bois (15 ha complets, projet d'agrandissement) - Zone d'activités d'Hébronval, non équipée (5 ha) - Zone artisanale sur la caserne de Rencheux (PCA, complète)
Evolution du nombre d'exploitations agricoles	78 exploitations (2006), fermeture de 33 exploitations depuis 1999
Nombre d'élevages intensifs	3 (2 porcheries et 1 poulailler)
Commerces	118 points de vente
Tourisme	
Maison du tourisme	Oui
Campings	3 dont un camping communal

Villages de vacances	2 avec 370 chalets au Sunpark et 400 lits aux Doyards
Tourisme rural et meublés de tourisme	- 53 gîtes ruraux; - 5 chambres d'hôtes
Hôtels	12
Secondes résidences	304
Débits de restauration	12 établissements
Services administratifs et vie communale	
Impôts sur les personnes physiques	8,8 %
Précompte immobilier	2700 centimes additionnels
Total des taxes et redevances communales	3.953.447 € (compte 2007)
Boni comptable de la commune	492.582,21 € (2007)
Nombre de conseillers communaux	18 Conseillers et le Président du CPAS avec voix consultative
Nombre de membres du Collège communal	1 Bourgmestre, 4 Echevins et le Président du CPAS
Nombre de Commissions communales thématiques	5 (Finances, Travaux, Enseignement et Culture, Sécurité, Aménagement du Territoire).
Nombre d'employés communaux	- 1 Secrétaire communal; - Responsables de services: 5,8 équivalents temps/plein (EqTP); - Employés: 13,8 EqTP; - Ouvriers et auxiliaires: 42 EqTP.
Nombre de projets repris au Plan triennal 2007-2009	4
Nombre de policiers affectés à la sécurité du territoire communal	16
Service d'incendie local	Oui
Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale	30
Budget annuel du Centre Public d'Action Sociale (CPAS)	2.912.638,22 €, avec dotation communale de 552.901 € (2008)
Nombre de paroisses catholiques	2

3 RESUME : PRESENTATION SUCCINCTE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

3.1 SITUATION

Située en Haute Ardenne, la commune de Vielsalm, aux allures de petite ville, se situe à l'est de la Région wallonne, dans le nord-est de la province du Luxembourg, formant une poche dans la province de Liège et jouxte la Communauté germanophone. Par ailleurs, elle ne se trouve qu'à une quinzaine de kilomètres du Grand Duché du Luxembourg.

La commune englobe aujourd'hui vingt-trois villages et hameaux sur une superficie totale de près de 14.000 hectares, dont 7.700 forestiers et fangeux et 5.000 agricoles (l'axe nord-sud=15 km et l'axe est-ouest=35 km). Les principales localités se situent sur l'axe de la vallée ; une demi-douzaine de petits villages est implantée sur le Plateau des Tailles, tandis que quelques autres, assez isolés, sont plus éloignés de la vallée.

Le relief y est varié, avec le point culminant situé à la Baraque de Fraiture, à 650 mètres d'altitude, ce qui en fait le deuxième point culminant de Belgique. La vallée centrale est celle creusée par le Glain, affluent de l'Amblève, dans un axe sud-nord ; les versants sont pentus et les plateaux variés (à l'ouest, le Plateau des Tailles, fangeux et à l'est, celui du Grand-Bois, boisé).

3.2 HISTORIQUE

Le Pays de Salm a une histoire qui remonte loin dans le temps. Vers l'an mille, est créé le Comté de Salm, avec comme vestiges les ruines d'un château à Salmchâteau. À partir de ce moment, le nom de Salm est présent fréquemment et un peu partout. Dès le XVIIIe siècle et jusqu'au milieu du XXe siècle, Vielsalm connaît une industrie florissante, celle de l'extraction de schiste et du coticule (pierre à rasoir). Par ailleurs, aux XIXe et XXe siècles, Vielsalm est connu pour sa chasse à courre, qui voit affluer la bourgeoisie industrielle de l'époque. En 1867 est créée la gare sur la ligne de chemin de fer Liège – Gouvy - Luxembourg. Plus tard, de 1935 à 1994, le village de Rencheux accueille une caserne militaire.

3.3 GEOLOGIE

Vielsalm est, si l'on peut dire, la « Mecque » des géologues, du fait de la grande variété de roches rares que l'on trouve dans le sous-sol salmien, dont le schiste et plus particulièrement le coticule, unique au monde. Malgré sa renommée internationale, l'exploitation du coticule est restée confinée dans le cadre étroit de l'entreprise familiale. Aujourd'hui, le musée du coticule et la Maison du Pays de Salm valorisent ce patrimoine.

3.4 MILIEU NATUREL

La commune de Vielsalm est couverte de milieux naturels intéressants, notamment des fagnes, principalement sur le Plateau des Tailles, des sites rocheux et des fonds de vallées humides. Ces

milieux naturels riches sont davantage gérés dans une optique scientifique que dans une valorisation touristique.

Témoins de cette richesse environnementale, sept sites Natura 2000 s'étendent sur le territoire salmien et couvrent 11,2% du territoire, dont 27% sont gérés en réserves naturelles, surtout dans les fagnes et les anciennes carrières. On comptabilise également 27 sites de grand intérêt biologique, qui couvrent une superficie hors zone protégée de 32,5 hectares. Outre la DNF, deux associations sont particulièrement actives sur le territoire, à savoir la Trientale et les RNOB.

3.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

La commune de Vielsalm est reprise pour l'essentiel au Plan de Secteur de Bastogne, qui date de 1980 et également à celui de Stavelot, de 1977. Les zones non urbanisables occupent près de 90% du territoire (50% de forêt, 35% d'agriculture et 5% d'espace vert) et les zones urbanisables près de 10% (7% sont consacrés à de l'habitat et 3% au secteur économique et touristique). Ces Plans de Secteur se caractérisent par de nombreuses zones d'habitat à caractère rural. La plupart d'entre elles s'étirent en ruban le long des axes routiers. Par ailleurs, huit zones d'aménagement communal concerté sont prévues au Plan de Secteur ; elles couvrent plus d'une centaine d'hectares. A noter qu'à Vielsalm-centre, le Plan de Secteur se caractérise par la juxtaposition de zones affectées à l'habitat, aux loisirs, à l'activité économique mixte, aux équipements communautaires, aux espaces verts ainsi que de zones d'aménagement communal concerté.

Il existe des « Plans particuliers d'Aménagement » sur les villages de l'ancienne commune de Bihain ; grâce à eux, les noyaux d'habitat de ces six villages sont aujourd'hui généralement bien conservés mais sont menacés par les zones d'habitat extérieures aux périmètres d'application. Un Plan particulier d'Aménagement couvre également le village de Neuville, un PPA couvre les alentours de l'église de Vielsalm et un PCAD est en cours d'élaboration sur l'ancienne caserne de Rencheux. Par ailleurs, le village de La Comté est soumis au RGBSR de l'Ardenne. La commune ne possède ni Schéma de Structure ni Règlement communal d'Urbanisme mais possède une CCATM depuis 1995.

La commune de Vielsalm compte aujourd'hui 14 monuments et sites classés. Par ailleurs, on y recense un très important patrimoine bâti et monumental, avec de nombreuses fermes des XVIIIe et XIXe siècles et croix en schiste ardoisier. L'habitat traditionnel appartient à celui de l'Ardenne herbagère, à savoir la ferme plus ou moins carrée organisée en trois pârçons dans ses différentes évolutions depuis le modèle primitif de la ferme à auvent. Quant à la localité de Vielsalm, elle est parsemée de constructions diverses, liées à la juxtaposition d'activités différentes comme l'extraction de la pierre, la chasse à courre, le chemin de fer, les administrations et services publics.

3.6 ENVIRONNEMENT

En matière d'énergie, l'usine Spanolux, implantée dans le zoning de Burtonville, a développé une centrale de production électrique de type cogénération. La scierie IBV, voisine de la première, a débuté des travaux en 2007 pour la construction également d'une unité de cogénération afin de valoriser ses sous-produits. Plusieurs projets en matière d'énergie propre ont été ou sont en cours de réflexion mais aucun n'a actuellement fait l'objet d'une demande de permis. Par ailleurs, depuis 2002, la Commune de Vielsalm accorde une prime de 250 euros pour l'installation de chauffe-eau solaire. Début 2007, face à la libéralisation du marché, la Commune de Vielsalm a été la première

commune de la province à lancer un appel aux ménages pour constituer un groupement d'achat pour la fourniture en électricité ; 400 ménages ont répondu à l'invitation.

En matière de gestion de l'eau, l'AIVE s'occupe de l'épuration ; une station est située à Vielsalm (3.700 EH), une autre à Fraiture (500 EH) et un projet est à l'étude à Grand-Halleux. Dans le PASH, Vielsalm, Grand-Halleux, Petit-Thier et la Baraque de Fraiture seront en épuration collective, le village de Provedroux en autonome communal et le reste en individuel. Pour ce qui est de la distribution, la commune de Vielsalm, avec ses 18 captages et son eau acide, a décidé de remettre son réseau à la SWDE. Cette décision n'a pas fait l'unanimité au sein du Conseil communal.

En matière de déchets, l'intercommunale IDELUX récolte en moyenne 100 kg par habitant suite à l'instauration de sacs payants. Un parc à conteneurs se situe à Ville-du-Bois et des collectes spéciales sont organisées. A côté de cela, une ancienne décharge se trouve dans la même localité.

3.7 MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE

Le territoire salmien est composé de deux axes : l'axe nord-sud, lié au trafic routier et ferroviaire et l'axe est-ouest, peu approprié au développement du trafic qui s'amplifie ces dernières années en vue de relier les deux autoroutes qui jouxtent le territoire. Vielsalm-centre s'avère aujourd'hui le lieu d'intersection des deux grands axes, un lieu d'engorgement. Cette problématique n'est pas sans poser quelques embarras de circulation, principalement liés au trafic poids lourds (1.000 camions par jour à Vielsalm-centre), et avec pour conséquence des répercussions sur la qualité de vie des habitants. En effet, la position de la commune entre l'E42 et l'E25 ainsi que le développement industriel du zoning de Burtonville provoquent des problèmes de trafic dans l'entité de Vielsalm et dans les villages alentours, en raison entre autres de l'important charroi de camions transporteurs de bois et dérivés.

La commune de Vielsalm est traversée par la ligne ferroviaire 42 Liège – Gouvy – Luxembourg
La gare de Vielsalm est fréquentée en moyenne quotidiennement par 400 navetteurs et jusqu'à 700 le vendredi en période scolaire. On note également deux lignes ferroviaires désaffectées, celle reliant Vielsalm à Born (commune d'Amel) et la ligne du vicinal, reliant Vielsalm à Lierneux.
La commune est sillonnée par 11 lignes de bus. Mais malgré ce nombre de lignes assez élevé pour une zone rurale, notons que les bus sont pour l'essentiel liés aux horaires scolaires.

3.8 POPULATION

La population de la commune de Vielsalm augmente de manière régulière : de 6.838 habitants en 1990 à 7.339 habitants en 2007 (+ 7,3%). Cette augmentation est cependant moindre que dans l'Arrondissement de Bastogne (+ 16%). Vielsalm reste néanmoins la commune de l'Arrondissement la plus peuplée après Bastogne. Par ailleurs, on note qu'après avoir augmenté de manière significative, le nombre d'habitants a tendance à stagner ces dernières années. Cette augmentation de la population est influencée largement par l'arrivée de nouveaux habitants à Vielsalm plutôt que par un taux de natalité élevé.

Avec ses 140 km², Vielsalm a, en 2007, une densité de population de 52,5 habitants par km², ce qui est nettement plus élevé que dans les communes avoisinantes ainsi que la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne.

Vielsalm possède une population plus âgée que la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne. La population de Vielsalm est donc majoritairement adulte, avec une tendance au vieillissement. Néanmoins, ces dernières années, Vielsalm attire de plus en plus de jeunes qui choisissent de s'y installer. Les raisons de ce changement sont diverses : l'emploi engendré par le zoning de Burtonville, la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la possibilité de trouver des terrains à bâtir ou des maisons à restaurer.

En ce qui concerne la population précarisée, ce sont au total, 30 personnes (22 femmes et 8 hommes) qui bénéficient du revenu d'intégration social au 31/12/2006. Parmi celles-ci, 15 sont isolés, 10 sont cohabitants et 5 sont des personnes avec famille à charge.

3.9 LOGEMENT ET IMMOBILIER

Dans la commune de Vielsalm, on dénombre 3.653 logements, dont 74,4% sont occupés par leur propriétaire ; il y a donc peu de logements locatifs. La proportion de maisons isolées est importante et le nombre d'appartements inférieur à la moyenne wallonne.

Quant aux logements sociaux, qui dépendent de la Société d'Habitation sociale de Bastogne, ils se concentrent à Cahay, un quartier périphérique de Vielsalm, et dans la cité de L'Aumônier, dans le village de Rencheux. Vielsalm compte en tout 89 logements sociaux et tous sont occupés. Par ailleurs, la commune compte 7 logements de transit à Grand-Halleux et 6 logements d'insertion en cours de restauration à la caserne Ratz à Rencheux. Dans la commune, on dénombre également 6 ménages domiciliés dans le camping communal de Vielsalm.

En 2006, il s'est vendu à Vielsalm 68 maisons, 51 maisons d'habitation ordinaire d'une valeur moyenne de plus de 121.000 € et 17 villas, maisons de campagne, d'une valeur moyenne d'environ 174.000 €. Il s'est vendu davantage de maisons à Vielsalm que dans les communes voisines et les prix pratiqués à Vielsalm se situent dans la moyenne. Néanmoins, le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire a augmenté de plus de 50% à Vielsalm entre 2003 et 2006. Quant aux terrains à bâtir, 38 parcelles ont été vendues à Vielsalm en 2006, avec un prix moyen du m² s'élevant à 17 euros, prix moyen de la région mais par rapport à 2003, les prix au m² ont doublé. Le marché de l'immobilier est influencé par plusieurs phénomènes : la proximité du Grand-Duché de Luxembourg, le développement du zoning de Burtonville et le nombre élevé de seconds résidents.

En 2006, 49 permis de bâtir ont été délivrés pour du résidentiel sur la commune de Vielsalm ; 34 pour de la construction et 15 pour de la restauration. Les statistiques des permis d'urbanisme des dernières années témoignent d'un intérêt toujours accru pour l'habitat unifamilial dans la commune de Vielsalm.

3.10 ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

La commune compte une soixantaine d'associations culturelles. De plus, Vielsalm s'est lancée dans un Contrat Culture Pays en partenariat avec les communes luxembourgeoises d'Hotton, Houffalize, Rendeux, La Roche et Gouvy, chapeauté à Vielsalm par Convention-Culture qui est à disposition des groupements associatifs de l'entité pour les aider dans l'organisation et la promotion de leurs activités de loisirs. On trouve également le Centre d'Expression et de Créativité La Hesse, lié à l'asbl « Les Hautes Ardennes ». Au niveau des associations et clubs sportifs, la commune en compte une trentaine.

La commune de Vielsalm a développé une bibliothèque et une ludothèque ainsi que trois musées. Les villages de la commune comptent de nombreuses salles de fêtes, sauf à Vielsalm. En matière sportive, la commune possède deux piscines, l'une couverte à Vielsalm, l'autre en plein air au camping de Grand-Halleux (plus le Sunparks), une salle d'arts martiaux, une salle de tennis de table, une piste de ski ADEPS à la Baraque de Fraiture.

3.11 SERVICES A LA POPULATION

Au niveau de l'information et de la communication, la commune de Vielsalm s'est dotée d'un site internet, aujourd'hui peu alimenté et peu visité. Par ailleurs, le bulletin communal, qui paraissait tantôt sous forme d'un SalmInfo, tantôt via l'hebdomadaire local « L'Annonce de Vielsalm », n'existe plus.

Au niveau social, le CPAS, outre ses missions de base d'aide aux personnes âgées et aux personnes précarisées, gère une école des consommateurs ainsi que la M.R. et la M.R.S. « Home Marie-Thérèse » de Provedroux et la crèche « Bébés-Rencontres », située à Vielsalm. On trouve également à Vielsalm une Maison de l'Emploi, une Agence locale pour l'Emploi, l'Aide en Milieu ouvert « L'Etincelle », la Maison de Repos et de Soins ainsi que la polyclinique Saint-Gengoux, l'asbl « Les Hautes Ardennes » active auprès des personnes handicapées. La commune de Vielsalm possède donc une palette variée d'organismes répondant aux divers besoins sociaux, socio-économiques et de santé.

En ce qui concerne les écoles, Vielsalm compte huit écoles fondamentales communales, trois écoles fondamentales du réseau libre et l'enseignement fondamental de la Communauté française à l'Athénée royal de Vielsalm. On recense aussi dans la localité de Vielsalm trois établissements d'enseignement secondaire, ce qui est important par rapport à la population de la commune, à savoir l'Athénée royal de Vielsalm, l'Institut du Sacré-Cœur et un enseignement spécialisé à Rencheux. Il existe également deux types de promotion sociale et deux internats.

A côté de cela, plusieurs services fédéraux et régionaux ont une antenne à Vielsalm.

3.12 POPULATION ACTIVE

Sur la population totale, soit 7.315 personnes, la commune de Vielsalm comptabilise au 30 juin 2005, 4.696 personnes en âge de travailler. La population active est de 3.303 personnes ; parmi elles 2.892 sont occupées, soit 87,5%. Le taux d'activité est de 70,3% et le taux d'emploi de 61,6%, ce qui classe Vielsalm dans la moyenne des communes limitrophes et un peu en-deçà de la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne.
Si on examine la tranche d'âge 15-24 ans, le taux d'emploi est de 30,2% ; il est légèrement plus élevé que celui de l'Arrondissement (29,8%) et inférieur à la moyenne des communes limitrophes (30,2%), moyenne largement influencée par celles de Burg-Reuland et de Saint-Vith, germanophones et voisines du Grand-Duché.

En 2006, Vielsalm comptabilise 691 indépendants, toutes catégories confondues. Entre 2000 et 2006, on constate une évolution positive de 3,7% d'indépendants. Parmi les indépendants salmiens, les deux tiers exercent une activité principale. Les branches les mieux représentées par les indépendants de Vielsalm sont d'abord le commerce (24,4%), puis l'industrie et l'artisanat (23,4%) et ensuite le secteur primaire (22,6%).

Les salariés à Vielsalm représentent les trois quarts des emplois de la commune. En 2005, on recense 2.120 travailleurs assujettis à l'ONSS à Vielsalm ; la commune a connu une augmentation de près de 10% des emplois en deux années. C'est le secteur secondaire qui s'est largement développé : de 286 salariés en 2002, on est passé à 605 en 2005, ce qui s'explique par le développement du zoning de Burtonville. La part de l'emploi public diminue dès lors par rapport à l'emploi privé, car la création d'emplois provient essentiellement des entreprises privées. En comparant avec les communes voisines, on constate que Vielsalm est un pôle d'emplois important dans la région, à côté de Saint-Vith, ainsi que dans l'Arrondissement de Bastogne.

Par ailleurs, un nombre de plus en plus important de Salmiens (274 en 2005) travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, soit plus de 7% de la population active. Néanmoins, leur proportion reste encore faible par rapport à la moyenne de la province.

En janvier 2008, Vielsalm comptait 396 personnes actives inoccupées ; on note une diminution de 11% du nombre de demandeurs d'emploi en trois années. C'est le nombre de DEI jeunes (de moins de 25 ans et de 25 à 30 ans) qui a diminué tandis que les DEI plus âgés voient leur nombre augmenter. La part des demandeurs d'emploi de Vielsalm diminue plus sensiblement que dans d'autres communes de l'Arrondissement de Bastogne. En janvier 2008, le taux de chômage de la commune de Vielsalm est de 11,99% ; même s'il diminue depuis trois années, il reste au-dessus de la moyenne des communes de l'Arrondissement.

3.13 ECONOMIE

Vielsalm est une entité considérée comme ville-nœud du nord-Luxembourg. En termes de main-d'œuvre, Vielsalm semble se positionner comme un petit pôle au niveau local exerçant une influence sur les communes rurales voisines, avec comme caractéristique un tissu industriel bien représenté et spécialisé dans le bois. On note néanmoins la présence dans ses alentours de pôles plus importants comme Bastogne mais surtout comme les communes verviétoises ou Liège qui exerce une influence très nette et également le Grand-Duché de Luxembourg avec Troisvierges, Clervaux ou Wiltz.

Fin 2005, le nombre d'établissements recensés à Vielsalm s'élève à 206, ce qui représente 3,2% du total des établissements recensés dans la province, ce qui est assez important pour une commune du nord luxembourgeois. A côté de ces 206 entreprises qui emploient au moins un salarié, il existe de nombreux indépendants qui travaillent seuls. En effet, en 2005, Vielsalm compte 641 entreprises actives.

Au Plan de Secteur, la commune de Vielsalm compte deux parcs d'activités économiques ; un à Burtonville de plus de 50 hectares, l'autre à Hébronval sur une superficie de 5 hectares. A côté de ceux-ci, une zone artisanale a été créée dans le cadre de la reconversion de l'ancienne caserne Ratz à Rencheux.

Idélux est l'intercommunale de développement de la commune de Vielsalm. Outre la gestion des zones d'activités économiques, une série de projets de développement économique ont déjà été réalisés et d'autres projets sont en cours de réflexion.

3.14 SECTEURS D'ACTIVITES

S'étendant sur 4.952 hectares, les terres agricoles représentent 35% du territoire salmien. En 2006, Vielsalm compte 78 exploitations agricoles, contre 111 en 1999, soit une baisse de 30%.

L'agriculture dans la commune est surtout une agriculture d'élevage ; la plupart des exploitations mélangent tant la production de viande que de lait. Les exploitations sont composées pour près de 90% de prairies. Un phénomène de déprise des terres agricoles se manifeste de manière assez sensible dans certaines parties de la commune sous la forme d'une part de terrains laissés en friches et surtout de terrains enrésinés.

La forêt couvre plus de 50% du territoire communal. La forêt publique s'étend sur 2.999 hectares (41% de l'ensemble des forêts) alors que l'on compte 4.268 hectares de forêts privées (59%). On peut identifier différents massifs. La propriété forestière communale occupe 1.216 hectares, soit près de 17 % des superficies boisées. Elle est peu diversifiée en termes d'essences ; elle est principalement composée d'essences résineuses, elles-mêmes largement dominées par l'épicéa et les feuillus sont peu représentés.

Un des principaux secteurs économiques de la commune de Vielsalm a pour cadre le traitement de la matière première qu'est le bois et la fabrication de produits finis ou semi-finis au départ de ce même matériau. Le centre de gravité de cette activité se situe sur la zone d'activités économiques de Burtonville, à l'est du territoire. Ce zoning est entièrement dédié à la filière bois et est aujourd'hui complet ; on y retrouve deux entreprises importantes, Spanolux et IBV. Idélux voudrait pouvoir doubler la superficie de ce parc industriel, entre autres pour accueillir de nouvelles entreprises de la filière bois désireuses de s'implanter à Vielsalm, mais également pour permettre aux entreprises déjà installées sur le site de pouvoir étendre leurs activités. Outre des nuisances sonores, olfactives et paysagères, cette filière bois génère un trafic significatif de poids lourds, ce qui engendre la traversée de bon nombre de villages et hameaux par les grumiers. A côté de ces problèmes de trafic, des problèmes de pollution du cours d'eau qui se trouve en contrebas du parc d'activités ont été constatés régulièrement.

La structure du commerce de Vielsalm (118 points de vente) est marquée par une présence affirmée de services commerciaux et par une faible représentation des commerces d'équipement de la personne. On compte trois moyennes surfaces et la place de l'HORECA est appréciable sans être exceptionnelle. Si Vielsalm est la destination obligée pour nombre de services administratifs, elle correspond à une de ces petites villes qui semblent caractérisées par un déclin de son potentiel attractif. De plus, la proximité de la frontière luxembourgeoise et la construction de centres commerciaux à côté des stations service influencent également de manière sensible les déplacements d'achats.

En matière touristique, Vielsalm est un pôle encore jeune, même s'il est devenu en quelques années le premier de la province de Luxembourg en nombre de nuitées. Le territoire est avant tout une zone de prédilection pour les activités de relaxation et de détente et pour les activités de pleine nature (découverte et sports). Cette clientèle de courts séjours provient essentiellement de Flandre et de Hollande. Vielsalm accueille la Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe ainsi que la Maison du Pays de Salm. En matière d'hébergement, Vielsalm possède une gamme d'offre d'hébergements très large et bien distribuée. Vielsalm dispose de chambres d'hôtes, gîtes et hôtels pour un total de 1.200 lits. Ceci sans oublier les 370 chalets du Sunpark ainsi que le village de vacances des Doyards d'Ourthe et Somme.

4 PREAMBULE

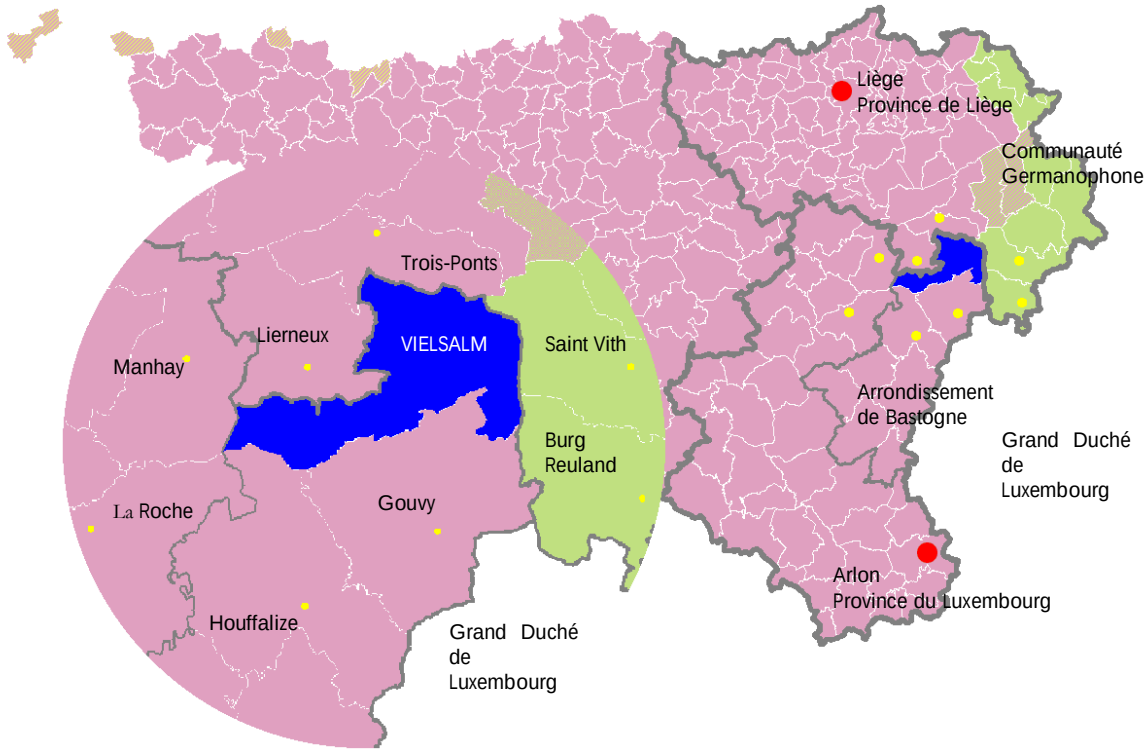
En avril 1981, le Conseil communal de Vielsalm acceptait de participer à l'opération-pilote de Rénovation rurale, précurseur du Programme communal de Développement rural. Face à la perte de vitesse des zones rurales par rapport aux zones urbaines, le but premier de la Rénovation rurale était de susciter une politique de développement rural global des communes sur base de la consultation effective de la population.
Cette première opération de développement rural, bien entamée, a été stoppée en mars 1985 sur décision du Conseil communal, qui estimait que les comptes et la trésorerie ne pouvaient supporter « de telles avances sur subsides ».
En juillet 2001, le Conseil communal en place a décidé à l'unanimité de se lancer dans une « nouvelle » Opération de Développement rural.

Vous noterez que dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques socio-économiques de la commune », l'analyse de Vielsalm avec d'autres communes a pour point de comparaison tantôt l'Arrondissement de Bastogne tantôt également les communes limitrophes que sont Lierneux, Trois-Ponts, Manhay, Houffalize, Gouvy, Saint-Vith et Burg-Reuland. En effet, la commune de Vielsalm étant assez décentrée par rapport à l'Arrondissement et située à l'extrême nord de la province de Luxembourg, il est intéressant de la comparer à des communes liégeoises et de la Communauté germanophone.

5 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

5.1 SITUATION

Située en Haute Ardenne, la commune de Vielsalm, aux allures de petite ville, se situe à l'est de la Région wallonne, dans le nord-est de la province du Luxembourg, formant une poche dans la Province de Liège et jouxte la Communauté germanophone. Elle fait partie de l'Arrondissement de Bastogne. Eloignée d'Arlon (chef-lieu de la Province de Luxembourg) de 82 kilomètres, la commune est largement tournée vers Liège (68 km). Par ailleurs, elle ne se trouve qu'à une quinzaine de kilomètres du Grand Duché du Luxembourg.



Carte 1 : Situation géographique de la commune de Vielsalm

Elle est entourée des communes liégeoises de Lierneux au nord-ouest, de Trois-Ponts au nord, de Saint-Vith à l'est et de Burg-Reuland au sud-est (communes germanophones), et des communes luxembourgeoises de Gouvy au sud, d'Houffalize et de La Roche au sud-ouest et de Manhay à l'ouest.

Le relief y est varié, avec le point culminant situé à la Baraque de Fraiture, à 650 mètres d'altitude, ce qui en fait le deuxième point culminant de Belgique. La vallée centrale est celle creusée par le

Glain, affluent de l'Amblève, dans un axe sud-nord ; les versants sont pentus et les plateaux variés (à l'ouest, le Plateau des Tailles, fangeux et à l'est, celui du Grand-Bois, boisé).

Née de la fusion des quatre anciennes communes de Bihain, Grand-Halleux, Petit-Thier et Vielsalm et d'un recoupement avec les anciennes communes d'Arbrefontaine, de Beho et de Lierneux, la commune englobe aujourd'hui vingt-trois villages et hameaux sur une superficie totale de près de 14.000 hectares, dont 7.700 forestiers et fangeux et 5.000 agricoles (l'axe nord-sud=15 km et l'axe est-ouest=35 km). Les principales localités se situent sur l'axe de la vallée du Glain, à savoir Vielsalm, Salmchâteau et Grand-Halleux, avec plusieurs quartiers ou hameaux périphériques. Une demi-douzaine de petits villages est implantée sur le Plateau des Tailles, tandis que quelques autres, assez isolés, sont plus éloignés de la vallée.

Pour une présentation plus détaillée des villages et hameau, voir annexe 2.

5.2 HISTORIQUE

Le passé de la région de Vielsalm vaut le détour : des polissoirs néolithiques, une enceinte du temps des Celtes, des traces de l'exploitation de l'or, des chemins romains sont les signes d'une occupation très ancienne. Le Pays de Salm a en effet une histoire qui remonte loin dans le temps. Déjà, à l'époque que l'on appelle « l'âge de la pierre », des habitants occupaient la région : on y a retrouvé quelques belles haches polies et des silex taillés, plus anciens encore. Lors des grandes migrations germaniques des IVe et Ve siècles, les Francs s'installent à leur tour. Pendant plusieurs siècles, le pays est dominé par les dynasties mérovingiennes et carolingiennes.

Peu après l'an 1000, apparaît pour la première fois le nom de Salm ; le Comté de Salm qui voit le jour est dirigé par le « Comes Gisilbertus de Salmo », premier Comte de Salm connu. Le petit Comté de Salm (160 km² - 500 à 600 habitants) est bordé par de puissants voisins : au nord et à l'ouest, la Principauté abbatiale de Stavelot ; au sud, les terres royales et impériales de Fiscus de Glain ; à l'est, la Seigneurie de Saint-Vith. À partir de ce moment, le nom de Salm est présent fréquemment et un peu partout. Il faut dire que les maîtres du petit pays sont les descendants directs des comtes de Luxembourg.

Le Moyen-Age a ainsi laissé le souvenir d'un château disparu (donjon fortifié, symbole de la puissance du seigneur), construit sur le promontoire en face de l'église actuelle de Vielsalm, à la confluence du Glain et de la Salm, et les restes d'un château du XIVe siècle sur une butte plus au sud, toute proche de la confluence du Glain et du Golnay. Pour éviter toute confusion avec Salm la primitive, on accole très vite au hameau naissant autour de ce second château l'adjectif de nouveau. On parle de Nova Salm, puis le terme évolue vers Salm Castri, Salm-au-château, Salmchâteau. Quant à la Salm primitive du XIème siècle, elle s'est tout naturellement nommée Salme la Vieille, vieille Salm et donc Vielsalm.

En 1795, le Comté de Salm disparaît officiellement ; la commune de Vielsalm, nouvelle création juridique et institutionnelle, le remplace. La commune de Vielsalm fait partie du canton de Vielsalm qui regroupe une quinzaine d'autres communes (Neuville, Sart, Lierneux, Beho, Goronne, etc.), lui-même intégré au département de l'Ourthe dont le chef-lieu est Liège. C'est à la création de la Belgique (1830) que Vielsalm est rattaché à la province belge du Luxembourg.

Le XVIIIe siècle a également marqué la région de son empreinte : ici, une vieille ferme avec ses murs épais en schiste ou en arkose et son toit en pente faible recouvert de grandes ardoises

arrondies que sont les « cherbins » ; là, une église ou chapelle, avec sa légende ; ailleurs encore une gentilhommière, comme égarée dans l'un ou l'autre village...

Quant au XIXe siècle, il a été l'âge d'or de la bourgeoisie triomphante : Vielsalm et sa chasse à courre, ses chevaux, ses chiens, ses « pavillons de chasse » aux allures de château, tout cela a laissé un souvenir tenace. La localité a en effet vu défiler particules et autres riches industriels dans la seconde moitié du XIXe siècle. Nombre d'entre eux ont fait construire des secondes résidences cossues qui constituent encore une incontestable richesse patrimoniale.

Le nombre important de carrières, aujourd'hui à l'abandon, témoigne par ailleurs de ce que fut naguère l'importance économique de l'exploitation des roches (schiste et arkose) dans la région. L'industrie du coticule qui remonte au moins au XVIe siècle a fortement marqué l'économie du pays de Salm qui fournissait le monde entier en pierres à aiguiser. Le dernier atelier qui travaillait le coticule ferma ses portes en 1982, tous les autres ayant fermé leurs portes entre la seconde guerre mondiale et 1970[2]. Aujourd'hui, toute cette histoire de la pierre est racontée au Musée du Coticule situé à Salmchâteau et également au travers de la Maison du Pays de Salm de la Maison du Tourisme.

De plus, aux XIXème et XXème siècles, un autre commerce florissant permettait à des familles ardennaises d'améliorer leur quotidien ; celui de la myrtille, cette petite baie que l'on trouve toujours à l'état sauvage. Prospère jusque dans les années 40, ce négoce a commencé à disparaître, entre autres à cause des déboisements et reboisements d'épicéas. Aujourd'hui, les myrtilles font encore l'objet de spécialités gastronomiques et la commune de Vielsalm organise chaque année, le 21 juillet, sa Fête des Myrtilles.

Encore un petit mot : le nom Salm trouverait son origine dans le terme celtique « salwa », signifiant « eau trouble » : il serait le nom du ruisseau venant de Vif-Salm aux environs de Tinseubois et se jetant dans le Glain au pied de l'église de Vielsalm. Toutefois, certains toponymistes actuels n'excluent pas l'origine latine salmo : « saumon ». Il y avait en effet des saumons dans les rivières. Les Salmiens ont pris le saumon dans leurs armes et leur devise « Contra torrentem » pourrait se traduire, un peu librement, par « à contre-courant », comme les saumons remontant les rivières et ruisseaux. Quant au Glain, il prend sa source à Commanster, arrose Salmchâteau, Vielsalm et Grand-Halleux avant de se jeter dans l'Amblève à Trois-Ponts. Le terme Glain est d'origine celtique évoquant la pureté, l'eau claire et limpide. On constate que Salm, « eau trouble », contraste avec Glain « eau claire et limpide »[3].

[2] Guide du visiteur du Musée du coticule de Salmchâteau, pp. 2-3

[3] Olivier GRAULICH, Charles LEGROS, Salm en Ardenne, Itinéraire dans l'histoire et le patrimoine du pays de Salm, édité par l'administration communale de Vielsalm, en collaboration avec « Val de Glain, Terre de Salm », 159 pages

6 MILIEU PHYSIQUE

6.1 RELIEF

La commune de Vielsalm se situe en Haute Ardenne. Le relief y est varié ; de 650 mètres d'altitude à la Baraque de Fraiture (deuxième point culminant de Belgique), on passe à 300 mètres d'altitude au niveau de Grand-Halleux.

La vallée principale est la vallée du Glain plus communément appelée vallée de la Salm, du nom d'un affluent du Glain. Elle est souvent étroite et profonde mais peut s'ouvrir largement comme à Grand-Halleux. Orientée sur un axe sud-nord, elle sépare le plateau ardennais en deux avec à l'est le massif du Grand-Bois et à l'ouest celui de la Baraque de Fraiture et de ses environs.

6.2 GEOLOGIE

La région de Vielsalm est située au sud du massif cambrien de Stavelot ; elle est d'un point de vue géologique, d'un intérêt tout à fait exceptionnel. La rencontre de plusieurs plissements dans la région y a provoqué des compressions, des torsions, des étirements se traduisant par la formation de roches, minéraux et cristaux intéressants[4]. A chaque pas, ou presque, on peut rencontrer des roches rares, voire uniques au monde telles que la malachite, l'ottrélite, l'ardennite, la vantasselite, des cristaux de quartz, de turquoise..., et même de l'or. On a recensé plus de 60 minéraux dans le sous-sol salmien. Cependant, dans la région du Pays de Salm, deux roches dominent : l'arkose et le schiste, la première étant une roche sédimentaire[5], la seconde une roche métamorphique[6].

L'arkose est une sorte de grès souvent à gros grains, utilisé comme matériau de construction pour les maisons, pour les meules de moulin, les croix, les fonds baptismaux, des monuments, etc. Elle présente des teintes variées. Cette roche assez dure, malaisée à travailler, était plus localisée à Salmchâteau et à Neuville-Burtonville. Son exploitation est antérieure au schiste mais plus locale.

Le schiste est une roche qui peut se fendre en feuillets plus ou moins bien individualisés. Il se présente sous deux formes : soit la schistosité, plus mince, dont on peut faire des ardoises pour les toitures, des crayons, des tableaux pour écrire ; soit la foliation, plus compacte, dalles utilisées pour des murs, des baies, des escaliers, des éviers, des croix dont on retrouve beaucoup d'exemplaires sur le territoire de Vielsalm. Un document du XVIe siècle prouve l'existence d'une exploitation importante de schiste ardoisier dans la région, d'abord à ciel ouvert comme à Cahay, puis dans des galeries souterraines comme à Ottré. Ces sites ne sont pas visitables mais ce travail occupait une main-d'œuvre importante à Vielsalm.

Parmi les différents schistes existe le coticule, du latin coticula qui signifie petite queue à aiguiser ; c'est un schiste très métamorphisé qui se trouve dans les schistes riches en manganèse sous forme de filons étroits de cinq à vingt-cinq centimètres d'épaisseur. La teinte claire du coticule tranche avec celle des schistes sombres. Cette pierre de couleur jaunâtre contient du grenat (minéral dur à

[4] Guide du visiteur du Musée du coticule de Salmchâteau, p. 6
[5] Roche formée à la surface de la terre qui provient du démantèlement des reliefs par érosion et de leur dépôt (300 mètres sous terre)
[6] Roche enfouie jusqu'à 1000 mètres de profondeur, soumise à des pressions et des températures de plus en plus fortes.

bon pouvoir abrasif) ce qui fait du coticule une pierre à aiguiser de grande précision (on peut affiler des lames et leur donner un tranchant très fin). Le coticule, pierre unique au monde, était déjà exploité à Vielsalm dès le XVIe siècle. Malgré sa renommée internationale, l'exploitation du coticule est restée confinée dans le cadre étroit de l'entreprise familiale.

Le nombre important de carrières, aujourd'hui à l'abandon, témoigne de ce que fut naguère l'importance économique de l'exploitation des roches dans la région. L'industrie de la pierre à rasoir a fortement marqué l'économie du pays de Salm. En effet, l'Administration des Mines a relevé en 1903 quatorze sièges d'exploitation employant 76 ouvriers, rien que sur le territoire de la commune de Bihain, qui comptait à l'époque 1.500 habitants. Toute cette industrie donnait également du travail aux paysans, forgerons, menuisiers… La région salmienne fournissait le monde entier en pierres à aiguiser, de l'Inde à l'Allemagne et de l'Argentine à l'Australie. Le dernier atelier qui travaillait le coticule ferma ses portes en 1982, tous les autres ayant fermé leurs portes entre la première guerre mondiale et 1970[7].



A cet effet, l'asbl « Val du Glain, Terre de Salm » a créé le musée du coticule dans un ancien atelier de coticule à Salmchâteau, construit en 1922 et aujourd'hui propriété de la Commune (depuis 2006) ; ce musée présente un aperçu de la géologie exceptionnelle de la région et propose de parcourir toutes les étapes du façonnage de la pierre à rasoir. Le musée du coticule assure donc la conservation d'un savoir-faire ancien et la sauvegarde d'un patrimoine industriel, géologique et culturel. C'est pour ces raisons que ce site est repris dans le projet « Patrimoine d'avenir », organisé par des partenaires allemands, luxembourgeois, français et belges et dont l'objectif est de mettre à l'honneur des restaurations de bâtiments en site rural hébergeant une activité favorisant le développement local[8]. Le musée du coticule est également reconnu par la Région wallonne comme un des quatorze sites « Vieille usine, nouvelle vie ».

Aujourd'hui, il ne reste plus officiellement de carrières en activité sur la commune de Vielsalm ; la dernière, de Grand-Halleux, qui exploitait le quartzophyllade, le grès et quartzite[9] a fermé ses portes en 2007.

Par ailleurs, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique a créé un système de bases de données couplées un « Système d'Information géographique » pour modéliser les données géologiques de l'exploitation souterraine des ardoisières et du coticule sur la commune de Vielsalm. L'objectif est de digitaliser les nombreux plans d'exploitation existants ainsi que de mettre en place un plan de gestion et de valorisation du patrimoine[10].

[7] Guide du visiteur du Musée du coticule de Salmchâteau, pp. 2-3 / Olivier GRAULICH, Charles LEGROS, Salm en Ardenne, Itinéraire dans l'histoire et le patrimoine du pays de Salm, édité par l'administration communale de Vielsalm, en collaboration avec « Val de Glain, Terre de Salm », 159 pages
[8] Il existe ainsi vingt-cinq sites « Patrimoine d'avenir » dans la Grande Région, dont six en Wallonie.
I.B., Hotton – Milieu rural : Cinq sites reconnus patrimoines d'avenir, dans l'Avenir du Luxembourg, le 17 juin 2005
[9] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2004
[10] http://www.sciencesnaturelles.be/geology/research/geomatic/slate/index

6.3 HYDROLOGIE

6.3.1 Les cours d'eau

Le territoire de la commune de Vielsalm appartient à trois sous-bassins hydrographiques, à savoir l'Amblève, la Moselle et l'Ourthe.

La vallée du Glain découpe le plateau de Salm. Son parcours prend naissance au sud de Commanster ; il sillonne ensuite la commune de Gouvy avant de revenir sur la commune de Vielsalm en traversant Salmchâteau, Vielsalm - pour former le Plan d'eau des Doyards - Grand-Halleux et Trois-Ponts où le Glain se jette dans l'Amblève. Il se trouve en catégorie 1 et est donc géré par la Région wallonne. Quant à la Salm, elle prend sa source à Petit-Thier, traverse Ville-du-Bois et se jette dans le Glain au pied de l'église de Vielsalm. Elle se trouve en catégorie 2, c'est-à-dire qu'elle est gérée par la Province de Luxembourg.

Les cours d'eau donnent vie à de nombreux endroits du Pays de Salm et les sources y sont nombreuses. Les ruisseaux serpentant sur la commune font une longueur totale de 43.550 mètres, soit plus de 43 kilomètres; aucun n'est navigable [11]. Pour une liste complète des cours d'eau, voir annexe 3.1.

Les objectifs de qualité fixés pour la plupart de ces cours d'eau sont une qualité salmonicole, parfois naturelle[12]. En effet, l'eau de Ronce et ses affluents - de leurs sources jusqu'au confluent avec le Glain, à Vielsalm - ont été définis par la Région wallonne comme « eaux naturelles ». C'est-à-dire d'une part que la composition naturelle de ces eaux de surface n'est pas altérée par l'activité de l'homme et de ses animaux domestiques et que d'autre part, ces eaux possèdent une ou plusieurs caractéristiques chimiques ou physiques particulières.

En ce qui concerne les qualités physico-chimiques des cours d'eau, les tests prélevés en 2005 à la station 15.066 montrent que l'eau est moyennement altérée par des matières azotées hors nitrate et par des matières organiques et oxydables mais est saine au niveau des matières phosphorées. Ces résultats s'améliorent au cours des années : en 2002, la qualité était mauvaise, voire très mauvaise au niveau des matières azotées (hors nitrates) et des matières organiques et oxydable.

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité
15.066	Hermanmont	Matières azotées hors nitrates	Moyenne
		Matières organiques et oxydables	Moyenne
		Matières phosphorées	Bonne

Depuis 1994, quatre arrêtés royaux de calamité publique due aux inondations ont été pris. La commune ne possède ni zone d'eaux de baignade officielle, ni zone vulnérable.

6.3.2 Le Contrat de Rivière de l'Amblève

Vielsalm est associée au Contrat Rivière de l'Amblève. Ce dernier a démarré officiellement le 1er novembre 2002. Il regroupe 16 communes[13] du bassin de l'Amblève et couvre un territoire de plus de 1.000 km². Début 2004, le Contrat rivière lançait un inventaire de terrain qui consiste en

[11] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006
[12] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2004
[13] Il s'agit d'Amblève, Büllingen, Bütgenbach, Saint-Vith, Waimes, Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts, Gouvy, Vielsalm, Lierneux, Stoumont, Manhay, Sprimont, Aywaille et Comblain-au-Pont

un relevé systématique des ouvrages, des activités économiques, des captages, des rejets, des problèmes d'érosion ou de protection des berges, etc. En 2008, cet inventaire a été remis à jour et complété. La Commune de Vielsalm est directement touchée par ceux situés sur le Glain, affluent de l'Amblève. En décembre 2008, les partenaires ont signé une troisième phase triennale d'actions à entreprendre pour améliorer la qualité des eaux de surface dans ces magnifiques vallées. C'est dans ce cadre que la Commune a entrepris la construction d'une nouvelle passerelle d'accès au Musée du Coticule à Salmchâteau.

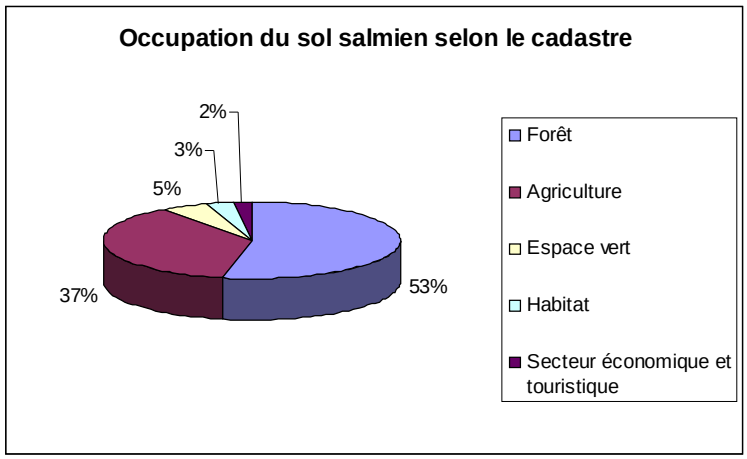
6.4 OCCUPATION DU SOL

Le territoire est avant tout forestier plus qu'agricole. Les plateaux sont boisés alors que les petits villages sont installés le long des cours d'eau dans les vallées, ainsi que sur les versants, voire sur les plateaux. Les réserves naturelles sont importantes et l'on retrouve plus de 1.560 hectares sélectionnés dans les sites Natura 2000.

Sur base du cadastre, les zones urbanisées occupent 583 hectares, soit 4% du territoire et les zones non urbanisées 12.952 hectares, soit 96% du territoire.

Les zones urbanisées sont dédiées pour :
- 53% à l'habitat soit environ 310 hectares ;
- 47% aux activités économiques et touristiques soit environ 275 hectares.

Les zones non urbanisées sont dédiées pour :
- 56% à la forêt, soit environ 7.250 hectares
- 39% à l'agriculture, soit environ 5.050 hectares
- 5% aux espaces verts et naturels, soit environ 650 hectares[14].



Forêts	Terres agricoles	Espaces verts	Bâti	Economie et tourisme	Autres	Superficie totale au cadastre
7.250 ha	5.050 ha	650 ha	310 ha	275 ha	441 ha	13.976 ha
51,9%	36,1%	4,6%	2,2%	2%	3,2%	100%

Source : DGRNE

[14] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006

6.5 MILIEU NATUREL

La commune de Vielsalm est couverte de milieux naturels intéressants, notamment des fagnes, principalement sur le Plateau des Tailles, des sites rocheux et des fonds de vallées humides. Ces milieux naturels riches sont davantage gérés dans une optique scientifique que dans une valorisation touristique.

Témoins de cette richesse environnementale, sept sites Natura 2000 s'étendent sur le territoire salmien et couvrent 1.561 ha (11,2% du territoire), dont un quart sont gérés en réserves naturelles, surtout dans les fagnes et les anciennes carrières. De plus, neuf, anciennement dix, sites ont un statut de réserve naturelle. On comptabilise également 27 sites de grand intérêt biologique, qui couvrent une superficie hors zone protégée de 32,5 hectares. Outre la DNF, deux associations sont particulièrement actives sur le territoire, à savoir la Trientale et les RNOB.

6.5.1 Les sites Natura 2000

- Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse
- Fanges des sources de l'Aisne
- Fagnes de Samrée et de Tailles
- Fagnes de Bihain
- Sources de la Lienne
- Ennal et Grand Fond
- Bassin supérieur de la Salm

Pour plus de détails sur les sites Natura 2000, voir annexe 3.2

6.5.2 Les réserves naturelles

- La Réserve naturelle domaniale du Plateau des Tailles
- La Réserve naturelle domaniale du Thier des Carrières
- La Réserve naturelle agréée de la Fange de Mirenne
- La Réserve naturelle agréée de Commanster
- La Réserve naturelle privée d'Ennal
- La Réserve naturelle privée du Grand Fond
- L'ancienne Réserve naturelle de Priesmont ou Nanou Vandervelde
- La Réserve naturelle privée des Quatre-Vents
- La Réserve naturelle agréée du Colanhan
- La Réserve naturelle privée de Neûre Fagne

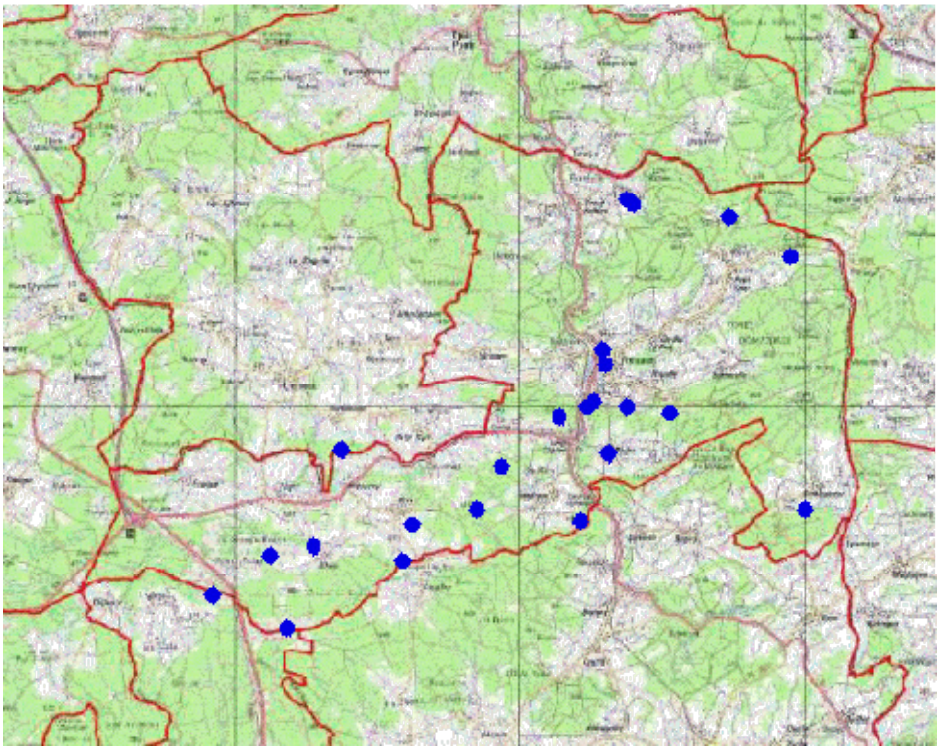
Pour plus de détails sur les réserves naturelles, voir annexe 3.3

6.5.3 Les sites de grand intérêt biologique

On recense 27 sites de grand intérêt biologique, avec une superficie hors zone protégée de près de 35 ha.

- Colanhan (Lierneux, Vielsalm)
- Fange de Mirenne (Vielsalm)
- Thier des Carrières (Vielsalm)
- Neûre Fagne (Vielsalm)

- Priesmont (Vielsalm)
- Quatre-Vents (Vielsalm)
- Ruisseau de St.-Martin entre la Grande Fange et le pont de Bihain (Vielsalm)
- La Grande Fange et le Sacrawé (Vielsalm)
- Fange de Pisserotte (Gouvy; Vielsalm)
- Grand Passage et Fange de Massotais (Vielsalm, Houffalize)
- Commanster (Vielsalm)
- Ennal (Vielsalm)
- Grand Fond (Vielsalm)
- Tourbière de Mont-le-Soie (Vielsalm)
- Carrières souterraines du Thier du Mont (Vielsalm)
- Carrière de la Ronce (Vielsalm)
- Carrière "Derrière les Roches" (Vielsalm)
- Ancienne carrière du Houlpaix (est) (Vielsalm)
- Pont de Bièvre (Vielsalm, Gouvy)
- Ardoisière Jean Mathy (Vielsalm)
- Ardoisière Georges Jacques 031 (Vielsalm)
- Ardoisière Georges Jacques 032 (Vielsalm)
- Galerie Gomez (Vielsalm)
- Galerie du Parking-nord (Vielsalm)
- Galerie du Parking-sud (Vielsalm)
- Galerie de recherche de Bèche (Vielsalm)
- Galerie de Bèche (Vielsalm)



6.5.4 Les arbres et haies remarquables

La Commune dans sa liste officielle d'arbres et de haies remarquables, reconnaît 54 sites reprenant un ou plusieurs arbres remarquables. Pour la liste complète, consulter l'annexe 3.4

6.5.5 Convention Combles et Clochers

La Commune de Vielsalm adhère depuis septembre 2003 à la Convention Combles et Clochers qui vise à aménager ou à protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux visés par le Décret Natura 2000 du 6 décembre 2001 relatif à la protection de certaines espèces d'animaux vivant à l'état sauvage ainsi que par la législation relative à la protection des oiseaux. Quinze églises sont concernées à Vielsalm par les aménagements mais aucun n'a encore été réalisé.

6.5.6 Deux associations actives

- **NATAGORA, anciennement Les RNOB**

Natagora gère sur la commune de Vielsalm une petite quarantaine d'hectares. Sa propriété se répartit comme suit : Commanster (20 ha), Grand Fond (10 ha), Ennal (5-6 ha) en copropriété avec la Trientale. L'objectif est de protéger ces zones à long terme, d'y faire des relevés scientifiques, de mettre en place des plans de gestion pour conserver la biodiversité.

- **La Trientale**

La Trientale est une section des Cercles des Naturalistes de Belgique qui a fêté ses vingt ans en novembre 2004. Le champ d'activités de cette asbl est principalement centré sur le Plateau des Tailles et environs. Son objectif est la sensibilisation au monde de la nature, à sa découverte et à sa protection. Ses activités sont animées par plus de trente guides bénévoles.

La Trientale compte également, depuis 1995, une équipe de Rangers – la plus importante de Belgique - qui travaille à la gestion de divers aspects environnementaux. Ces Rangers sont liés à l'atelier protégé des Hautes Ardennes ; l'activité répond à une valorisation sociale de la personne handicapée et à un développement de ses compétences. Active dans divers domaines, une douzaine de personnes handicapées, formées et encadrées, s'occupe sur le terrain de

- la gestion de réserves naturelles (abattage, débroussaillage, élagage, redressement de fossés et surveillance de l'irrigation, remise en état de mares...) ;
- le balisage et l'entretien de circuits pédestres, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative ;
- la réouverture d'anciens chemins d'intérêt historique ou paysager à la demande de l'Administration Communale de Vielsalm ;
- le nettoyage des berges des plans d'eau de la localité ;
- l'entretien de sites de captage d'eau, etc.

Par ailleurs, la Trientale a créé un groupe spécialement pour les jeunes « les Curieûs Bokèts », dans le but de réunir les enfants de la région qui souhaitent mener des actions dans la nature.

6.6 ANALYSE DU PAYSAGE[15]

Le paradoxe du paysage, c'est qu'il est directement perçu comme un élément important dans l'appréciation du cadre de vie, mais sa valeur ne peut être mesurée de manière absolue et l'évaluation laisse une large part à l'appréciation personnelle.

[15] Chapitre inspiré de l'étude suivante : Claude FELTZ, Emilie DROEVEN, Magali KUMMERT, Les territoires paysagers de Wallonie, Etudes et documents, CPDT4, MRW, Namur 2004

La commune de Vielsalm fait partie de l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne du nord-est, à l'exception de Commanster, davantage rattaché à l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale. L'Ardenne du nord-est est délimitée au nord par la Vesdre, à l'est par l'Allemagne ; elle s'étend au sud jusqu'au Plateau des Tailles, joignant ainsi l'Ardenne centrale et à l'ouest rencontre la dépression faménienne.

Le paysage y est composé d'une succession de hauts plateaux creusés sur leurs pourtours par une érosion intense, ce qui donne d'importantes variations d'altitude. Le relief y est donc fortement accidenté. L'occupation du sol se caractérise par la dominance des forêts et prairies tandis que l'habitat, groupé en villages et hameaux, connait une faible dispersion. Le Plateau des Tailles se distingue par un habitat de villages assez concentré.

Le territoire salmien est donc une composante du haut plateau de l'Ardenne du nord-est, dénommée le « faciès de l'Amblève et de la Salm ». Plus spécifiquement, dans leurs parties amont, l'Amblève et ses affluents drainent des dépressions plus larges au relief disséqué. Si les boisements dominent, la part des prairies dans le paysage est également importante. Outre de nombreux hameaux, on retrouve quelques plus grosses localités.

7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

7.1 CARTES IGN

Les planches IGN qui couvrent le territoire sont : Lierneux 55/4 - Odeigne 55/7 – Bihain 55/8 – Vielsalm 56/1 – Recht 56/2 – Bovigny 56/5 – Thommen 56/6

7.2 PLAN DE SECTEUR

La commune de Vielsalm est reprise pour l'essentiel au Plan de Secteur de Bastogne, qui date de 1980 et également à celui de Stavelot, de 1977.

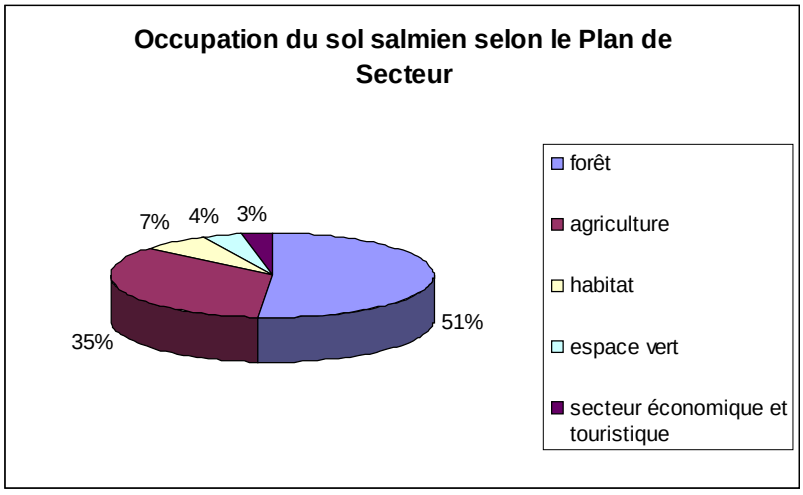
Sur base du Plan de Secteur, les zones non urbanisables occupent 12.680 hectares, soit près de 90% du territoire et les zones urbanisables 1.307 hectares, soit près de 10% du territoire.

Les zones non urbanisables sont dédiées pour :
- 57% à la forêt, soit environ 7.200 hectares ;
- 39% à l'agriculture, soit environ 4.900 hectares ;
- 5% aux espaces verts et naturels, soit environ 600 hectares.

Les zones urbanisables sont dédiées pour :
- 70% à l'habitat soit environ 915 hectares ;
- 30% aux activités économiques et touristiques soit environ 390 hectares[16].

Dès lors, au Plan de Secteur, Vielsalm compte 51% de forêt, 35% d'agriculture, 7% d'habitat, 4% d'espace vert et 3% du territoire pour le secteur économique et touristique

[16] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006



7.2.1 Les zones non urbanisables

Les zones rurales non destinées à l'urbanisation recouvrent la majeure partie du territoire communal. Les zones forestières sont les plus importantes, particulièrement au nord et à l'est. Les zones agricoles se concentrent essentiellement autour des villages.

Cinq zones d'intérêt paysager sont répertoriées au Plan de Secteur : trois sur le Plateau des Tailles dans des zones naturelles, une qui s'étend au nord de Salmchâteau et de La Comté sur les sites des anciennes carrières et la dernière entre Provedroux et Bêche et qui se prolonge sur la commune de Gouvy.

7.2.2 Les zones destinées à l'urbanisation

Ces Plans de Secteur se caractérisent par de nombreuses zones d'habitat à caractère rural. La plupart d'entre elles s'étirent en ruban le long des axes routiers comme à Bêche, Bihain, Burtonville, Commanster, Goronne, Grand-Halleux, Hébronval, Joubiéval, Neuville, Ottré, Petit-Thier, Provedroux, Salmchâteau, Ville-du-Bois.

Neuf zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique sont recensées (Burtonville, Commanster, La Comté, Ennal, Fraiture, Goronne, Petites-Tailles, Petit-Thier et Ville-du-Bois) mais sont conservées à des degrés divers.

On note par ailleurs des zones d'habitat à la Baraque de Fraiture, Rencheux et Vielsalm, ainsi qu'à Neuville, village où pourtant l'habitat traditionnel rural des anciens ouvriers des carrières de schiste est bien présent.

Il existe encore de nombreuses possibilités pour l'habitat neuf dans les villages, sauf à Rencheux et sur l'ancienne commune de Grand-Halleux. Plusieurs nouveaux îlots sont possibles à la Baraque de Fraiture, Burtonville, Fraiture, Ottré, Petit-Thier et Regné. De plus, plusieurs rubans le long des voiries existantes peuvent encore être activés comme à Bihain, Burtonville, Commanster, Farnières, Joubiéval, Ottré, Petit-Thier, Poteau…

Certains ilots ou rubans peuvent alors constituer des enjeux assez importants au niveau de la structure des villages. Ainsi, à Burtonville, la structure ancienne du village, qui propose un habitat groupé, est menacée par un îlot à l'ouest du hameau et par une urbanisation en ruban à l'est. A Petit-Thier, le village propose un habitat épars où la végétation est dominante ; l'urbanisation à

venir pourrait menacer cet équilibre. Ottré pourrait voir sa population doubler si toutes les zones d'habitat étaient activées…

Par ailleurs, huit zones d'aménagement communal concertées sont prévues au Plan de Secteur ; elles couvrent plus d'une centaine d'hectares :

- une à Grand-Halleux, le long de la RN 68 sur un terrain en forte pente ;
- une à Hébronval, en contrebas de la RN 89, entre le village et la zone artisanale ;
- une à Neuville, le long de voiries communales, à l'est du hameau ;
- une à Petit-Thier, le long de la RN 675, entre deux zones d'habitat non encore bâties ;
- une à Regné, de l'autre côté de la RN 89 ;
- trois à Vielsalm, certaines étant déjà complètes, d'autres entamées.

En ce qui concerne les zones de loisirs, on recense :

- la piste de ski de la Baraque de Fraiture dont une extension est prévue au Plan de Secteur ;
- le coteau Saint-Hilaire au sud du village de Fraiture où sont concentrées trente-quatre résidences secondaires ;
- une ancienne zone de carrière entre Bihain et Ottré ;
- le lac des Doyards à Vielsalm ainsi que le village de vacances d'Ourthe et Somme ;
- le camping communal de Vielsalm ;
- le village de vacances du Sunparks ;
- le camping de Grand-Halleux ;
- le domaine de Monti à Grand-Halleux.

Il faut également noter la présence de plusieurs zones de services publics et d'équipements communautaires à Vielsalm (établissements scolaires, Justice de paix, police, SPW Finances, administration communale, piscine, etc.), à Farnières (le centre spirituel Don Bosco), à Grand-Halleux (l'ancienne Résidence d'Ardenne) et à Regné (terrains de football).

Deux zones d'activités économiques sont répertoriées, à Regné et à Burtonville. La commune compte également cinq zones d'extraction situées à Grand-Halleux et à Salmchâteau.

A noter qu'à Vielsalm-centre, le Plan de Secteur se caractérise par la juxtaposition de zones affectées à l'habitat, aux loisirs, à l'activité économique mixte, aux équipements communautaires, aux espaces verts,… ainsi que de zones d'aménagement communal concerté. La vallée de la Salm, au sortir de Vielsalm, est dominée par deux ensembles imposants (la caserne et le Sunparks du Golonfa) qui se définissent par une organisation et des alignements étrangers à la morphologie des implantations humaines dans la région.

7.2.3 Les modifications

Les modifications apportées au Plan de Secteur au 20/02/2000 sont les suivantes :

- Modification partielle : conversions d'une zone d'extension de loisirs avec séjour en zone de récréation et de séjour, d'une partie de zone de parc en zone de récréation, d'une partie de zone d'habitat en zone de récréation à Golonfa
- Modification partielle : inscription d'une zone exclusivement destinée à accueillir l'implantation et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique à Ville-du-Bois

Les modifications proposées au Plan de Secteur au 20/02/2000 sont les suivantes :

- Proposition de modification partielle : inscription d'une zone de services à La Bedinne : refusé
- Proposition de modification partielle : extension de la zone industrielle et inscription d'une zone de services à Burtonville : en cours

7.3 PLANS D'AMENAGEMENT

7.3.1 Les Plans Particuliers d'Aménagement

Il existe des « Plans particuliers d'Aménagement » sur les villages de l'ancienne commune de Bihain, à savoir Bihain, Fraiture, Petites-Tailles, Ottré, Regné et Hébronval. Adoptés en 1952, 1971 et 1972, ils poursuivaient l'objectif de donner une base légale à l'urbanisation d'après-guerre. Grâce à eux, les noyaux d'habitat de ces six villages sont aujourd'hui généralement bien conservés mais sont menacés par les zones d'habitat extérieures aux périmètres d'application qui, elles, ont pour base le Plan de Secteur, postérieur aux PPA, et qui souvent débordent des limites de ceux-ci en proposant une urbanisation en cordon.

Un Plan particulier d'Aménagement couvre également le village de Neuville et un dernier PPA, datant de 1962, couvre les alentours de l'église de Vielsalm.

7.3.2 Les Plans Communaux d'Aménagement

Deux « Plans communaux d'Aménagement » ont été élaborés, l'un sur le site de l'ancienne caserne militaire à Rencheux, l'autre au complexe de vacances du Sunpark, à Golonfa.

7.3.2.1 Le PCA sur l'ancienne caserne Ratz à Rencheux



Un PCA a été élaboré et adopté en 1998 pour la reconversion de la caserne
Ratz à Rencheux, qui s'étend sur 11 hectares au nord-ouest du village.

Le site est couvert de voiries asphaltées ou bétonnées, d'esplanades asphaltés ou bétonnées et de terrain gazonné ou de prairies. Les bâtiments se caractérisent par une extrême sobriété, par une absence totale d'originalité architecturale. L'allée d'accès et l'agencement des différents ensembles atténuent fortement ce jugement sévère.

Après avoir écarté l'hypothèse de développer le tourisme sur le site, la Commune a privilégié la résidence, la culture et les services, plus adaptés à la fois au site et au contexte de Vielsalm. Tout développement d'activité à caractère industriel ou tertiaire lourd était incompatible avec l'environnement proche et la fonction commerciale n'apparaissait pas souhaitable non plus [17].

Après avoir été un désert militaire, la caserne est aujourd'hui loin d'être un désert économique et culturel : 250 personnes évoluent sur le site chaque semaine, dans les 21 ailes de l'ancienne base militaire. L'asbl Les Hautes Ardennes occupe plus de la moitié des blocs de la caserne.

[17] Rapport final « Valorisation du site de la caserne Ratz à Vielsalm », IDELUX, 1995

Le site est occupé comme suit :

- Bloc 1 : la Ligue des familles et des locaux sont aménagés pour la Fraternelle des Chasseurs ardennais et les anciens combattants.
- Bloc 2 : réservé au monde associatif mais sa réhabilitation s'avère très coûteuse. Il pourrait dès lors accueillir l'initiative locale d'accueil pour candidats réfugiés, gérée par le CPAS et réalisée aux frais de l'Etat fédéral. Il est également question d'un logement encadré pour personnes âgées.
- Blocs 3 et 4 : la Croix Rouge
- Bloc 5 : les Archers de la Salm (tir à l'arc)
- Bloc 6 : le Dojo de la Salm et les Lavandières du Bonalfa
- Bloc 7 : le club de jeunes de Rencheux et le T.T. Vilval (tennis de table)
- Blocs 8, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, et 22 : l'atelier protégé Les Hautes Ardennes
- Bloc 9 : les coqlîs de Rencheux (chant du coq)
- Bloc 10 : le club de pétanque, les Macralles du Val de Salm et le Fidèle Compagnon (club canin)
- Bloc 11: le CPAS
- Bloc 12: Biogem (herboristerie)
- Bloc 16: Fire Protech (société de protection incendie)
- Bloc 18: l'atelier protégé Les Hautes Ardennes, le club de tir des Chasseurs ardennais, Jardiflor
- Blocs 23, 24, 25 et 26 : gérés par Idélux, l'espace alloué aux entreprises est aujourd'hui complet.

Au fil du temps, ces entreprises se sont trouvées à l'étroit; de plus, « Les Hautes Ardennes » ont souhaité regrouper leurs activités sur le site de la caserne (et ainsi quitter le site de Cahay). C'est ainsi que la Commune a confié au CRAU (Centre de Recherche en Aménagement et Urbanisme de l'ULg) l'élaboration d'un PCAD pour étendre la zone d'accueil et répondre aux besoins économiques.

7.3.2.2 Le PCA de Golonfa

En vue de régulariser le complexe du Sunpark à Golonfa, un PCA a été approuvé en date du 3 juin 2003.

7.4 PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

Le Parc naturel des Deux Ourthes regroupe six communes, à savoir Tenneville, Sainte-Ode, La Roche-en-Ardenne, Bertogne, Houffalize et Gouvy. Le Parc naturel des Deux Ourthes couvre une surface de 76.000 hectares et se trouve être le plus étendu parmi les Parcs Naturels de Wallonie. Alors qu'une infime partie du parc se situe sur la commune de Vielsalm, au sud-ouest du Plateau des Tailles, celle-ci a décidé de ne pas y participer.

7.5 SCHEMA DE STRUCTURE

Néant

7.6 REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

Néant

7.7 COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

La commune de Vielsalm a créé sa CCAT en 1995 ; elle a été renouvelée en 2000, puis dernièrement en 2007. Composée de 20 membres[18] choisis par le Conseil communal sur base d'une candidature envoyée dans les formes et dans les délais d'un appel public, son nouveau président est Monsieur Christophe BLERET.

7.8 SPECIFICITES DE L'HABITAT : HABITAT TRADITIONNEL ET EVOLUTION



Arkose, schiste, bois et torchis sont à la base de l'habitat traditionnel du Pays de Salm. La toiture unifaîtière de la ferme classique, généralement à croupettes (petits pans latéraux coupant les extrémités du faîte de la toiture) est recouverte de cherbins, sorte d'ardoises épaisses. Cette écrasante toiture d'ardoise est généralement à faible pente.

La ferme, plus ou moins carrée, s'organise en pârçons, formant ainsi un ensemble aux justes proportions. Au nord, la grange, remplie de grains et de fourrage, assure une protection contre les vents du nord. Le pârçon central est l'étable où le bétail fait une barrière entre l'homme et le froid. Le corps de logis forme le dernier pârçon (côté sud) : il reçoit ainsi la chaleur animale durant les jours de grand froid. Ce pignon sud est percé de nombreuses mais petites fenêtres et se compose de trois, voire quatre pièces en enfilade, la plus importante étant la « bonne » chambre où les villageois s'invitent à tour de rôle « al size » (réunion qui suit la journée de travail) pour boire, fumer, jouer, et surtout se raconter des histoires au coin du feu.

Les encadrements de portes et fenêtres sont généralement des linteaux en schiste taillés avec un art naïf et sûr. Dans la plupart des cas, on applique sur les pignons et façades un enduit blanchâtre à base de chaux dont la fonction est prioritairement pratique : les murs ainsi chaulés sont protégés de l'action néfaste des insectes et du temps. Actuellement, la mode est au décapage de ces surfaces extérieures dans le but de faire apparaître le caractère rustico-ancien de ces habitations. Il s'agit là d'un non-sens tant du point de vue historique qu'en ce qui concerne la conservation même du bâtiment.[19].

Il est à noter que la commune de Vielsalm possède une palette des différentes évolutions de la ferme ardennaise. Les villages de Provedroux et de Burtonville possèdent ainsi une ferme à auvent, modèle primitif de la ferme ardennaise. Les évolutions varient en fonction des matériaux d'élévation (arkose, grès et schiste), en fonction des matériaux de toiture (cherbins, ardoises) et des pentes de toit, en fonction des volumes… et en fonction des époques.

[18] Christophe BLERET (président), Pierre BODSON, Jean-Charles BOUILLIEZ, Bernadette BOULANGER, Jean BRIOL, Etienne CHARLES, Pierre CREMER, Elie DEBLIRE, Guy FRANSOLET, Jacques GENNEN, Marc GRANDJEAN, Alain HANSON, Yves JACQUEMART, Gabriel MELCHIOR, Michel MEURICE, René MOLHAN, Raymond PHILIPPART, Joseph REMACLE, Freddy THONUS, Philippe TOURBACH.
[19] Olivier GRAULICH, Charles LEGROS, Salm en Ardenne, Itinéraire dans l'histoire et le patrimoine du pays de Salm, édité par l'administration communale de Vielsalm, en collaboration avec « Val de Glain, Terre de Salm », 159 pages



Quant au bâti neuf, il est standardisé et peu intégré. Les nouvelles constructions s'égrènent le long des voiries principales, sans respect de l'espace-rue. Par ailleurs, ces nouvelles constructions ne respectent que rarement les prescriptions urbanistiques de l'Ardenne forestière ; c'est ainsi que ça et là, on rencontre la brique.

7.9 LA COMTE, VILLAGE SOUMIS AU RGBSR



La Comté, petit village pittoresque de la commune de Vielsalm accolé au vallon, est l'exemple le plus accompli du type d'architecture rurale décrite ci-dessus. Il expose au sud ses murs épais découpés de fenêtres et bénéficie ainsi d'un ensoleillement optimal. Ce hameau est soumis au « Règlement général sur les Bâtisses en Site rural », propre à l'Ardenne, depuis 1988 (arrêté du 23/12/1987 et parution au Moniteur belge le 21/05/1988).

7.10 PATRIMOINE

La commune de Vielsalm compte aujourd'hui 14 monuments et sites classés. Par ailleurs, elle recense un très important patrimoine bâti et monumental, avec de nombreuses fermes des XVIIIe et XIXe siècles et croix en schiste ardoisier. Le degré de conservation et la qualité de restauration de ces divers éléments sont extrêmement variables ; la préservation de ce patrimoine bâti mérite une attention particulière.
Pour plus de détails, voir annexe 4.

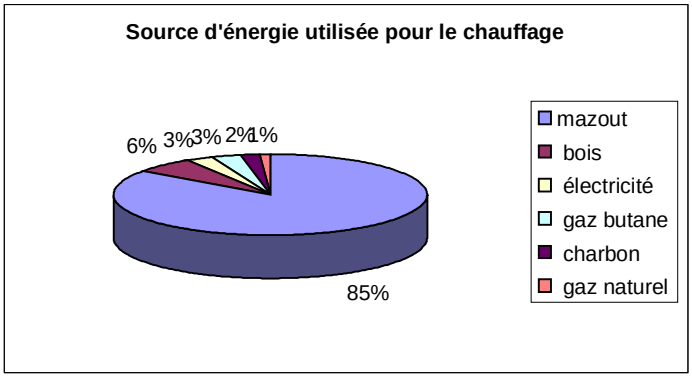
8 ENVIRONNEMENT

8.1 ENERGIE

8.1.1 Les énergies traditionnelles

Vielsalm compte une centrale électrique de 20 MW.
La consommation moyenne résidentielle par habitant est de 1,002 tep/an (2004), ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne wallonne (0,995 tep/an).
Au niveau de l'activité tertiaire, on est à 0,424 tep/an et au niveau industriel à 4,389 tep/an.
L'usine Spanolux, implantée dans le zoning de Burtonville, consomme beaucoup d'énergie ; elle se classe dans la catégorie des 10.000 à 25.000 tep/an.
A côté de cela, le zoning de Burtonville est alimenté par une conduite de gaz naturel.

En 2001, la plupart des 2763 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Seuls 4% se chauffaient au gaz (1% gaz naturel et 3% gaz butane). Notons que le chauffage au bois était utilisé par 6% des ménages[20].



8.1.2 Les énergies renouvelables

8.1.2.1 La cogénération

L'usine Spanolux, implantée dans le zoning de Burtonville, a développé une centrale de production électrique de type cogénération[21].
La scierie IBV, voisine de la première, a débuté des travaux en 2007 pour la construction également d'une unité de cogénération afin de valoriser ses sous-produits. Ainsi, cette société produira sa propre énergie électrique et vendra son surplus au réseau.

8.1.2.2 Les éoliennes

En matière d'énergie éolienne, un premier projet a été envisagé à Regné ; les résultats des études menées étaient positifs. Cependant, on a décelé sur le site choisi la nidification d'un oiseau protégé, ce qui a arrêté toutes les démarches.

Un deuxième projet a ensuite été élaboré, initialement prévu sur le site des Ardoisières, déplacé ensuite à la Baraque de Fraiture. Fin 2003, un accord était intervenu entre les communes de

[20] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2004
[21] Opération qui, à partir d'une source d'énergie, consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique.

Vielsalm et Manhay ; en effet, Vielsalm avait constitué ce projet mais sur un terrain appartenant à la commune voisine de Manhay. Les deux entités avaient dès lors décidé de déposer le projet ensemble, Manhay accordant un droit de superficie à Electrabel pour la construction d'une éolienne de 85 mètres de haut dans un premier temps, d'un mini-parc ensuite[22]. C'était sans compter sur une décision négative du Ministre de l'Aménagement du Territoire, prise début décembre 2004[23].

Un nouveau projet est à l'étude à Commanster et un parc de 4 éoliennes devrait bientôt voir le jour sur la commune de Lierneux, à la limite du village de Regné.

8.1.2.3 L'énergie hydraulique

En 2002, il était question d'implanter une turbine hydroélectrique sur le Glain, à la chute du plan d'eau des Doyards, dans l'optique d'alimenter cinquante ménages[24], mais Electrabel s'est retiré du projet et aucune alternative n'a été trouvée.

8.1.2.4 L'énergie solaire

Depuis 2002, la Commune de Vielsalm accorde une prime de 250 euros pour l'installation de chauffe-eau solaire. En 2008, 15 primes ont été octroyées.

8.1.2.5 La biométhanisation

Un projet d'une centrale de biométhanisation était en réflexion depuis 2003 sur la commune de Vielsalm. Cette centrale rencontrait trois objectifs intéressants : la production d'énergie, le regroupement des différents lisiers, et permettre aux petits agriculteurs de ne pas investir dans du stockage. Un problème se posait cependant : la commune est très étendue et le centre de Vielsalm n'est pas proche des agriculteurs. En 2006, l'étude de pertinence est réalisée et ses conclusions sont les suivantes : le projet peut être rentable si

- l'ensemble des calories thermiques et électriques sont revendues ;
- le prix des certificats verts sont d'un montant d'au moins 87 euros pour toute la période d'amortissement de l'investissement ;
- le rayon de ramassage des effluents d'élevage ne dépasse pas les 8 km.

Alors que la Province de Luxembourg encourageait ce projet, il n'a toujours pas abouti.

8.1.3 Une formation Guide énergie

La Commune de Vielsalm, en partenariat avec l'asbl Bon…Jour Sourire, a organisé durant l'année 2006 une formation gratuite « Guide Energie ». Elle proposait, en 8 séances, d'aborder le cadre général de l'énergie, les mesures dites URE, l'énergie dans et autour de l'habitation, l'énergie et le transport, ou encore l'aspect énergétique lors de la construction d'un nouveau bâtiment… Le tout agrémenté d'exercices pratiques. Cette formation a été suivie par une petite vingtaine de personnes.

8.1.4 Un groupement d'achat en électricité

Début 2007, face à la libéralisation du marché, la Commune de Vielsalm a été la première commune de la province à lancer un appel aux ménages pour constituer un groupement d'achat pour la fourniture en électricité ; 400 ménages ont répondu à l'invitation. Après avoir rencontré

[22] Manhay – OK pour l'éolienne de la Baraque de Fraiture, dans L'Avenir du Luxembourg, le 10 décembre 2003
[23] Patrick GERMAIN, Vielsalm : Energies renouvelables – Pas d'éolienne à la Baraque de Fraiture, dans L'Avenir du Luxembourg, le 15 décembre 2004
[24] Belga et Patrick GERMAIN, Vielsalm : Energies vertes - Un parc de sept éoliennes et une turbine aux Doyards, dans L'Avenir du Luxembourg, le 6 mars 2002

cinq sociétés fournisseurs d'électricité, la Commune a choisi la société wallonne Lampiris, 100% verte.

8.2 GESTION DE L'EAU

8.2.1 La distribution de l'eau

8.2.1.1 L'état des lieux

Le réseau de distribution de l'eau à Vielsalm constitue 156 km de conduites, avec leurs captages, stations de pompage et réservoirs et l'eau y est particulièrement acide (PH inférieur à 6,5 partout). La commune compte 18 captages d'eau. Pour plus de précision, voir annexe 5.

Les directives européennes devenant de plus en plus contraignantes et les coûts augmentant, le Conseil communal a décidé fin 2004 de remettre la gestion de son eau de distribution à la SWDE contre un chèque de 1.900.000 euros. Cette décision n'a pas fait unanimité au sein de la majorité.

8.2.1.2 Les perspectives

Une série de travaux et d'investissements a été programmée par la SWDE : des travaux de maintenance, de remplacement de raccordements en plomb, la valorisation de la production des captages locaux (stations de pompage, création et amélioration de réservoirs, etc.).

Il y a trois bassins versants, celui de Burtonville regroupant le captage à réaliser aux Quatre-Vents, les sources de Laguespré, Gossoin, Golonfa et Ville-du-Bois, celui de Fraiture et celui de Farnières. Par ailleurs, le réseau de Vifsalm reste indépendant, ainsi que celui du Wez des Pourceaux qui alimente Hébronval, Ottré et Regné. Il en va de même pour ceux de Goronne, déjà connecté à Vielsalm et de Dairomont.

Cela a pour conséquence une augmentation du prix de l'eau pour les habitants et associations diverses œuvrant sur le territoire ; ces dernières ayant jusqu'alors l'eau gratuite. Il est dès lors évident que certaines familles, déjà en difficulté, rencontrent des problèmes pour s'acquitter de leur nouvelle facture d'eau. Pour y remédier, le CPAS octroie un montant supplémentaire, en plus d'activer le fonds social de la SWDE.

8.2.2 L'assainissement de l'eau ou le PASH

Etant donné que le Gouvernement wallon a entièrement revu sa réglementation en matière de gestion des eaux usées, la commune de Vielsalm sera intégrée dans le Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique (PASH) de l'Amblève.

Après plusieurs modifications, le PASH classe les différents villages de la manière suivante :

- Vielsalm et les villages voisins[25], Fraiture et sa piste de ski, Grand-Halleux et Petit-Thier (moyennant pour ce dernier village, des travaux d'égouttage) en zone d'épuration collective.
- Provedroux bénéficie d'un assainissement autonome communal afin de régler le problème des eaux usées du home.

[25] « Quand on dit que Vielsalm est en assainissement collectif, il faut préciser que l'on comprend également les villages en amont et voisins comme Cahay, Neuville, Priesmont, Rencheux, Salmchâteau, Bêche et une partie de Ville-du-Bois »

- Tous les autres villages et hameaux sont classés en zones d'assainissement autonome. Les primes octroyées dans le cadre du régime d'assainissement autonome sont depuis 1998 au nombre de 41 pour un montant total de 147.971,54 euros[26].

Dès lors, 19% des habitants de Vielsalm seront soumis au régime d'épuration collectif de plus de 2.000 EH, 51% au régime d'épuration collectif de moins de 2.000 EH et 30% seront en épuration autonome.

Vielsalm compte déjà une station d'épuration à Vielsalm même, d'une capacité nominale de 9.000 EH. Son taux de charge est de 79% et dessert actuellement 3.673 habitants. Une autre existe également à la Baraque de Fraiture dont la capacité est de 500 EH. Des projets de nouvelles stations d'épuration sont envisagés à Burtonville ainsi qu'à Grand-Halleux. Cette dernière retient toute l'attention : cette station aurait une capacité nominale de 2.000 EH afin de desservir 1.049 habitants.

Pour mettre en œuvre le PASH, 73% des 62 km d'égouts prévus sont actuellement en service et 36% des 26 km de collecteurs prévus[27].

8.3 GESTION DES DECHETS

Idélux met à la disposition de la commune un conseiller en environnement pour l'aider dans ses actions sur le terrain. Il s'agit de Madame Sophie REMY.

8.3.1 La collecte des déchets

Le tableau suivant nous renseigne sur la quantité totale d'ordures ménagères brutes collectées par habitants de 2000 à 2004.

2000	2001	2002	2003	2004
281 kg	282 kg	269 kg	265 kg	144 kg

Source : fiche environnementale, édition 2006

A partir de 2004, la commune de Vielsalm a imposé le tri sélectif. Un calendrier a alors été distribué en toutes boîtes, reprenant les différentes dates de collecte des déchets en porte-à-porte, ainsi que les mesures du futur règlement. L'année 2004 s'est révélée très positive en ce qui concerne l'application des nouvelles règles en matière de tri des déchets ; on a constaté une baisse des déchets récoltés en porte à porte, suite à l'augmentation de la fréquentation du parc à conteneurs[28].

En 2004, Idélux a récolté sur la commune de Vielsalm par équivalent habitant 99,29 kilogrammes de déchets ménagers (fraction résiduelle) et 57,14 kilogrammes de déchets ménagers (fraction organique). Nous pouvons estimer que le tourisme produit à Vielsalm plus de 184.000 tonnes de déchets par an ; si on divise l'ensemble des déchets récoltés (y compris ceux des touristes) par le nombre d'habitants, chacun produit 24,57 kilogrammes en plus par année.

Par ailleurs, des collectes sélectives sont organisées.

[26] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006
[27] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006
[28] Jacques GENNEN, conseil communal de Vielsalm, le 18 avril 2005 – Patrick GERMAIN, Vielsalm – Déchets : Peu de déchets pour le « sac + sac », dans L'Avenir du Luxembourg, le 3 août 2005

	2000	2001	2002	2003	2004
Papier/Carton	247 tonnes	245 tonnes	287 tonnes	332 tonnes	408 tonnes
PMC	25 tonnes	26 tonnes	33 tonnes	42 tonnes	62 tonnes
Verre	170 tonnes	187 tonnes	221 tonnes	234 tonnes	297 tonnes
Textile	non communiqué	non communiqué	non communiqué	6 tonnes	6 tonnes

Source : fiche environnementale, édition 2006

Un parc à conteneurs de déchets se trouve à Ville-du-Bois et 21 sites accueillent des bulles à verre. Suite à l'entrée en vigueur du tri sélectif, le parc à conteneurs a été nettement plus fréquenté, c'est pourquoi la déchetterie devra être agrandie et son accès aménagé pour parer à un problème de sécurité.

Pour 2008, la taxe sur les immondices est de 110 euros par ménage et de 70 euros pour un isolé. Chaque ménage reçoit par ailleurs quarante sacs gratuits. Les sacs supplémentaires sont vendus un euro pièce. La diminution des sacs gratuits est envisagée pour les prochaines années dans l'optique de diminuer le volume des déchets, d'inciter les gens à trier plus et à se rendre au parc à conteneurs, et atteindre à terme les objectifs du futur règlement en matière de gestion des déchets.

Cependant, les ouvriers communaux ont remarqué une nette augmentation du volume de déchets déposé dans les poubelles publiques[29] ainsi que des dépôts sauvages. De plus, un bémol logistique peut être noté : les seconds résidents et autres camps ne quittent pas forcément les lieux la veille de la collecte et les sacs s'amoncellent sur les bords des trottoirs[30].

Par ailleurs, la commune ne possède aucun centre de gestion de déchets ménagers, de déchets inertes, de déchets industriels, des boues de dragage ni de centre d'enfouissement technique[31].

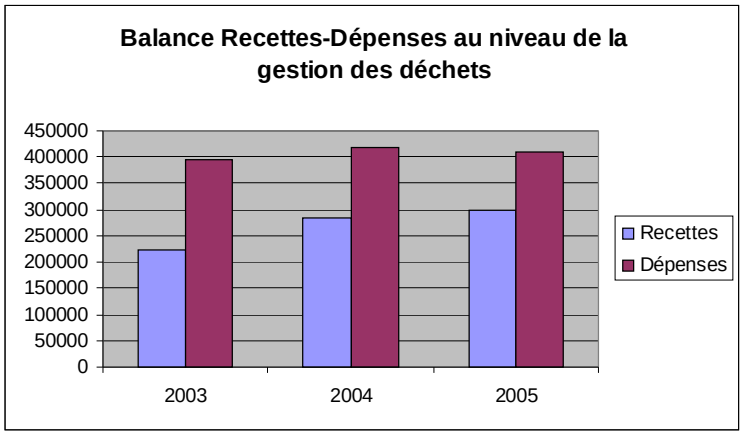
Idélux organise chaque année, en collaboration avec la commune, une collecte de films et bâches agricoles, qui sont recyclés en plastique régénéré. Par ailleurs, au 1er avril 2005, ont démarré la récolte et le recyclage des pneus usagés.

En ce qui concerne les recettes et dépenses liées à la gestion des déchets, on constate d'une part que les recettes n'ont cessé d'augmenté (+32%) ces dernières années et d'autre part, que les dépenses, après avoir augmenté ont diminué en 2005. Ainsi, en 2005, la commune a atteint l'objectif de couverture du coût vérité fixé à 70% par la Région wallonne.

	Recettes	Dépenses	Couverture CV	Objectif RW
2003	224883,72	393.717,6 €	57,1%	70%
2004	285092,78	417.060,8 €	68,4%	70%
2005	298295,59	408.905,7 €	72,9%	70%

Source : Administration communale

[29] Conseil communal de Vielsalm, le 16 décembre 2004
[30] Patrick GERMAIN, Vielsalm – Déchets : Peu de déchets pour le « sac + sac », dans L'Avenir du Luxembourg, le 3 août 2005
[31] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2004



8.3.2 L'ancienne décharge de Ville-du-Bois

Une ancienne décharge est située à Ville-du-Bois. Compte tenu de la localisation, du type et du volume des déchets entreposés, la SPAQuE a réalisé une étude dudit site afin de connaître les éventuels impacts sur l'environnement. Cette étude a montré une incidence de la décharge sur les eaux souterraines ainsi qu'une production résiduelle de biogaz. Afin de mieux connaître l'extension de ces impacts, la SPAQuE a réalisé quelques forages complémentaires. Dans l'état actuel des connaissances, le site ne requiert pas d'intervention d'urgence ni de mesures de précaution particulières. Les travaux en cours à la SPAQuE n'ont d'autre but que de confirmer par une approche scientifique cet avis d'expert.

9 MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE

9.1 RESEAU ROUTIER : VOIRIES COMMUNALES – NATIONALES

Le territoire salmien est composé de deux axes :

- l'axe Nord-Sud, lié au trafic routier et ferroviaire
- l'axe Est-Ouest, peu approprié au développement du trafic poids lourds qui s'amplifie ces dernières années en vue de relier les deux autoroutes qui jouxtent le territoire.

Sur l'axe Nord-Sud, on retrouve :

- l'E25 Liège - Luxembourg, avec un accès à la Baraque de Fraiture ;
- l'E42 Battice – Prüm, avec un accès à Kaiserbaracke (Recht/Saint-Vith) ;
- la RN 68, qui va de Trois-Ponts au Luxembourg, en passant par Grand-Halleux le centre de Vielsalm et Salmchâteau ;
- la RN 30, reliant Liège à Bastogne, en passant par la Baraque de Fraiture ;
- la RN 823, de Vielsalm à Beho, via Neuville et Commanster.

Sur l'axe Est-Ouest, ce sont les

- RN 89 qui relie La Roche à Salmchâteau via la Baraque de Fraiture, Regné, Hébronval et Joubiéval ;
- RN 822 qui relie Lierneux à Vielsalm, en passant par Goronne et Rencheux ;
- RN 675 qui relie Vielsalm à Recht, en passant par Ville-du-Bois et Petit-Thier.

Comme on peut le constater, il n'existe que peu d'infrastructures en termes de liaison Est-Ouest ; aucun axe continu de cette direction n'existe. Ceci peut s'expliquer par le franchissement de vallées, qui constituent des collecteurs naturels des flux humains.

Vielsalm-centre s'avère aujourd'hui le lieu d'intersection des deux grands axes, un lieu d'engorgement. Cette problématique n'est pas sans poser quelques embarras de circulation, principalement liés au trafic poids lourds, et avec pour conséquence des répercussions sur la qualité de vie des habitants.

Comme l'indique le tableau suivant, le réseau autoroutier du territoire salmien s'étend sur un peu plus de 5 km, le réseau régional et provincial sur 57 km et le réseau communal sur près de 230 km, soit un total de 291,3 km de routes.

Réseau routier	Réseau autoroutier	Réseau régional et provincial	Réseau communal	Total
Vielsalm	5,3 km	57,3 km	228,8 km	291,3 km

Source : INS

9.2 TRAFIC ROUTIER

9.2.1 Le parc de véhicules

Le nombre de véhicules recensés en 2005 sur la commune de Vielsalm est de 4.583, ce qui signifie que deux personnes sur trois (tous âges confondus) possèdent un véhicule. Entre 2000 et 2005, on note une augmentation de près de 7% de véhicules à Vielsalm et la proportion essence – diesel s'inverse.

	2000		2005	
	Nombre de véhicules	% du total	Nombre de véhicules	% du total
Total	4.291	100%	4.583	100%
Essence	2.356	54,9%	2.156	47%
Diesel	1.827	42,6%	2.337	51%
LPG	61	1,4%	51	1.1%
Electricité	0	0%	0	0%
Indéterminé	47	1,1%	39	0.9%

Source : SPF Mobilité

9.2.2 La problématique des camions

La position de la commune entre l'E42 et l'E25 ainsi que le développement industriel du zoning de Burtonville provoquent des problèmes de trafic dans l'entité de Vielsalm et dans les villages alentours, en raison entre autres de l'important charroi de camions transporteurs de bois et dérivés. En effet, dans l'entité de Vielsalm, le nombre de camions estimés sur les principaux mouvements est impressionnant :

Camions allant et venant de		Nombre	Pourcentage
RN89 - RN675	Baraque de Fraiture – Burtonville	316	32
RN89 - RN68	Baraque de Fraiture – Gouvy	144	15
RN89 - RN68	Baraque de Fraiture – Trois-Ponts	126	13
RN68 - RN675	Trois-Ponts – Burtonville	99	10
RN675 - RN68	Burtonville - Gouvy	94	10
RN822 - RN68	Rencheux – Trois-Ponts	69	7
RN89 - RN822	Baraque de Fraiture - Rencheux	45	5
RN68 - RN68	Trois-Ponts -Gouvy	38	4
RN822 - RN675	Rencheux – Burtonville	28	3
RN822 - RN68	Rencheux –Gouvy	14	1,5
	Total	973	100

Source : Lacasse et Monfort

Il ressort donc que la majorité des camions emprunte l'échangeur de la Baraque de Fraiture, principalement avec comme destination le zoning de Burtonville. La charge de trafic, tous véhicules confondus, sur la RN68 entre Vielsalm et Salmchâteau est de +/- 7.500 véhicules par jour ouvrable moyen, avec une proportion de 14% de camions. Ceux-ci viennent en majorité (50%) de la Baraque de Fraiture (RN89) et se dirigent vers Poteau (RN675) et vice et versa. Les autres flux privilégiés par les camions sont les directions Baraque de Fraiture (RN89) – Trois-Ponts (RN68) (20%) et Gouvy (RN68) – Poteau (RN675) (15%). Si l'on compare les flux de trafic allant et venant de l'est (Vielsalm) aux échangeurs autoroutiers, on s'aperçoit que sur un total de +/- 6.000 véhicules, il y a 900 camions, soit 15%[32].

Associée à une part de poids lourds importante, l'analyse de la situation actuelle a mis en évidence une charge de trafic relativement faible sur le réseau routier et autoroutier.

9.2.3 Le projet de liaison entre l'E25 et l'E42

Cette problématique du trafic poids lourds a fait l'objet de réflexions de la part des autorités communales en concertation avec des communes voisines comme Saint-Vith, Gouvy, Burg-Reuland, ainsi qu'avec le MET et Idelux.

Les enjeux se situent à deux niveaux :

- d'une part, relier les autoroutes E25 et E42, tel que prévu dans les études préparatoires du SDER, créant ainsi une liaison directe Est-Ouest entre l'Allemagne, les Cantons de l'Est et les bassins de l'Amblève et de l'Ourthe dans une optique économique et touristique ;
- d'autre part, créer un itinéraire de contournement de Vielsalm et des autres localités traversées par les flux routiers liés à la zone industrielle de Burtonville et au développement du tourisme dans la région.

En 1998, Idélux a lancé une étude de pertinence quant au tracé de cette liaison entre les deux autoroutes. Le tracé retenu était le suivant : au départ de l'E25, au niveau de l'échangeur d'Houffalize, direction Montleban, Cherain et Sterpigny, puis le Courtil et Bovigny, ensuite descente vers le zoning de Burtonville et direction Poteau (soit via la RN675 passant par Petit-

[32] Etude comparative des différents tracés pour la liaison entre le zoning de Burtonville et l'autoroute E25, Lacasse – Montfort sprl et SA Pissart – Van Der Stricht, juin 2002

Thier, soit via l'assiette du chemin de fer), et enfin contournement de Rodt pour atteindre l'E42. Ce tracé fait de près de 40 km[33].

En 2002, les bureaux d'études « Lacasse & Monfort » et « S.A. Pissart – Van Der Stricht » associés ont étudié trois tracés possibles pour cette liaison[34] :

- Le « tracé Nord », reliant la sortie 49 Manhay (E25) à Poteau, en passant sur le territoire de la commune de Lierneux mais cette dernière s'est opposée à ce projet et par ailleurs, il ne présentait aucun intérêt pour la commune de Manhay. Ce tracé a donc été abandonné.
- Le « tracé médian », reliant la sortie 50 Baraque de Fraiture (E25) à Poteau, en empruntant la RN89 jusqu'à Hébronval puis circulant en site propre jusqu'à Ville-du-Bois, en passant sur le territoire de la commune de Lierneux.
- Le « tracé Sud », reliant la sortie 51 Houffalize (E25) à Poteau, s'est avéré peu intéressant d'un point de vue économique.

Echangeur	Total véhicules		Total camions	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
49. Manhay	900	15%	60	7%
50. Baraque de Fraiture	3200	55%	540	62%
51. Houffalize	1730	30%	265	31%
Total	5850	100%	865	100%

En parallèle, l'étude montre le trafic aux différents échangeurs, allant vers et venant de l'est. Il s'avère que l'échangeur de la Baraque de Fraiture est le plus utilisé des trois, particulièrement pour les camions (plus de 60%).

Un collectif de riverains et de conservateurs de la nature s'est opposé au projet qui, selon lui, allait engendrer une circulation de transit nouvelle, être une catastrophe écologique et paysagère majeure, ne pas soulager entièrement les villages des charrois lourds, etc. Ainsi, selon les opposants au projet, il semblait plus indiqué de lutter contre les nuisances (bruit, danger, vibrations, dégagements gazeux, etc.) que le trafic représente pour les riverains.

L'option qui est aujourd'hui retenue est limitée : le tracé d'une liaison routière directe entre les deux autoroutes a laissé la priorité à un projet de moindre envergure. Il s'agit de créer une liaison routière en site propre entre le zoning de Burtonville et le contournement de Recht-Rodt, vers l'E42, dans un axe parallèle à l'ancienne ligne de chemin de fer, à une distance suffisante du village de Blanchefontaine, tout en maintenant un écran boisé entre la nouvelle route et le village. La réalisation de ce mini-contournement nécessitera cependant de demander une révision du Plan de Secteur. De plus, des travaux de sécurité routière ont été effectués en 2007 sur la RN89 entre Salmchâteau et la Baraque de Fraiture. Il serait également question, dans un second temps, de créer une bande de délestage au carrefour des Quatre Coins à Vielsalm par un mini-contournement qui débuterait à hauteur du garage Simonis, sur la RN675 à Hermanmont, pour contourner le camping communal et aboutir au magasin Eurospar[35].

Les incidences sur l'environnement ne sont cependant pas nulles : le tracé Poteau - ZI Burtonville traverse

[33] Etude sur la liaison entre l'E25 et l'E42, Idélux, 1998
[34] Etude comparative des différents tracés pour la liaison entre le zoning de Burtonville et l'autoroute E25, SA Pissart – Van Der Stricht, juin 2002
[35] Etude comparative des différents tracés pour la liaison entre le zoning de Burtonville et l'autoroute E25, SA Pissart – Van Der Stricht, juin 2002

- sur 1.350 mètres une zone agricole, sur 2.250 mètres une zone forestière ;
- sur 1.475 mètres des zones de grand intérêt biologique et sur 300 mètres des zones de très grand intérêt biologique ;
- sur 1.800 mètres des zones d'intérêt paysager ;
- et deux cours d'eau sont concernés par des rejets d'eau de ruissellement : celui de Tinseubois (1.600 mètres) et celui d'Hermanmont (2.700 mètres).

De plus, environ 40 habitants logent à moins de 100 mètres du tracé Poteau – ZI Burtonville et environ 1.350 dans un rayon de 1.000 mètres[36].

Par ailleurs, certains prônent le développement du rail, mode de transport totalement adapté pour les types de produits amenés et évacués du zoning de Burtonville. L'utilisation de l'assiette existante et la proximité de la ligne 42 permettraient une utilisation plus parcimonieuse des sols tout en préservant la nature, la quiétude et la sécurité du plus grand nombre de riverains, à un moindre coût. Reste à voir si cette solution est adaptée.

9.3 TRANSPORTS EN COMMUN

9.3.1 Les trains

La commune de Vielsalm est traversée par la ligne ferroviaire 42 sur 9 kilomètres. Cette ligne Liège – Gouvy – Luxembourg a été créée en 1867. La gare de Vielsalm est fréquentée en moyenne quotidiennement par 400 navetteurs, jusqu'à 700 le vendredi en période scolaire ; elle est celle qui au niveau des recettes, est la plus importante sur la ligne 42. La gare de Vielsalm est encore desservie pour une partie du transport de bois et dérivés ; quant aux trains de voyageurs qui s'arrêtent à Vielsalm, ils sont au nombre de 12 en direction de Liège (ces trains mettent une heure cinq pour rejoindre Liège), et de 12 en direction de Gouvy dont 8 vont jusqu'au Luxembourg. Mais il s'avère que les horaires proposés pour atteindre Luxembourg ville ne sont pas toujours adaptés aux horaires des travailleurs transfrontaliers.

9.3.2 Les bus

En ce qui concerne les transports en bus, la commune dépend principalement du TEC Namur – Libramont mais également du TEC Liège – Verviers.
La commune de Vielsalm est sillonnée par 11 lignes de bus. Pour plus de détails, voir annexe 6.
Malgré ce nombre de lignes assez élevé pour une zone rurale, notons que les bus sont pour l'essentiel liés aux horaires scolaires.

9.4 VOIES LENTES

9.4.1 La ligne 47 A Vielsalm-Born

Fin 2005, le Député Edmund Stoffels a réuni un groupe de réflexion sur la réalisation d'un réseau Pré-Ravel, qui relierait les communes de Saint-Vith, Burg-Reuland, Amel, Gouvy et Vielsalm. En ce qui concerne cette dernière, l'étude porterait sur l'assiette de l'ancienne ligne de chemin de fer Vielsalm-Poteau.

[36] Etude comparative des différents tracés pour la liaison entre le zoning de Burtonville et l'autoroute E25, SA Pissart – Van Der Stricht, juin 2002

Néanmoins, il faut rappeler qu'une partie de cette assiette a été englobée dans le zoning de Burtonville et qu'elle traverse maintenant l'entreprise Spanolux. De plus, le premier tronçon de la liaison entre les autoroutes E25 et E42 avait comme objectif de relier le zoning de Burtonville au contournement de Recht-Rodt, en passant sur cette assiette de chemin de fer, voire parallèlement à celle-ci, à l'orée du Grand-Bois. De surcroit, un projet d'agrandissement du zoning est en cours de réflexion chez Idélux ; la question de cet agrandissement vers l'est, et donc le long de l'assiette du chemin de fer, par ailleurs en zone d'habitat à caractère rural, reste posée.

9.4.2 La Ligne 499 Vielsalm - Lierneux



L'ancienne ligne de chemin de fer du vicinal - ligne 499 - entre Vielsalm et Lierneux a été ouverte en 1904 au trafic de voyageurs. Assurée modestement, cette ligne fut une des rares lignes vicinales intactes après la Première Guerre mondiale. Après la modernisation de 1935, le service fut assuré par des autorails et la ligne limitée à la gare de Vielsalm, ne desservant plus le centre de la localité. La voie fut ensuite démontée en 1963 et fut remplacée par une ligne de bus.
Mais le site de la ligne est toujours praticable entre Lierneux et Hébronval.

9.5 SECURITE ROUTIERE

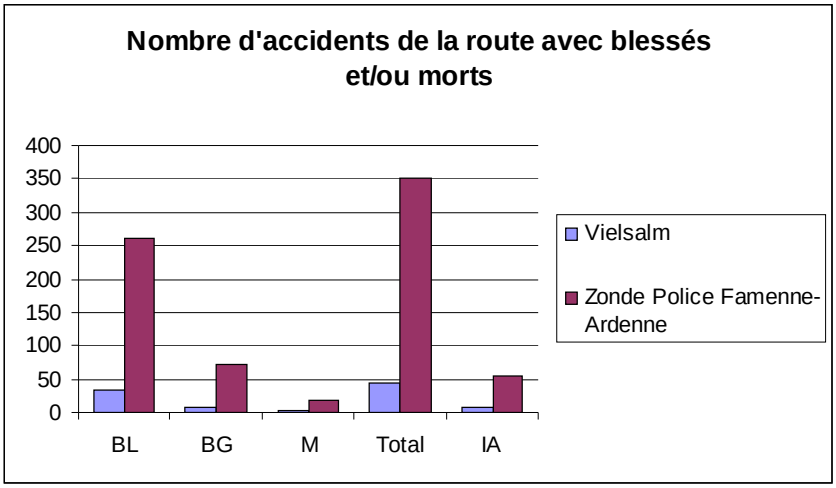
Sur l'année 2006, la zone de Police Famenne-Ardenne a constaté sur le territoire de la commune de Vielsalm un total de 44 accidents de la route engendrant des blessés et/ou morts.

2006	BL[37]	BG[38]	M[39]	Total	IA[40]
Vielsalm	33	8	3	44	7 soit 16%
Zone de Police[41]	260	73	18	351	53 soit 15%
% de Vielsalm dans la zone de Police	12,7%	11%	16,7%	12,5%	13,2%

Source : Zone de Police Famenne-Ardenne

Lorsque l'on examine le tableau précédent, on peut conclure que la commune de Vielsalm présente des chiffres toujours supérieurs à la moyenne de la zone de Police Famenne-Ardenne, ce qui s'explique vraisemblablement par la taille de son territoire et par le fait que la commune est traversée par de grands axes routiers. Elle détient notamment un pourcentage assez élevé d'accidents de la route entraînant des morts.

[37] Accidents où il y a eu au moins un blessé léger et où la blessure légère est la blessure la plus grave
[38] Accidents où il y a eu au moins un blessé grave (même si l'accident a également fait des blessés légers)
[39] Accidents où il y a eu au moins un mort (même si l'accident a fait des blessés)
[40] Accidents parmi ceux recensés dans l'une des catégories ci-dessus où une intoxication alcoolique a été constatée, toutes catégories de lésions corporelles confondues
[41] La Zone de Police Famenne-Ardenne compte 12 communes, à savoir Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm



Selon la police, ce sont les règles de priorités qui sont la première cause d'accidents sur la commune de Vielsalm (25%), devant la vitesse et la pluie (18% chacune). Quant aux types d'usagers impliqués, les deux roues motorisés en représentent 20%, dont 56% de motocyclistes. Les poids lourds, qui représentaient 29% des usagers impliqués en 2005, n'y représentent plus que 9% en 2006. Les efforts en matière de pesée des poids lourds et de contrôles réalisés ne sont sans doute pas étrangers à ce résultat, qu'il convient de vérifier dans la durée.

Par ailleurs, lorsque l'on analyse la localisation de ces accidents, on constate qu'ils surviennent plus spécifiquement sur les routes nationales RN68 Trois-Ponts – Luxembourg, en passant par Vielsalm-centre et sur la RN89 Baraque de Fraiture – Salmchâteau (plus spécifiquement dans la vallée, à Joubiéval, Les Sarts et La Bedinne).

Selon les chiffres relevés ces dernières années, on remarque que le nombre d'accidents de la route n'a pas vraiment évolué sur la commune de Vielsalm. Néanmoins, ils se produisent essentiellement sur les routes nationales : RN68, RN89 et RN675, qui globalisent 91% des accidents en 2005, 70% des accidents en 2006 et 73% de ceux de 2007. Ce sont donc les trois points noirs de la commune, les autres accidents étant nettement plus dispersés. Suite à ces divers relevés et bilans, des actions régulières de prévention et de répression (vitesse, alcool, comportements dangereux) sont organisés par la zone de police.

De plus, vu la forte implication des poids lourds dans les accidents de 2005 (29%), des contrôles spécifiques d'envergure ont été réalisés, qui ont permis de réduire la part de ces usagers dans les accidents en 2006 et 2007 (9% en 2006 et 3% en 2007).

9.6 SUBVENTIONS EN MATIERE DE MOBILITE ET DE SECURITE ROUTIERE

9.6.1 Le Plan ZEN

Plusieurs subventions ont été octroyées par la Région wallonne à la Commune de Vielsalm dans le cadre de son plan Zen. Le montant des subsides est de 80.000 euros pour les aménagements de sécurité spécialement aux abords des écoles et de 6.000 euros en matière d'éclairage public.
Des aménagements de sécurité pour les montants susmentionnés ont été réalisés aux abords de l'école communale de Grand-Halleux, de l'école libre de Grand-Halleux, de l'école communale de Hébronval et de l'Institut du Sacré-Cœur de Vielsalm.

9.6.2 Le Plan Mercure

Dans le cadre du Plan Mercure I du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, la Commune de Vielsalm a bénéficié d'une subvention de 120.000 euros pour son projet de piétonnier, permettant une liaison entre le cimetière de Vielsalm et Neuville-Bas.
Un second dossier a été introduit et accepté dans le cadre du Plan Mercure II pour sécuriser la traversée de Neuville-Bas.

9.6.3 Le Plan communal de Mobilité

En 2002, on parlait d'un Plan communal de Mobilité qui couvrirait le territoire de plusieurs communes contiguës, dont Vielsalm[42]. Mais il n'existe toujours pas.

9.7 AMENAGEMENTS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Au total, c'est une dizaine d'emplacements de parking qui sont disponibles pour les personnes à mobilité réduite dans le centre-ville (Place Paul Moxhet, rue du Vieux Marché, près de l'église, à la piscine, devant l'Hôtel de Ville, rue Général Jacques). Par ailleurs, afin de permettre une circulation aisée aux personnes handicapées, un effort a été entrepris pour élargir les trottoirs sur une distance totale de près de cinq kilomètres, tout en évitant les escaliers. La rénovation et l'agrandissement de l'actuel hôtel de ville permet un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite, avec des guichets adaptés, une rampe d'accès et un ascenseur à l'intérieur du bâtiment.

10 POPULATION

N.B. : L'utilisation de statistiques au niveau communal révèle généralement de grandes diversités, d'autant que la commune de Vielsalm est issue de la fusion de plusieurs communes et parties de communes et qu'elle compte un nombre élevé de villages et hameaux.

10.1 EVOLUTION : D'HIER A AUJOURD'HUI

Durant les années soixante, les anciennes communes de Vielsalm sont encore dans la phase d'exode rural. Dans les années septante, certaines présentent enfin un solde démographique positif mais ce n'est pas le cas du Plateau des Tailles et de Petit-Thier. Durant la décennie quatre-vingt, l'ensemble des anciennes communes de Vielsalm présente un solde équilibré. Il faut attendre les années nonante pour apercevoir un certain regain.
Derrière les chiffres se cachent une diversité de cas et même une redistribution hiérarchique des villages. Depuis le dénombrement par noyau d'habitat de 1846, Vielsalm a quadruplé sa population, Rencheux et Hébronval l'ont doublée. Neuville, Salmchâteau, Bêche, Provedroux, Joubiéval, Regné, Grand-Halleux, Goronne abritent une population similaire à celle de 1846. Ville-du-Bois et Petit-Thier comptent une population légèrement inférieure. Par contre, des villages excentrés par rapport à Vielsalm et difficiles d'accès ont subi une diminution de la

[42] Sophie DAWANCE, Une CCAT qui a de l'avenir !, dans La lettre des CCAT, n°11, août-septembre 2002

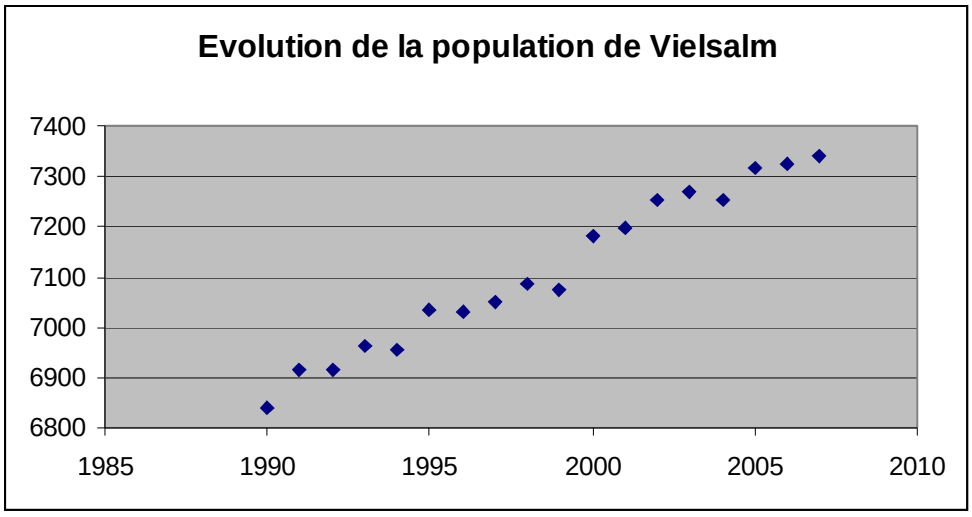
population d'un facteur deux à Ennal, Fraiture, Bihain et Ottré, d'un facteur trois à Burtonville, La Comté, Dairomont et Commanster[43].

10.1.1 L'augmentation de la population et comparaisons

La population de la commune de Vielsalm augmente de manière régulière : de 6.838 habitants en 1990 à 7.339 habitants en 2007, dont 3.597 hommes et 3.742 femmes. Cette commune rurale a donc connu une hausse de population de 7,3% en 17 ans, alors que l'Arrondissement dans lequel elle se trouve – l'Arrondissement de Bastogne - a vu, lui, sa population augmenter de 16%, passant de 37.451 en 1990 à 43.444 en 2007. Néanmoins, l'Arrondissement étant composé de huit communes[44], Vielsalm reste la commune de l'Arrondissement la plus peuplée après Bastogne, avec 17,1% de la population de l'Arrondissement vivant sur son territoire.

Population	Vielsalm	Arr. de Bastogne
1990	6.838	37.451
2000	7.182	40.574
2001	7.254	41.505
2002	7.267	41.906
2004	7.253	42.097
2005	7.315	42.466
2006	7.325	42.801
2007	7.339	43.444
Evolution sur 6 ans	+1%	+3,7%
Evolution sur 17 ans	+7,3%	+16%

Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies



Par ailleurs, on note qu'après avoir augmenté de manière significative, le nombre d'habitants a tendance à stagner ces dernières années.

[43] Serge SCHMITZ, Micro-analyse des mécanismes de la reprise démographique des villages de l'Ardenne du Nord-Est : le cas de Burtonville, dans Espace, Populations, Sociétés, 2001, 1-2, pp 171-179

[44] Arrondissement de Bastogne comprend les huit communes suivantes : Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Gouvy, Houffalize, Saint-Ode, Vaux-sur-Sure, Vielsalm

De plus, par rapport aux communes avoisinantes, on note qu'en 2007, Vielsalm se classe en 2ème position en termes de nombre d'habitants, juste après Saint-Vith, les autres ayant plus ou moins la moitié d'habitants.

Population des communes limitrophes à celle de Vielsalm	1991	2007	Taux de variation 1991-2007
Gouvy	4.352	4.780	+ 9,8%
Houffalize	4.255	4.802	+ 12,9%
Lierneux	3.152	3.337	+ 5,9%
Manhay	2.716	3.180	+ 17,1%
Trois-Ponts	2.187	2.504	+ 14,5%
Saint-Vith	8.623	9.190	+ 6,6%
Burg-Reuland	3.734	3.957	+ 6%
Vielsalm	6.915	7.339	+ 6,1%

Source : INS

Grâce à ce tableau, on remarque que la commune de Vielsalm possède un taux de variation entre 1991 et 2007 assez faible, eu égard à ses communes voisines. En effet, la population de Vielsalm n'augmente que très légèrement sur ces seize années, alors que les communes de Manhay, de Trois-Ponts et d'Houffalize ont une augmentation de population assez prononcée.

10.1.2 La densité de population et comparaisons

Avec ses 140 km², Vielsalm a en 2007 une densité de population de 52,5 habitants par km², ce qui est nettement plus élevé que dans les communes avoisinantes de Manhay, Houffalize, Gouvy, Trois-Ponts, Burg-Reuland et Lierneux, ainsi que la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne. En effet, malgré sa superficie standard dans l'Arrondissement, Vielsalm compte une population importante.

	Superficie (en km²)	Population 2007	Densité de population
Arrondissement de Bastogne	1.043,0	43.444	41,7
Gouvy	165,1	4.780	29
Houffalize	166,6	4.802	28,8
Lierneux	92,1	3.337	36,2
Manhay	119,8	3.180	26,5
Trois-Ponts	68,9	2.504	36,3
Saint-Vith	146,9	9.190	62,6
Burg-Reuland	109	3.957	36,3
Vielsalm	139,8	7.339	52,5

Source : INS

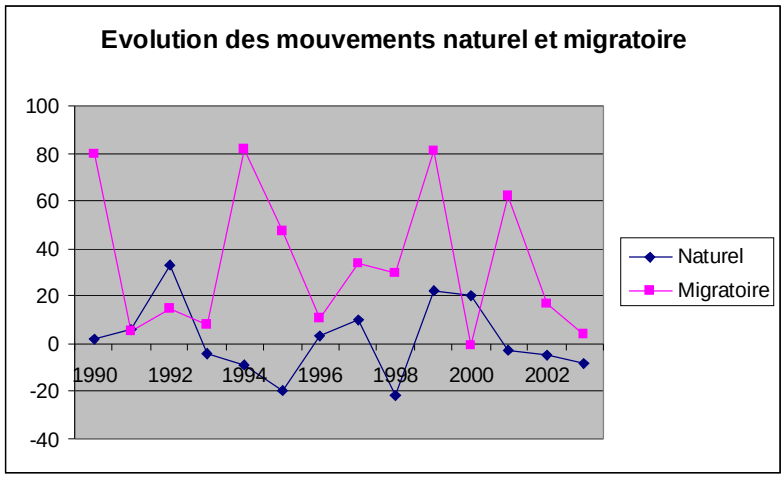
10.1.3 Les mouvements démographiques

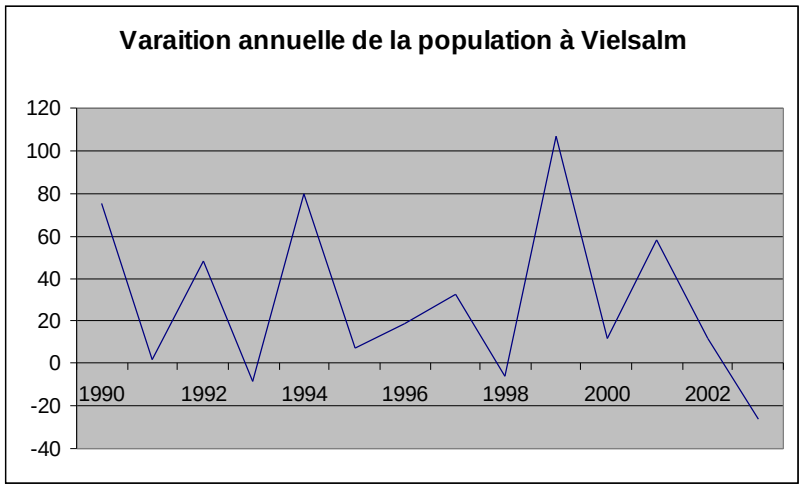
Si on s'attarde au mouvement démographique de la commune en 2006, on constate que le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès ; Vielsalm a donc un solde naturel négatif. Par contre, le nombre de nouveaux arrivants est supérieur au nombre de personnes qui ont quitté le territoire ; Vielsalm a donc un solde migratoire positif. Les deux mouvements combinés donnent une augmentation de la population de douze unités.

Ces chiffres sont néanmoins variables d'une année à l'autre ; toutefois, si on relève la moyenne depuis 1990, Vielsalm possède un mouvement de population positif. Cette augmentation de la population est largement influencée par l'arrivée de nouveaux habitants à Vielsalm plutôt que par un taux de natalité élevé.

Mouvement de la population	Vielsalm				
	Naissances	Décès	Inscriptions	Radiations	Augmentation population
1990	89	88	405	324	+75
2000	95	75	444	426	+12
2003	71	80	397	402	-26
2006	66	89	427	392	+12

Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies





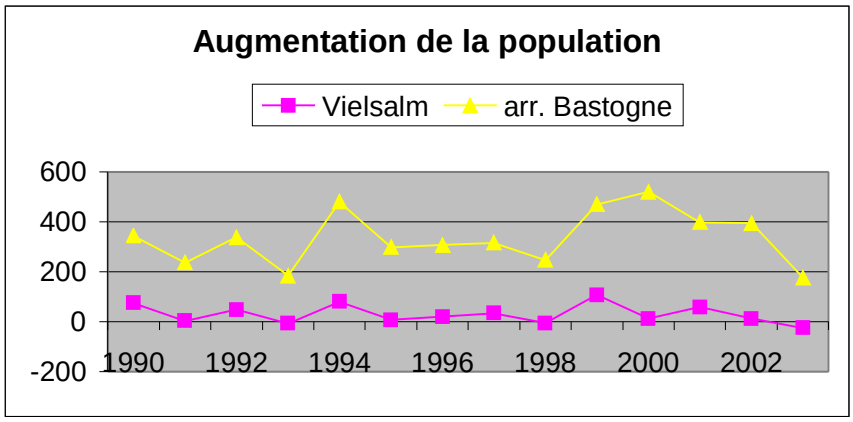
Comparativement, l'Arrondissement de Bastogne connaît chaque année, entre 1990 et 2006, davantage de naissances que de décès, ce qui donne un mouvement naturel positif, toujours supérieur à 100. Le nombre d'inscriptions est toujours supérieur au nombre de radiations, ce qui donne un mouvement migratoire positif. Les deux soldes combinés engendrent chaque année une augmentation de la population.

Mouvement de la population	Arrondissement de Bastogne				
	Naissances	Décès	Inscriptions	Radiations	Augmentation population
1990	535	408	1983	1635	+344
2000	569	418	2765	2223	+519
2003	526	422	2691	2467	+176
2006	552	408	2605	2134	+615

Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies

Vielsalm apparaît donc comme une commune dont le mouvement de population est peu significatif dans l'ensemble de l'Arrondissement.

Sur le graphique suivant, on note cependant que le mouvement de Vielsalm suit les fluctuations de la courbe de l'Arrondissement.



10.2 STRUCTURE DE LA POPULATION

10.2.1 Les classes d'âge

En 2006, un quart de la population de Vielsalm a moins de 20 ans, plus de la moitié des habitants ont entre 20 et 65 ans tandis qu'un petit vingtième est âgé de plus de 65 ans. Ces dernières années, on constate que la répartition de la population par classes d'âge n'a pas tellement évolué. Par contre depuis 1990, on note une baisse de la catégorie des moins de 20 ans et une légère augmentation de la population plus âgée.

Classes d'âges		Vielsalm		Arr. de Bastogne	
		Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
1990	Moins de 20 ans	1.846	27%	10.861	29%
	De 20 à 64 ans	3.898	57%	21.347	57%
	65 ans et plus	1.094	16%	5.243	14%
2000	Moins de 20 ans	1.830	25,5%	11.361	28%
	De 20 à 64 ans	4.107	57,2%	22.721	56%
	65 ans et plus	1.245	17,3%	6.086	15%
2006	Moins de 20 ans	1.840	25,1%	NA	NA
	De 20 à 64 ans	4.217	57,6%	NA	NA
	65 ans et plus	1.268	17,3%	NA	NA

Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies

Soulignons néanmoins que Vielsalm possède une population plus âgée que la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne. La population de Vielsalm est donc majoritairement adulte, avec une tendance au vieillissement.

Néanmoins, ces dernières années, Vielsalm attire de plus en plus de jeunes qui choisissent de s'y installer. Ainsi, en 2007, la moitié de la population salmienne a moins de 44 ans. Les raisons de ce changement sont diverses :

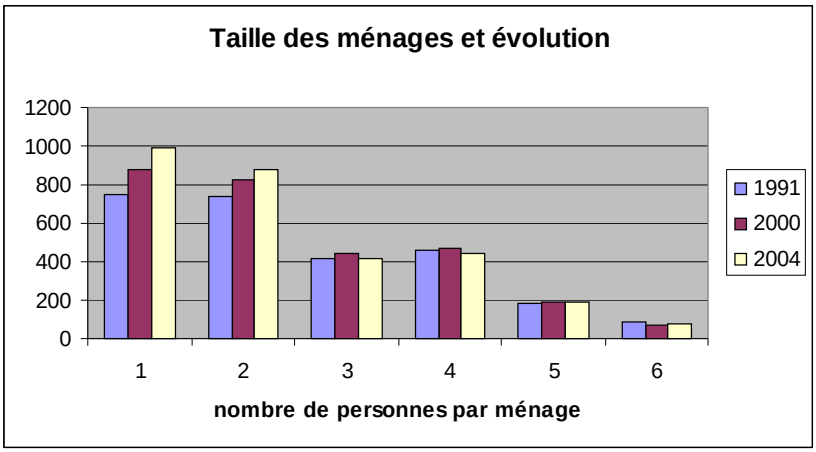
- l'emploi : le zoning de Burtonville, fort de ses 400 emplois, est en développement et les jeunes travailleurs ont tendance à s'installer à proximité.
- La proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg : tant pour l'emploi que pour les commerces.
- La possibilité de trouver des terrains à bâtir ou des maisons à restaurer : les prix de l'immobilier, même s'ils augmentent, n'atteignent pas des sommets comme dans d'autres communes des provinces de Liège et du Luxembourg[45].

10.2.2 Les ménages

En 2004, la commune de Vielsalm totalise 2.995 ménages privés. Le nombre de petits ménages (personnes vivant seules et les ménages de deux personnes) sont les plus importants. Entre 1991 et 2004, ils ont plus que doublé.

	1991		2000		2004	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Hommes ou femmes seuls	749	28,4%	875	30,4%	988	33%
Ménages de 2 pers.	736	27,9%	829	28,8%	880	29,4%
Ménages de 3 pers.	417	15,8%	440	15,3%	415	13,9%
Ménages de 4 pers.	464	17,6%	470	16,3%	446	14,9%
Ménages de 5 pers.	184	7%	195	6,8%	189	6,3%
Ménages de 6 pers. et plus	90	3,4%	67	2,3%	77	2,5%
Total des ménages	2.640	100%	2.876	100%	2.995	100%

Source : SPF Economie, Classes Moyennes et Energies



[45] Philippe CARROZZA, L'emploi, la qualité et la proximité du GDL : De plus en plus de jeunes à Vielsalm, in L'Avenir du Luxembourg, mars 2007

Malgré cela, en 2002, on peut remarquer sur base du tableau suivant que la commune de Vielsalm possède un pourcentage de grands ménages plus élevé que celui de la Région wallonne.

Répartition des ménages privés par taille et type au 1er janvier 2002	Taille des ménages						Total	%	RW
	1	2	3	4	5	6 +			
Isolés hommes	362	0	0	0	0	0	362	12,6	13
Isolés femmes	478	0	0	0	0	0	478	16,6	16,9
Couples seuls sans enfant	0	546	0	0	0	0	546	19	19,4
Couples avec enfants	0	0	293	366	174	54	887	30,9	26,6
Monoparentaux hommes	0	28	9	2	0	0	39	1,4	1,6
Monoparentaux femmes	0	144	55	20	2	0	221	7,7	9,3
Cohabitants seuls sans enfants	0	136	0	0	0	0	136	4,7	3,7
Cohabitants avec enfants	0	0	44	35	14	5	98	3,4	5,2
Autres types	0	30	33	16	17	11	107	3,7	4,5
Total ménages privés	840	884	434	439	207	70	2874	100	100
%	29,2	30,8	15,1	15,3	7,2	2,4	100		
RW	29,8	32,1	17	13,3	5,4	2,3	100		

10.2.3 Population étrangère

En 2006, les habitants de nationalité étrangère les plus représentés dans la commune sont les Hollandais, au nombre de 55, suivis de très près par les Français, avec 50 représentants. Suivent ensuite les Italiens (22), les Allemands (19) et les Portugais (13).

10.2.4 Population précarisée

Au total, 30 personnes (22 femmes et 8 hommes) bénéficient du revenu d'intégration sociale au 31/12/2006. Parmi celles-ci, 15 sont isolés, 10 sont cohabitants et 5 sont des personnes avec famille à charge. La répartition par âge se distribue comme suit :

- 11 ont au moins de 25 ans,
- 5 ont entre 25 et 40 ans,
- 4 ont entre 41 et 50 ans
- 10 ont entre 51 et 65 ans.

10.2.5 Revenu moyen

Le revenu moyen par déclaration s'élève à 20.273 euros à Vielsalm alors que le revenu moyen de l'Arrondissement s'élève à 21.208 euros. On note qu'un tiers des déclarations de Vielsalm se situe dans la tranche « de 10.001 à 20.000 euros » et que près de 6% des déclarants ont des revenus supérieurs à 50.000 euros.
Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils cachent des disparités importantes au sein de la population.

Exercice 2005 – Revenus par déclaration 2004	Vielsalm		Arrondissement de Bastogne	
	Effectifs	% du total	Effectifs	% du total
Moins de 10.000 €	1.122	27%	5.914	26,2%
De 10.001 à 20.000 €	1.390	33,6%	7.390	32,7%
De 20.001 à 30.000 €	777	18,7%	4.287	19%
De 30.001 à 40.000 €	407	9,8%	2.266	10%
De 40.001 à 50.000 €	206	5%	1.279	5,6%
Plus de 50.001 €	245	5,9%	1.468	6,5%
Total	4.147	100%	22.604	100%

Source : INS

Quant au revenu moyen par habitant, il s'élève à 11.542 euros à Vielsalm contre 11.338 euros pour l'Arrondissement de Bastogne.

Vielsalm apparaît vingtième au classement des communes de la province de Luxembourg qui ont le revenu fiscal le plus bas par habitant, avec un revenu moyen de 11.542 euros par habitant (Exercice 2005 – Revenu 2004). L'année précédente, Vielsalm se classait dixième avec un revenu moyen par habitant de 10.518 euros. On note donc une progression.

Avec un revenu moyen par habitant de 11.542 euros, Vielsalm se situe un peu en-delà de la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne et en-deçà du revenu moyen belge. Elle se situe dans la moyenne réalisée avec les communes voisines.

2005 (exercice 2004)	Indice moyen de Belgique = 100
Vielsalm	87
Arrondissement de Bastogne	86
Burg-Reuland	82
Gouvy	80
Houffalize	85
Lierneux	89
Manhay	88
Saint-Vith	91
Trois-Ponts	91

Source : INS

10.3 REPARTITION DES HABITANTS DANS LES HAMEAUX ET VILLAGES

En 2005, 1.777 personnes se concentrent sur la localité de Vielsalm, soit près d'un quart de la population communale ; suivent ensuite les villages de Grand-Halleux, Salmchâteau et Petit-Thier. 3.585 habitants se concentrent dans la vallée du Glain, soit près de la moitié de la population totale. Nous notons également que les villages du Plateau des Tailles sont relativement peu peuplés par rapport aux autres localités.

Nombre d'habitants par localité		1981	1991	2005	Part de la population communale en 2005	
Plateau des Tailles	Bihain	77	71	114	1,5%	13%
	Fraiture et la Baraque de Fraiture	107	101	153	2%	
	Hébronval	187	179	192	2,5%	
	Joubiéval	128	114	120	1,5%	
	Ottré	130	143	194	2,5%	
	Petites-Tailles	13	45	23	0,5%	
	Regné	190	190	183	2,5%	
Autour de Salmchâteau	Bêche	175	138	232	3%	14%
	La Comté	26	27	32	0,5%	
	Provedroux	104	124	123	1,5%	
	Salmchâteau (La Bedinne et Sainte-Marie)	620	555	624	8,5%	
Autour de Vielsalm	Burtonville	77	78	94	1,5%	45%
	Neuville	370	300	464	6,5%	
	Rencheux	584	605	560	7,5%	
	Vielsalm	1936	1973	1777	24%	
	Ville-du-Bois	356	335	408	5,5%	
Autour de Grand-Halleux	Grand-Halleux	985	991	1184	16,5%	17,5%
	Ennal	133	102	35	0,5%	
	Dairomont	22	24	47	0,5%	
Hauteurs	Goronne	185	172	215	3%	10%
	Petit-Thier	409	359	453	6%	
	Commanster	84	97	83	1%	
Autres		29	16	4		
Total		6927	6739	7314		

Source : INS et commune

Entre 1981 et 1991, nous pouvons remarquer que les villages du Plateau des Tailles se sont au mieux stabilisés alors que l'évolution jusqu'en 2005 marque un regain de population dans ces villages, sauf le hameau des Petites-Tailles qui connaît une nette diminution d'habitants. Il en va de même pour les localités de Bêche, Salmchâteau, Neuville, Ville-du-Bois, Goronne et Petit-Thier. La Comté, Provedroux, Burtonville, Grand-Halleux, Dairomont ont quant à elles augmenté leur population au fil de ces années. Les villages de Rencheux, Ennal, Vielsalm et Commanster ont, eux, diminué leur nombre d'habitants entre 1981 et 2005 ; à Rencheux, ce phénomène s'explique entre autres par le démantèlement de la caserne militaire en 1993, tandis qu'à Ennal, la forte diminution s'explique essentiellement par la multiplication des gîtes ruraux et des secondes résidences.

10.4 ELEMENTS SOCIOLOGIQUES

La population actuelle de Vielsalm est plutôt disparate. Le bourg abrite un mélange de commerçants avant tout indigènes, de fonctionnaires, d'enseignants, de militaires (bien qu'une partie ait quitté Vielsalm suite au démantèlement de la caserne en 1993) et d'une petite bourgeoisie. A Cahay, a été construite une cité de logements sociaux.

Dans les villages habite encore une population descendant directement des agriculteurs. Les habitants exercent des professions variées. Certains villages et hameaux moins accessibles déclinent : l'école, les commerces, l'église ont fermé. Il reste les personnes âgées, deux ou trois ménages urbains en quête d'une campagne qu'ils ne connaissent guère et les résidents secondaires.

Ce qui apparaît, c'est l'importance du lien familial avec le village, lien souvent renforcé par des propriétés foncières. Les personnes réellement originaires des villes sont minoritaires. Plus que d'arrivées d'habitants en provenance des villes, il faut parler dans les villages de l'Ardenne du Nord-Est, de non-départs. Ces campagnes offrent de nouvelles possibilités aux jeunes : un travail, ou de plus grandes facilités de déplacement qui leur permettent d'envisager à nouveau de vivre à la campagne. Il ne faut cependant pas en conclure que la qualité du cadre de vie n'importe guère, même si les aspects sociaux, la convivialité leur paraissent plus importants que l'environnement en soi.

Les installations de grandes industries auraient dû, par la dégradation du cadre de vie, engendrer plusieurs départs, si seul le cadre de vie importait. Mais aucun ménage n'a déménagé. Tout au contraire, de nouveaux habitants ont élu domicile à Burtonville et pas nécessairement parce qu'ils travaillaient dans le complexe industriel[46].

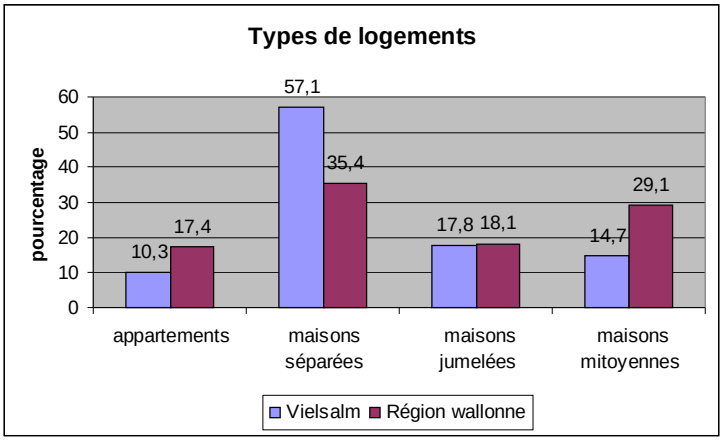
11 LOGEMENT ET IMMOBILIER

11.1 CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

Dans la commune de Vielsalm, on dénombre 3.653 logements, dont 74,4% sont occupés par leur propriétaire ; il y a donc peu de logements locatifs. 76% des logements ont un jardin et 76% ont le chauffage central[47].

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Vielsalm est une commune rurale comportant une majorité de villages et de quartiers anciens, avec un habitat unifamilial ; la proportion de maisons isolées est importante (57,1%) et le nombre d'appartements (10,3%) inférieur à la moyenne wallonne.

[46] Serge SCHMITZ, Micro-analyse des mécanismes de la reprise démographique des villages de l'Ardenne du Nord-Est : le cas de Burtonville, dans Espace, Populations, Sociétés, 2001, 1-2, pp 171-179
[47] in Programme communal d'actions en matière de Logement 2007-2008 - Commune de Vielsalm



Néanmoins, ce graphique fait apparaître un double visage de l'habitat : d'une part un habitat plus urbain (appartements + maisons jumelées + maisons mitoyennes = 42,8%), localisé plus spécialement à Vielsalm, à Salmchâteau et à Grand-Halleux ; d'autre part un habitat plus rural dans les autres entités de la commune.

Par ailleurs, la commune compte 7 logements de transit à Grand-Halleux, 6 logements d'insertion à la caserne Ratz à Rencheux.



Au niveau du logement social, c'est la « Société d'Habitations sociales de Bastogne » (Tél. : 061/24.05.80) qui possède les 88 maisons sociales sur la commune. Ils se répartissent comme suit : 68 dans la cité de Cahay, quartier périphérique de Vielsalm et 20 dans la cité L'Aumônier à Rencheux. Tous sont aujourd'hui occupés. Par ailleurs, 8 logements sont en cours de construction à Grand-Halleux. Notons également que le nombre de demandes de logements sociaux s'élève à 30-40 par an.

En 2007, 4 logements sont mis en gestion par les propriétaires privés et publics par l'intermédiaire d'une AIS.

Durant la période 2001-2006, 21 prêts hypothécaires à taux réduits ont été accordés par le Fonds du Logement wallon à des familles nombreuses bénéficiant de revenus moyens, modestes ou en état de précarité. Ces opérations représentent un investissement de plus de 1.700.000 euros.

De plus, l'OCASC (Office central d'Action sociale et culturelle du Ministère de la Défense) possédait 40 maisons sur le territoire salmien ; certaines sont vendues ou en vente (9), les autres sont louées ou en travaux (31).

En ce qui concerne l'inventaire des logements inoccupés, la commune a fait le tour de la question dans le cadre de la taxe sur ces logements mise en place par la Région wallonne mais n'en a pas recensé sur son territoire, répondant en tout cas aux critères de logements inoccupés tels que définis par les instances régionales.

Sur la commune, on dénombre également 6 ménages domiciliés dans les campings, et plus particulièrement dans le camping municipal de Vielsalm. Par contre, aucune personne n'est

domiciliée dans les parcs résidentiels de vacances, que ce soit au Sunpark de Golonfa ou aux Doyards. La Commune n'a pas encore adhéré au plan HP[48].

En ce qui concerne l'âge des logements, près de 50% d'entre eux datent d'avant 1946 et un dixième datent d'après 1991.

Ancienneté des logements en 2001	Avant 1919	1919 - 1945	1945 - 1960	1961 - 1970	1971 - 1980	1981 - 1990	1991 - 1995	1996 et +
	30,9%	16,8%	14,4%	6%	13,8%	8,5%	3,9%	5,6%

Source : Annexe du Plan triennal du Logement 2004 – 2006

11.2 LA PROBLEMATIQUE DU LOGEMENT

11.2.1 Causes de la problématique du logement

Il y a un manque évident de logements pour revenus faibles à modérés sur la commune, tant une insuffisance de logements sociaux à structures collectives (appartements), qu'une insuffisance de logements sociaux locatifs et acquisitifs. En effet, les jeunes ménages (avec ou sans enfants) ont de plus en plus de difficultés à trouver à se loger et les dossiers de médiation de dettes ne cessent d'augmenter au CPAS. La flambée de l'immobilier fait des victimes, les conditions de vie sont peu à peu devenues précaires.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Il est évident que Vielsalm et sa région attirent (cadre de vie, services publics, proximité de zones économiques…), ce qui engendre une forte concurrence en matière immobilière, avec par voie de conséquence, un emballement des prix, parallèlement à un manque crucial de logements sociaux. C'est pourquoi la Société d'habitation sociale a construit huit nouvelles maisons d'habitation à Grand-Halleux.

11.2.2 Moyens pour remédier à la problématique du logement

11.2.2.1 Le programme communal d'actions en matière de logement 2007-2008

Pour élaborer ce programme 2007-2008, les acteurs salmiens consultés ont été les suivants :

- la commune ;
- le CPAS ;
- la Société d'Habitations sociales de la région de et à Bastogne ;
- le Fonds du Logement wallon ;
- l'Agence immobilière sociale Nord-Luxembourg.

Les objectifs et les principales actions du programme 2007-2008 sont :

- Priorité 1 : Création de logements d'insertion dans le Bloc C de l'ancienne caserne de Rencheux (2ème phase).
 Le projet, dont l'opérateur est le CPAS, vise à créer 5 logements d'insertion dans le Bloc C de la caserne à Rencheux. Cette opération est cohérente avec la politique communale :
 - elle tente de répondre à une demande importante de logements adaptés pour des ménages à revenus moyens ou surendettés ;

[48] in Programme communal d'actions en matière de Logement 2007-2008 - Commune de Vielsalm

- elle participe au réaménagement du site de l'ancienne caserne Ratz à Rencheux, soumise à une PCA, en assurant une cohésion sociale (personnes handicapées, entreprise à finalités sociales, habitations sociales) ;
- elle finalise le projet d'aménagement du Bloc C qui date du début de l'année 2001 et dont la moitié a été retenue dans l'ancrage communal 2004-2006 (création de 6 logements d'insertion).

➢ Priorité 2 : Réhabilitation de deux maisons du FLW à Hermanmont
Le projet a pour objectif la restructuration et la rénovation d'un bâtiment de logement (OCASC) en trois logements : deux duplex de quatre chambres et un appartement de deux chambres. Ce bâtiment se situe en zone urbanisée, dans un noyau d'habitat existant. La gestion des logements sera assurée par l'AIS. Cette opération est cohérente avec la politique communale :
- elle répond au souhait de la Commune de mettre à profit la vente d'anciens logements militaires par l'OCASC pour augmenter le nombre de logements locatifs publics sur son territoire ;
- elle répond au manque de logements locatifs à loyers modérés à destination de familles nombreuses.

➢ Priorité 3 : Poursuite du programme de logement au quartier Jules Bary.
Le projet, dont l'opérateur est la Société des Habitations sociales de la région de et à Bastogne, a pour objectif de créer des nouveaux logements sociaux de type acquisitif et locatif, déficitaires sur le territoire communal, dans le quartier Jules Bary (Vielsalm), situé sur une ZACC.

11.2.2.2 La valorisation éventuelles des biens publics

La Commune possède des terrains en zone d'habitat à caractère rural dans plusieurs villages et hameaux, à savoir Farnières, Petites-Tailles, Salmchâteau et Ville-du-Bois. Elle possède également des terrains dans le quartier Jules Bary, situé dans une ZACC. Aucun de ces terrains n'est équipé.
De plus, la commune possède encore la moitié du Bloc C de la caserne Ratz de Rencheux ainsi que le Bloc B. Selon le PCAD, le premier se trouve en zone résidentielle tandis que le second se trouve en zone d'équipement communautaire et de service public.

11.2.2.3 Conclusion

La Commune de Vielsalm dispose de logements publics de diverses catégories qui permettent de répondre à divers problèmes sociaux fréquents. Toutefois, il y a lieu de continuer d'agir afin de parvenir à un accès à un logement adéquat et décent à toute personne. En effet, le CPAS est aujourd'hui confronté à de nouveaux problèmes sociaux, liés notamment au surendettement et au prix très élevé du parc locatif à Vielsalm. Les logements d'insertion en cours de création seront un début de solution mais ne permettront pas de répondre à la totalité des problèmes connus.

Dans le même temps, une action peut être entreprise vis-à-vis du parc locatif privé afin de le rendre accessible tout en assurant sa qualité d'habitat. Pour y parvenir, un axe fondamental doit être d'augmenter l'action de l'agence immobilière sociale et de convaincre les propriétaires privés.

11.3 IMMOBILIER

11.3.1 Les biens vendus à Vielsalm et comparaisons

11.3.1.1 Les maisons et villas

Lorsque l'on prend 2006 comme année de référence, on remarque qu'à Vielsalm, 68 maisons ont été vendues, soit 51 maisons d'habitation ordinaires d'une valeur moyenne de plus de 121.000 € et 17 villas, maisons de campagne, d'une valeur moyenne d'environ 174.000 €.

Immobilier 2006	Maisons d'habitation ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne	
	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)
Vielsalm	51	121.254	17	174.046
Arr. Bastogne	212	124.037	72	198.601
Burg-Reuland	14	84.845	1	*
Gouvy	40	112.206	9	182.778
Houffalize	46	125.300	17	186.826
Lierneux	22	140.108	3	93.667
Manhay	17	144.496	9	129.556
Saint-Vith	24	130.941	7	141.143
Trois-Ponts	18	111.118	3	180.167

Source : INS

Si on compare aux communes voisines, on constate que davantage de maisons ont été vendues à Vielsalm qu'ailleurs et que les prix pratiqués à Vielsalm se situent dans la moyenne. Dans l'Arrondissement de Bastogne, Vielsalm apparaît être en-dessous de la moyenne au niveau des prix et il s'y vend davantage de maisons que dans les autres communes de l'Arrondissement.

Entre 2003 et 2006, alors que le nombre de ventes diminue quelque peu, le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire augmente de plus de 50% à Vielsalm. Quant aux villas et maisons de campagne, leur nombre de leurs ventes augmente fortement et le prix moyen diminue. Le même constat est posé dans l'Arrondissement de Bastogne.

Immobilier			Vielsalm	Arrondissement de Bastogne
2003	Maison d'habitation ordinaire	Nombre	64	263
		Prix moyen	79.388 €	81.972 €
	Villas, maisons de campagne	Nombre	4	31
		Prix moyen	199.158 €	181.668 €
2006	Maison d'habitation ordinaire	Nombre	51	212
		Prix moyen	121.254 €	124.037 €
	Villas, maisons de campagne	Nombre	17	72
		Prix moyen	174.046 €	198.601 €

Source : INS

11.3.1.2 Les appartements

Les appartements sont très peu nombreux dans la commune de Vielsalm, alors qu'il existe des amateurs, principalement des personnes âgées, désireuses de quitter leur maison devenue trop

grande et qui doivent aujourd'hui se tourner vers Malmedy, Spa ou Bastogne[49]. En effet, en 2006, seuls 8 appartements ont été vendus à Vielsalm, pour un prix moyen de 56.375 euros. Le prix moyen d'un appartement dans l'Arrondissement de Bastogne est de 112.803 euros ; Vielsalm se situe donc largement en-dessous de la moyenne de l'Arrondissement[50].

11.3.1.3 Les terrains à bâtir

Quant aux terrains à bâtir à Vielsalm, 38 parcelles ont été vendues en 2006, avec un prix moyen du m² s'élevant à 17 euros.

Terrains à bâtir	2006		2003	
	Nombre	Prix moyen au m² (€)	Nombre	Prix moyen au m² (€)
Vielsalm	38	17	16	7,8
Arr. Bastogne	284	18	223	10,4
Burg-Reuland	12	12	7	7,7
Gouvy	24	18	17	7,8
Houffalize	39	17	32	11,6
Lierneux	22	19	12	12,3
Manhay	23	22	23	10,9
Saint-Vith	44	15	27	12,4
Trois-Ponts	7	12	20	1,43

Source : INS

Si on compare aux communes voisines, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues en 2006 varie d'une commune à l'autre ; Vielsalm se situe dans le groupe de celles qui ont vendu beaucoup de parcelles. En ce qui concerne les prix pratiqués, Vielsalm se situe dans la moyenne des prix au m² tant dans l'Arrondissement que pour les communes avoisinantes. Par rapport à 2003, le nombre de parcelles vendues par an à Vielsalm a plus que doublé : les prix au m² également. Ce double phénomène se vérifie dans les autres communes.

11.3.2 Analyse

La « particularité immobilière » de l'Arrondissement de Bastogne, dans lequel se situe la commune de Vielsalm, est qu'il longe une partie du Grand-Duché du Luxembourg. Le nord de cet Arrondissement, et donc Vielsalm, subissent les retombées des usines de Diekirch, Wiltz, Ettelbrück, etc. alors que le sud de l'Arrondissement subit davantage les retombées des banques luxembourgeoises. Cet impact se traduit très concrètement dans le prix moyen du terrain à bâtir, qui a doublé en quatre ou cinq ans. De plus, et plus particulièrement dans le nord de l'Arrondissement, donc également sur la commune de Vielsalm, un dernier groupe d'acquéreurs influence le marché de l'immobilier : ce sont les seconds résidents[51].

De plus, Vielsalm connaît une certaine pression foncière, issue principalement de l'afflux de travailleurs engendré par le zoning de Burtonville ; cette pression est renforcée par une demande venant des Flamands et des Hollandais qui veulent acheter, et de plus en plus, bâtir leur première résidence dans la commune, entraînant ainsi une augmentation des prix.

[49] Charlotte MIKOLAJCZAK, Immobilier (8/8) – Arrondissement de Bastogne : A Bastogne, seule l'offre s'appauvrit, dans La Libre Belgique, le 7 novembre 2005
[50] Source INS
[51] Charlotte MIKOLAJCZAK, Immobilier (8/8) – Arrondissement de Bastogne : A Bastogne, seule l'offre s'appauvrit, dans La Libre Belgique, le 7 novembre 2005

11.4 PERMIS D'URBANISME

Le nombre de permis de bâtir pour du résidentiel délivrés en 2006 sur la commune de Vielsalm est de 49 ; 34 pour de la construction et 15 pour de la restauration.

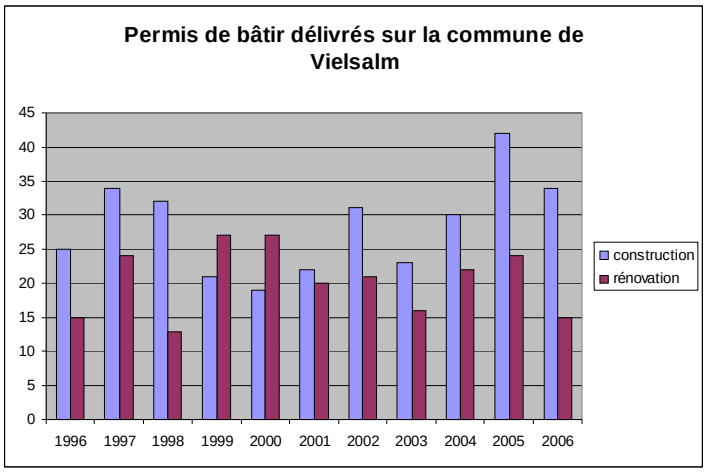
Permis de bâtir résidentiels Vielsalm	Nouvelles constructions			Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments
2006	34	42	12	15
2005	42	45	5	24
2004	30	30	0	22
2003	23	24	2	16
2002	31	42	12	21
2001	22	22	0	20
2000	19	20	2	27
1999	21	21	0	27
1998	32	33	2	13
1997	34	34	0	24
1996	25	25	0	15

Source : INS

Les statistiques des permis d'urbanisme des dernières années témoignent d'un intérêt toujours accru pour l'habitat unifamilial dans la commune de Vielsalm. Soulignons que la plupart des nouvelles constructions sont dues à l'initiative de jeunes.

Par ailleurs, sur la commune de Vielsalm, on constate que la demande de permis pour construire des appartements est très faible, sauf en 2002 et 2006 où douze appartements ont été construits ces deux années-là. Entre 1996 et 2006, Vielsalm a vu son nombre d'appartements augmenté de 35 unités.

Parmi les 49 permis délivrés en 2004, 34 sont dédiés à la construction de nouveaux bâtiments et 15 à la rénovation d'anciens bâtiments, soit une proportion 69% - 31%. Il apparaît que les résidents salmiens préfèrent construire une nouvelle habitation plutôt que de rénover, ce qui ne fut pas le cas en 1999 et 2000 ; en effet, durant ces deux années, Vielsalm a connu une forte augmentation des permis pour la rénovation, ce qui a supplanté les permis pour la construction de résidences.



Nous pouvons comparer ces chiffres avec ceux de l'Arrondissement de Bastogne. Selon le tableau suivant, l'Arrondissement de Bastogne recense en 2006, 418 permis délivrés, soit une moyenne de 52,25 permis par commune. Il apparaît donc qu'en 2006, Vielsalm, avec ses 49 permis délivrés, accorde un nombre de permis de bâtir inférieur à la moyenne de l'Arrondissement. La proportion entre les nouvelles constructions et les restaurations dans l'Arrondissement est égale à celle de Vielsalm.

Permis de bâtir résidentiels Arr. Bastogne	Nouvelles constructions	Rénovations
2006	284	134

Source : INS

Par ailleurs, alors que sur la commune de Vielsalm, 35 appartements ont été construits entre 1996 et 2006, 575 ont été construits dans l'Arrondissement de Bastogne, soit une moyenne de 72 par commune, ce qui signifie que la commune de Vielsalm compte une proportion d'appartements très faible.

12 ASSOCIATIONS ET INFRASTRUCTURES CUTLTURELLES ET SPORTIVES

Au niveau associatif, sportif ou culturel, des initiatives ne cessent d'apparaître grâce en partie à la rénovation progressive et à la réaffectation de l'ancienne caserne de Rencheux[52]. Vielsalm est donc très riche en associations ; elle n'en compte pas moins de 154 au total, toutes catégories confondues. Le montant des subsides communaux aux associations s'élève en 2008 à un total de 72.619 euros.

12.1 CULTURE

12.1.1 Les associations culturelles

La commune compte une soixantaine d'associations culturelles. Pour une liste plus détaillée, consulter l'annexe 7.
Présentation des associations culturelles les plus significatives :

12.1.1.1 Le Contrat Culture Pays

Les communes luxembourgeoises d'Hotton, Vielsalm, Houffalize, Rendeux, La Roche et Gouvy se sont associées autour d'un Contrat Culture-Pays. Celui-ci met en place un mécanisme semblable à celui des contrats-culture des villes. Pratiquement, le contrat est signé pour une durée de cinq ans et repose sur cinq axes :

- Des actions régionales sur le territoire des six communes, non circonscrites à un seul territoire communal. Par son biais, on crée un espace de concertation pour les acteurs de la culture afin qu'ils pensent l'espace qui les maille, tout en intégrant la culture dans le développement global. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets supra-locaux.

[52] Jacques GENNEN, Trois questions à Jacques Gennen, bourgmestre de Vielsalm, dans Chez nous Magazine, janvier 2005

- Un accent mis sur le public jeune et son rapport à l'Europe.
- Une animation-création dans une dynamique collective.
- Une assimilation de la composante touristique de la région.
- La mise en place d'outils culturels à long terme avec pour objectif l'autonomisation des partenaires.

Dans le cadre de la mise en place du Contrat de Pays, un festival de théâtre de rue - « Bitume » - a été créé : durant trois jours, chaque mois de juillet, il s'installe dans une des communes ayant signé le contrat. C'est ainsi qu'en juillet 2003, Vielsalm a organisé « Bitume sur Salm ». Une douzaine de troupes de théâtre de rue professionnelles ont présenté des spectacles familiaux, en plein air et sous la guinguette en plein centre de la localité. Cet évènement a drainé un public varié et c'est un créneau de qualité qui offre aux ruraux ce qu'on trouve habituellement en ville.

Outre Bitume, d'autres projets sont soutenus par le Contrat Culture-Pays. Ainsi en va-t-il du projet « Noël au théâtre », un projet proposé par la Ligue des Familles, qui consiste en la programmation de trois spectacles pour enfants pendant la période des vacances de Noël. Le projet reste avant tout celui de la Ligue des Famille, le Contrat Culture-Pays proposant une aide administrative et de coordination.

La même dynamique a valu dans l'organisation du « Mix festival », en novembre 2003 aux Doyards : une semaine de programmation théâtrale et musicale en parallèle avec « KubExpo », une manifestation d'art contemporain.

Par ailleurs, dans le but de permettre aux jeunes et aux enfants de la région de pouvoir approcher des techniques artistiques de la rue, des stages de cirque - danses acrobatiques - arts plastiques … ont été organisés dans les communes.

12.1.1.2 Convention-Culture

Le contrat Culture-Pays possède un effet de levier au niveau culturel dans la province de Luxembourg. Sur base des nombreuses actions fédérées autour de ce contrat, la commune de Vielsalm a constitué en mai 2003 une cellule de travail, un comité culturel appelé « Convention-Culture », afin de fédérer concrètement les énergies locales. La cellule a été constituée autour d'un projet de reconnaissance officielle d'un centre culturel à Vielsalm. En effet, fin 2004, un dossier de reconnaissance en centre culturel a été déposé à la Communauté française mais il n'a toujours abouti.

Néanmoins, Convention-Culture dispose aujourd'hui d'un local au-dessus de la bibliothèque de Vielsalm. Une personne-ressource est à disposition des groupements associatifs de l'entité pour les aider dans l'organisation et la promotion de leurs activités de loisirs.

12.1.1.3 Le Centre d'Expression et de Créativité La Hesse

L'opérateur principal de la cellule Centre culturel est le centre d'Expression et de Créativité, également relais culturel pour la commune de Vielsalm dans le cadre du Contrat culture-Pays.

En 2000, un dossier « Centre d'Expression et de Créativité » a été déposé par l'asbl « Les Hautes Ardennes » à la Communauté française, ce qui était une première en Région wallonne. Les objectifs initiaux du CEC sont l'intégration et la valorisation des moins valides, par un développement socioculturel favorisant la mixité et par des partenariats au sein desquels les personnes handicapées sont considérées comme des moteurs et des personnes ressources. Les projets développés sont réalisés au travers d'ateliers artistiques, en passant par la valorisation et la diffusion des compétences artistiques des personnes handicapées, etc.

Aujourd'hui, le CEC travaille avec trente-cinq personnes handicapées ainsi qu'avec des enfants (36), des jeunes (35) et des adultes (10) et organise également des stages artistiques, créatifs - arts plastiques (sculpture, papier mâché, peinture, poterie, etc.), arts de la scène (vidéo, théâtre, danse, etc.) - pendant les vacances où les enfants rencontrent les personnes handicapées.

Le CEC se veut un acteur essentiel du développement culturel salmien. Dans cette optique, une convention a été passée avec le CPAS pour ouvrir la culture aux plus défavorisés afin de les faire venir gratuitement aux activités. C'est comme cela que des réfugiés participent aux activités. L'objectif est bien de diminuer les prix pour rendre la culture accessible à tous.

Au-delà des frontières communales, le CEC élargit son action vers l'accueil de jeunes européens et développe un partenariat avec l'ASBL « Le Miroir vagabond » et l'association « Printemps 2002 » (le Centre Hemptinne de Jauche et le Musée d'Art Différencié de Liège).

12.1.2 Les infrastructures culturelles

12.1.2.1 La bibliothèque

En matière culturelle, la commune de Vielsalm possède une bibliothèque et une ludothèque depuis 1990. Cette asbl, née de la fusion d'une bibliothèque paroissiale et d'une bibliothèque communale, s'installe en 2000 dans un ancien cinéma, dans l'Avenue de la Salm. Le bâtiment a été aménagé en tenant compte du fait que cet espace pouvait également servir de salle culturelle : les rayonnages sont tous sur roulettes et peuvent être déplacés pour libérer l'espace.

Au 31 décembre 2005, le nombre de lecteur inscrits s'élève à 3.462 et 89.243 prêts ont été réalisés à la bibliothèque et 998 prêts à la ludothèque. En 2005, la bibliothèque a acquis 2.025 documents[53]. A côté de son service de base, la bibliothèque développe une programmation culturelle (expositions, concerts, etc.). Entre 2000 et 2005, elle a ainsi organisé 60 manifestations culturelles, seule ou en collaboration avec d'autres associations, principalement le CEC La Hesse et le Contrat Culture Pays[54].

La bibliothèque de Vielsalm s'inscrit par ailleurs dans un réseau des bibliothèques de la province qui a développé un plan de développement de la lecture. Ce plan poursuit trois objectifs :

- Mettre en place et développer une politique concertée de réseaux.
- Stimuler les vocations scientifiques et artistiques, valoriser l'innovation.
- Accorder une attention particulière aux jeunes

12.1.2.2 Les musées

La commune de Vielsalm possède également au niveau culturel la Maison du Pays de Salm (voir point 19.2.4) et quatre musées – « Musée du coticule » à Salmchâteau (voir point 1.1.), « Musée de l'histoire et de la vie salmiennes » à Vielsalm, « Musée de la Seconde Guerre Mondiale » à Bihain et « Ardennen Poteau '44 Museum » (commune de Saint-Vith). Une maison des artistes est en projet par le CEC La Hesse, en collaboration avec le Contrat Culture-Pays.

[53] Stéphanie HEYDEN, conseil communal de Vielsalm, le 23 janvier 2006
[54] Informations obtenues dans le cadre de la journée de réflexion sur la lecture publique, organisée par la CFWB, à Durbuy, le 7 juillet 2005

12.1.2.3 Les locaux de rencontre dans les villages

A côté de ces infrastructures, la commune de Vielsalm compte de nombreuses salles de fêtes dans les villages et à Vielsalm centre, un cercle paroissial Saint-Gengoux et une salle de fêtes à l'Athénée. Elle ne possède néanmoins pas de vraie salle de spectacles (pas d'équipements au niveau sonorisation, de l'éclairage, etc.), sauf celle se situant aux Doyards mais qui est privée (Ourthe et Somme) et dont le prix de location est très élevé. Elle dispose également de deux petites salles pour des expositions, à la Maison du Tourisme et à la bibliothèque, comme cité précédemment.

12.1.2.4 Une salle d'exposition

Fin novembre 2007, l'asbl Nota Bene, active dans la promotion de l'écriture sous toutes ses formes, a inauguré une nouvelle salle d'exposition et un espace créatif en plein cœur de Vielsalm, dans les locaux d'une surface commerciale, à l'abandon depuis quelques mois. L'objectif est triple : promouvoir l'art, donner aux artistes l'occasion de s'exprimer et aux associations un espace pour communiquer. Le but explicite est d'offrir, de par sa situation au centre de Vielsalm, une vitrine sur les nombreux produits et savoir-faire artistiques et artisanaux de la région.

12.2 SPORT

12.2.1 Les associations sportives

La commune compte une trentaine de clubs et associations dans le domaine sportif. Pour une liste plus détaillée, consulter l'annexe 7.

Les activités sportives proposées sont nombreuses. Par ailleurs, sont balisées sur le territoire des randonnées pédestres et VTT. Des cartes de promenades sont en vente à l'office du tourisme et des randonnées à thèmes sont organisées pour des groupes.

L'ADEPS propose également à la Baraque de Fraiture et durant la saison hivernale des pistes de ski de fond et de ski alpin, ouvertes à tous.

La commune connaît également quelques temps forts sur le plan sportif :

- Salm Motor's Days : deux jours de sports moteurs sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux
- Le Challenge Marc et Jacky, organisé par le GRI
- Le Challenge Filip Merhaeghe, en VTT
- Les championnats de football
- Les interclubs de tennis
- Les stages organisés par l'ESN

12.2.2 Les infrastructures sportives

En ce qui concerne les équipements sportifs, la commune de Vielsalm compte sur son territoire :

- deux piscines communales (une couverte à Vielsalm, l'autre en plein air à Grand-Halleux), et une piscine tropicale privée (Sunparks). Ce sont 400.000 euros par an qui sont dépensés pour le fonctionnement et l'entretien de la piscine couverte de Vielsalm pour seulement 100.000 euros de recettes ;
- une salle d'arts martiaux sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux ;
- des salles de sport dans certaines écoles (l'école spéciale de Rencheux, l'Athénée royal, l'Institut du Sacré-Cœur et l'école Saint-Joseph) ;

- neuf terrains de football sur quatre implantations (Grand-Halleux, Vielsalm, Sart et Salmchâteau) ;
- deux infrastructures tennistiques, à Vielsalm et Grand-Halleux ;
- deux halls omnisport privés, l'un aux Doyards (géré par Ourthe et Somme), l'autre à Golonfa (géré par le Sunparks) ;
- le lac de Doyards, sous-exploité et peu visible ;
- des infrastructures équestres à Mont-le-Soie ;
- des pistes de ski à la Baraque de Fraiture ;
- une nouvelle salle pour le tennis de table à Joubiéval.

13 SERVICES A LA POPULATION

13.1 SERVICES COMMUNAUX

On compte 8 services communaux, à savoir :

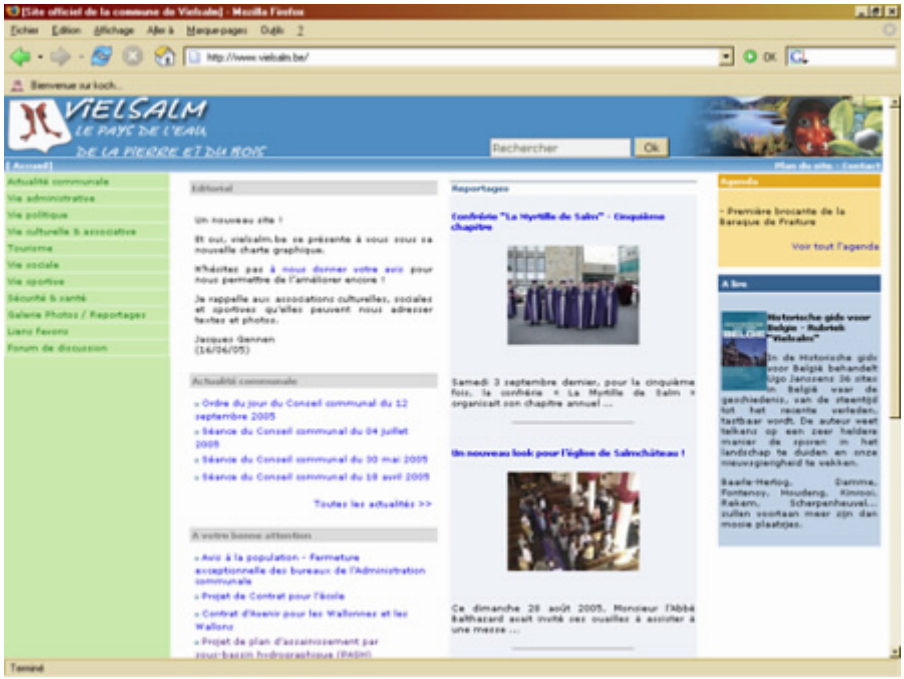
- le Secrétariat communal
- le Secrétariat du Bourgmestre
- le service Population, Etat civil et Permis de conduire
- le service Urbanisme
- le service Environnement
- le service Finances
- le service Enseignement
- le service des Travaux

La Commune compte un responsable du Logement, mais pas de service de l'Economie.

13.1.1 Information et communication

13.1.1.1 Le site internet communal

La commune de Vielsalm s'est dotée d'un site internet qui reprend toutes les informations concernant la vie communale, politique, sociale, culturelle et sportive. Cet outil de communication recevait chaque mois une moyenne de 6.000 visiteurs. Depuis le changement de majorité, le site internet n'est plus régulièrement mis à jour et le nombre de visiteurs a chuté fortement.



Par ailleurs, le forum de discussion, ouvert à tous, constituait un lieu d'échanges de réflexions et d'idées. Lui non plus n'est quasiment plus utilisé.

13.1.1.2 L'Annonce de Vielsalm

La politique communale en matière d'information des habitants se concrétisait par la publication en « toutes boîtes » de l'hebdomadaire local « L'Annonce de Vielsalm ». C'est par ce biais que les comptes rendus intégraux des débats au sein du conseil communal transitaient ainsi qu'une partie des informations communales. Les numéros spéciaux de « L'Annonce de Vielsalm » faisaient ainsi office de bulletin communal. Dès lors, le « Salm Info », anciennement périodique communal, n'était plus édité qu'occasionnellement, pour des informations ou évènements spécifiques.

Depuis le changement de majorité et vu l'état des finances communales, le canal d'information que représentait L'Annonce de Vielsalm a été supprimé.

13.2 SERVICES SOCIAUX

13.2.1 Le CPAS

Président : Monsieur BRIOL
Secrétaire : Madame Isabelle COLSON
Provedroux, 24 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/34.94.42 ou 080/21.41.85

Permanences à l'ancienne « Maison Lambert » rue de l'Hôtel de Ville 20 – 6900 VIELSALM
Lundi, de 08h30 à 12h00 : Madame COUNSON ;
Mardi, de 08h30 à 11h00 Madame VERLINDE ;
Mercredi, de 09h00 à 12h00 Madame DOMINICY (médiation dettes) ;
Jeudi, de 08h30 à 11h00 Madame VERLINDE ;

Vendredi, de 13h00 à 15h00 Madame COUNSON ;

Le CPAS compte parmi ses 80 personnes sous contrat, une secrétaire, deux assistantes sociales pour le service social individuel, une assistante sociale pour le service « Médiation de dettes » et une assistante sociale pour le service social « Troisième âge », secondée par une aide séniors. Le CPAS gère également la M.R. et la M.R.S. « Home Marie-Thérèse » de Provedroux ainsi que la crèche « Bébés-Rencontres », située à Vielsalm.

13.2.1.1 Le Service « Troisième Age »

Le service social « Troisième âge » a pour missions le soutien psychologique et l'écoute des aînés, la guidance budgétaire, l'aide administrative et la coordination des services de soins et d'aide à domicile. Vielsalm compte, en 2008, 1.049 personnes de plus de septante ans. Quatre services distincts leur sont proposés afin de faciliter leur autonomie à domicile. Il s'agit :

- d'un service aide séniors – courses, promenades, visites, etc. - qui s'adresse aux personnes de plus de 70 ans.

- d'un service repas à domicile, géré par les bénévoles de la Croix Rouge : ils livrent des repas surgelés, deux fois par semaine, aux personnes âgées de Vielsalm. Dans ce cadre, le CPAS prête des fours à micro-ondes pour réchauffer ces plats. Le prix des repas est fonction du montant des revenus et varie entre 3,85 et 4,50 euros. En 2007, 2.980 repas ont été distribués, contre 6.901 en 2004 (dont 3.753 à Vielsalm, les autres repas étant également livrés sur la commune de Gouvy et au centre de secours médicalisé de Bra).

- et d'un service télé-vigilance qui consiste par une simple pression d'un médaillon, raccordé au téléphone et qui lance automatiquement un appel à la centrale Samaritel à Marche, à prévenir un proche si la personne âgée se trouve en difficulté. Pour bénéficier de ce dispositif, il faut payer une redevance mensuelle (de 24,79 à 30,99 euros), qui varie en fonction des revenus. Par ailleurs, la province de Luxembourg accorde une prime annuelle de 90 euros pour des revenus inférieurs à 14.873,61 euros par an. En 2007, 54 télé-transmetteurs sont placés à Vielsalm.

Notons que le service dépannages pour la tonte des pelouses, l'entretien des jardins, la coupe de bois, etc. n'existe plus depuis le 1er janvier 2007. En 2004, 53 personnes avaient fait appel au moins une fois à ce service mais le nombre d'utilisateurs diminuant, les coûts à charge du CPAS augmentant, cette organisation complexe a été supprimée.

13.2.1.2 Le Service social individuel

Le suivi de réinsertion professionnelle est toujours en nette progression et une attention toute particulière est réservée aux jeunes de 18 à 25 ans. En 2007, 32 personnes bénéficient du revenu d'intégration sociale à Vielsalm dont 7 hommes et 8 femmes âgés entre 18 et 25 ans. Par ailleurs, 15 personnes sont remises au travail dans divers secteurs par le biais de l'article 60 de la loi CPAS.

Dans la perspective qui est la sienne, le CPAS de Vielsalm a intensifié des actions comme la collaboration avec la Maison de l'Emploi ou le développement du service d'insertion socioprofessionnelle inter-CPAS (cluster de 4 communes : Vielsalm – Gouvy – Houffalize - Bertogne).

Outre ces missions curatives et préventives classiques, le CPAS a mis en place une coopérative à finalité sociale, en collaboration avec la Croix Rouge et les Hautes Ardennes. « Les Lavandières du Bonalfa » situées sur le site de l'ancienne caserne (Tél. : 080/21.55.00.) s'occupent de travaux

tels le lavage, le séchage et le repassage des vêtements, la couture, etc. Cette entreprise d'insertion emploie aujourd'hui 9 personnes dont 2,5 en titres-services et 3 sous article 60. Les Lavandières gèrent un portefeuille clientèle bien fourni : l'institut « Le Point d'eau » à Grumelange, le Centre hospitalier de Lierneux, le home de Provedroux, la maison de repos Saint-Gengoux, le centre de revalidation de Borgoumont, les clubs de football de Vielsalm et Salmchâteau…

Au total en 2007, ce sont donc 55 contrats de remise au travail qui ont été conclu pour des bénéficiaires du RIS.

13.2.1.3 Le Service « Médiation de dettes – Guidance budgétaire »

Le service « Médiation de dettes » reçoit les personnes confrontées au problème du surendettement. Leur nombre est préoccupant et se traduit par un accroissement du nombre de dossiers gérés par ce service ; en 2007, 65 dossiers sont ouverts en médiation de dettes parmi lesquels 35 suivent aussi une gestion budgétaire. Le surendettement n'est pas marginal à Vielsalm, le nombre de dossiers ayant doublé en quatre ans. L'assistante sociale exécute le travail administratif auprès des créanciers des personnes endettées et assure la guidance et l'accompagnement dans la gestion quotidienne de leur budget.

Par ailleurs, le CPAS de Vielsalm a lancé en septembre 2004 un projet s'inscrivant dans une politique de prévention du surendettement, l'école des consommateurs. Le but est de créer des groupes de discussion - un par mois (ces séances se tiennent le troisième vendredi du mois à la Maison Lambert, de 14 à 16 heures) -, autour de thème de la consommation et de tout ce qui peut induire une situation de surendettement. De plus, le CPAS entreprend des actions de prévention du surendettement dans les écoles et une action sociale s'étend maintenant à la guidance et à l'aide sociale financières dans le cadre de la fourniture d'énergie, qui permet au CPAS de mener une action préventive. Le CPAS offre maintenant la possibilité de recharger un compteur d'électricité à budget.

13.2.1.4 Le Service « Accueil des étrangers »

La Province de Luxembourg n'a pas de longue tradition d'immigration, mais a connu en quelques années l'implantation de 7 Centres d'Accueil pour Réfugiés, et d'une quinzaine d'Initiatives locales d'Accueil (ILA) dont une à Vielsalm, située dans un bâtiment loué, sis rue Fosse Roulette à Vielsalm, qui accueille 4 résidents. Le CPAS réfléchit à la possibilité d'acquérir un immeuble pour les héberger plutôt que de maintenir une location qui coûte très cher (6.000 euros par an)[55] . Par ailleurs, le CPAS de Vielsalm suit 7 candidats réfugiés politiques ; aucun n'habite dans la commune.

13.2.2 La Maison de l'Emploi



Responsables : Mme DESERT et Mme WERY
Ancienne « Maison Lambert » à l'étage, rue de l'Hôtel de Ville 20 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/29.26.00.

Lundi : 09h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00 ;
Mardi : 09h00 à 12h30 ;
Mercredi : 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ;
Jeudi : 09h00 à 13h00 ;

[55] Anne-Marie TROMME, Conseil communal de Vielsalm, le 14 mars 2005

Vendredi : 09h00 à 12h30.

Afin de privilégier des mesures de formation, de réinsertion professionnelle et d'accompagnement adaptées au tissu socio-économique de la région, une maison de l'emploi a été créée à Vielsalm, et inaugurée en février 2004. Elle est appelée à jouer un rôle précieux d'information et de conseil en faveur des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des employeurs non seulement de Vielsalm mais aussi des communes voisines comme Gouvy, Manhay et Lierneux.

La Maison de l'Emploi est l'objet d'un accord entre le FOREM, la commune et le CPAS. Avec ce dernier, elle collabore au niveau de la recherche d'emploi pour personne précaire ainsi que pour la formation (ex : informatique, atelier personnel, permis de conduire, langues, etc.) ; c'est un service de proximité.

En 2007, 4.829 visites ont été enregistrées, avec 5.362 usagers. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis l'ouverture de la Maison de l'Emploi.

Différents projets émergent ; c'est ainsi qu'une foire aux jobs pour les étudiants s'est tenue en avril 2005 dans toute la province afin de mettre en relation les employeurs et les étudiants.

13.2.3 L'Agence Locale pour l'Emploi

Responsable : Madame MARS
Ancienne « Maison Lambert », rue de l'Hôtel de Ville 20 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/29.28.25.

Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi.

L'Agence locale pour l'Emploi de Vielsalm est située au rez-de-chaussée de la Maison de l'Emploi. En 2007, une quarantaine de personnes de la commune ont travaillé dans le cadre d'activités A.L.E. pour au total d'environ 11.600 heures. Sur la commune de Vielsalm, 95 structures (employeurs) bénéficient de l'aide A.L.E.

Par ailleurs, l'A.L.E. de Vielsalm a créé au 1er janvier 2005 une entreprise de titres-services en vue de fournir une aide ménagère aux personnes privées. La demande étant très forte, elle emploie en 2007 une vingtaine de travailleuses pour un total de 21.000 heures (sur Vielsalm et Lierneux).

13.3 SERVICES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE

13.3.1 Les écoles

13.3.1.1 L'enseignement fondamental

L'enseignement communal de Vielsalm compte huit écoles fondamentales, dans les villages de Goronne, Hébronval, Regné, Rencheux, Salmchâteau, Grand-Halleux, Petit-Thier et Ville-du-Bois. Aucune d'entre elles ne compte de salle de sport, ni de salle de spectacle. Notons que la section maternelle de l'implantation de Ville-du-Bois a fermé ses portes en septembre 2006, par manque d'élèves et a réouvert en septembre 2008.

Sur le territoire de la commune de Vielsalm, on dénombre trois écoles fondamentales du réseau libre : l'école libre Saint-Joseph de Vielsalm, l'école libre « La Ruche » de Petit-Thier, l'école libre Saint-Laurent de Grand-Halleux. Seule Saint-Joseph possède sa propre salle de sport.

L'enseignement de la Communauté française est également présent à Vielsalm avec une section maternelle et primaire à l'Athénée royal de Vielsalm.

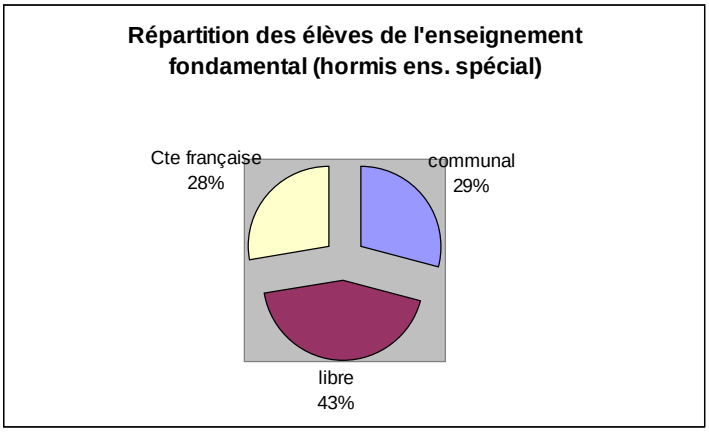
Vielsalm compte aussi un institut d'enseignement spécialisé à Rencheux.

Nombre d'enfants en 2005-2006	Maternelle	Primaire	Total
Ecole communale de Regné	38	15	53
Ecole communale d'Hébronval	_	18	18
Ecole communale de Salmchâteau	26	48	74
Ecole communale de Rencheux	22	22	44
Ecole communale de Goronne	12	22	34
Ecole communale de Petit-Thier	_	16	16
Ecole communale de Ville-du-Bois	_	14	14
Ecole communale de Grand-Halleux	12	10	22
Ecole libre « La Ruche » de Petit-Thier	15	13	28
Ecole libre Saint Joseph de Vielsalm	107	206	313
Ecole libre Saint Laurent de Grand-Halleux	26	43	69
Athénée royal de Vielsalm	64	137	201
Enseignement spécialisé de Rencheux	NA	NA	73
Total	322	564	959

Source : administration communale

Nous pouvons remarquer que Vielsalm compte trois écoles fondamentales et que Petit-Thier et Grand-Halleux ont chacun deux écoles de deux réseaux différents, l'un communal l'autre libre.

L'enseignement maternel représente en 2007-2008 37% de la population scolaire dans le fondamental.



13.3.1.2 L'enseignement secondaire

La localité de Vielsalm compte trois établissements d'enseignement secondaire, ce qui est important par rapport à la population de la commune, à savoir l'Athénée royal de Vielsalm, l'Institut du Sacré-Cœur et un enseignement spécialisé à Rencheux.

Nombre d'élèves en 2007-2008	Secondaire
Athénée royal de Vielsalm (enseignement général, technique et professionnel)	609
Institut du Sacré-Cœur de Vielsalm	365
Institut spécialisé de Rencheux	92
Total	1.066

Source : administration communale

On compte donc à Vielsalm 1.066 élèves du secondaire.

13.3.1.3 L'enseignement de promotion sociale

La commune de Vielsalm compte sur son territoire deux établissements de promotion sociale, un dans les locaux de l'enseignement technique et professionnel de l'Athénée, au pied de la côte de Rencheux, l'autre dans la rue des Chars à Bœufs à Vielsalm.

Nombre d'étudiants en 2005-2006	Promotion sociale
Athénée royal de promotion sociale	587
Institut du Sacré-Cœur de promotion sociale	500
Total	1.087

Source : administration communale

Ce sont 1.087 personnes qui fréquentent l'enseignement de promotion sociale à Vielsalm.

13.3.1.4 Les internats

On recense sur la commune de Vielsalm deux internats :

- l'internat « Les Dragons », attaché à l'Athénée royal
 situé rue de Hermanmont, 5 – 6690 VIELSALM
 Tél. : 080/21.70.53.
- un internat attaché à l'enseignement spécialisé primaire et secondaire,
 situé rue du Château, 19 – 6690 VIELSALM
 Tél. :080/21.67.57.

13.3.2 La crèche communale ou « Bébé rencontres »



Coordinateur : Madame GROMMERCH
Quartier Jules Bary, 50 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.46.86

Cette crèche, gérée par le CPAS, a une capacité de 24 enfants équivalents temps plein, avec une cinquantaine qui la fréquentent ; elle emploie une gestionnaire, 9 puéricultrices, une institutrice, une cuisinière et une technicienne de surface.

Elle accueille les enfants de 0 à 3 ans mais également les enfants de 3 à 8 ans après l'école. L'accueil extrascolaire, ouvert aux plus de trois ans a été créé en juillet 1998. Ce service d'accueil

extrascolaire accueille 20 enfants, ce qui est sa capacité maximale actuelle[56]. Elle a également développé un service de garde d'enfant malade à domicile.

Une extension a été réalisée en 2006 en vue de pouvoir accueillir plus d'enfants dans le cadre de l'accueil et en 2008, des travaux ont été réalisés afin que la Maison d'Accueil de l'Enfance devienne une crèche.

13.3.3 Le Service de Garde d'Enfants "La Bambinière"

Présidente : Madame PARMENTIER
Courtil, 128 – 6671 BOVIGNY

Tél. : 080/64.38.14

L'asbl « La Bambinière » est un service d'accueillantes conventionnées qui fonctionne sur les communes de Gouvy, Houffalize et Vielsalm. Elle est chargée d'organiser l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans chez les accueillantes conventionnées localisées sur son territoire.

La Bambinière a pour mission de procurer aux parents des trois communes associées, un mode de garde de type familial. L'accueillante d'enfants est une personne qui assure, de jour ou de nuit mais principalement de jour, à l'endroit où elle réside habituellement, l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans, avec toutefois une priorité pour les enfants de moins de 3 ans. Elles bénéficient de formations professionnelles organisées par le service. Les frais de garde sont calculés en fonction des revenus mensuels nets cumulés du ménage. Lorsque deux enfants sont en garde simultanée, la participation financière est réduite à 70 % pour chacun des enfants. Cette participation financière est également réduite pour tout enfant appartenant à une famille comptant 3 enfants à charge. Les frais de garde sont fiscalement déductibles.

Actuellement, la commune de Vielsalm compte 10 accueillantes ONE qui gardent en moyenne 5 enfants par jour.

13.3.4 L'Accueil extrascolaire

Coordinateur : Madame NOEL
Tél. : 080/28.29.23

Suite à différentes directives et appels à projets de la Région wallonne, de la Communauté française, de l'ONE, la Commune a poursuivi la mission d'état des lieux et de coordination et a créé une commission communale de l'accueil et a adopté un programme de coordination locale pour l'enfance.

La commission locale de l'accueil extrascolaire a été constituée et se compose de représentants du Conseil communal, de représentants des pouvoirs organisateurs des différents réseaux d'enseignement et du monde associatif. La mise en place de la commission communale de l'accueil a permis une large réflexion sur les besoins en matière d'accueil extrascolaire, au départ de l'état des lieux, afin de constituer le « Programme de Coordination local pour l'Enfance », adopté à l'unanimité par le Conseil communal le 12 septembre 2005.

[56] Anne-Marie TROMME, conseil communal de Vielsalm, le 14 mars 2005

Dans ce cadre, une enquête a été réalisée auprès des parents dont les enfants étaient âgés entre 2 ans½ et 12 ans. Le taux de réponse fut très faible par rapport à d'autres communes rurales. Les besoins qui sont ressortis de cette enquête sont :

- Le besoin d'un encadrement pour les enfants le mercredi après-midi et durant les congés scolaires. Il s'avère donc qu'au vu du nombre d'activités culturelles et sportives proposées, celles-ci sont méconnues par la plupart des parents.
- L'obligation de mieux informer sur les activités proposées. C'est pourquoi a été édité un petit guide reprenant l'ensemble des associations œuvrant dans ce domaine.
- L'élargissement de la plage horaire des « garderies ».
- La nécessité d'un accueil animé par du personnel formé.
- L'amélioration de l'accessibilité financière aux activités. Or le CPAS, sur demande des familles, prend en charge certaines participations financières.
- Le manque de mobilité et la nécessité de décentraliser les activités[57].

Au niveau de l'accueil extrascolaire proprement dit, Vielsalm compte huit implantations communales : Rencheux, Goronne, Hébronval, Regné, Salmchâteau, Grand-Halleux, Petit-Thier et Ville-du-Bois. Néanmoins, les élèves de l'école La Ruche de Petit-Thier, réseau libre, sont accueillis dans le cadre de l'accueil « communal ». De plus, l'école Saint Joseph, l'Athénée royal et Saint-Laurent (Grand-Halleux) organisent également un accueil après les heures d'école dans leur établissement. Par ailleurs, comme déjà mentionné plus haut, la Maison communale de l'accueil de l'enfance organise également l'accueil extrascolaire.

13.3.5 L'Aide en Milieu Ouvert « L'Etincelle »

Directeur : Monsieur NOEL
Rue de la Chapelle, 8 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.59.12

L'Etincelle s'occupe d'accompagnement de jeunes en milieu ouvert. Elle accueille des jeunes âgés de 0 à 18 ans afin de faire de la prévention, d'apporter une aide individuelle et collective, d'être un centre d'information et d'aider à la réalisation de projets. Cette AMO mène dans cette optique plusieurs projets en faveur du quartier social de Cahay.

13.4 SERVICES AUX AINES

13.4.1 Le Home Marie-Thérèse de Provedroux



Provedroux, 28 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.72.01.

Le home Marie-Thérèse qui se situe dans le village de Provedroux vient de fêter ses 40 ans. Dépendant du CPAS de Vielsalm, il s'agit actuellement d'une maison de repos (M.R.) et d'une maison de repos et de soins (M.R.S.). La partie M.R. compte 13 lits et la partie M.R.S. 30 lits. Il reste en tête tant dans ses dépenses que dans ses recettes dans les activités du CPAS. Le home compte 7,5 équivalents temps plein et un ergothérapeute.

[57] Manuel FRANCK, ASBL Promemploi, Programme de coordination locale pour l'enfance, Vielsalm, mars 2005

Pour son jubilé, le home s'est vu offri un bus de 9 places par une dizaine de sponsors, commerçants et firmes de la région.

En 2003, le ministre Detienne a marqué son accord de principe pour la mise en conformité du home et pour son extension en vue de porter sa capacité d'accueil à une soixantaine de lits. L'objectif est de créer davantage de chambres individuelles et d'améliorer le confort des chambres doubles. Il importe que ces travaux respectent le cadre bâti propre au village de Provedroux et des panneaux solaires sont prévus pour chauffer l'eau.

Les autorités politiques veillent à faire avancer ce dossier parallèlement avec celui de la réhabilitation et de l'extension de la M.R.S. Saint-Gengoux.

13.4.2 La Maison de Repos et de Soins Saint-Gengoux

Rue de la Clinique, 15 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.67.86.

La Province de Luxembourg coordonne et participe à la gestion des maisons de repos et de soins du territoire notamment au niveau des finances, de la programmation, des statuts, des appels d'offres, des études, des conventions et des forums. Elle détient 49% des parts dans les trois intercommunales concernées, dont fait partie la Maison de Repos et de Soins Saint-Gengoux de Vielsalm.

Le nombre de lits officiellement reconnus est de 35 pour le repos et les soins et 5 uniquement pour le repos, soit un total de 40. Le taux d'occupation théorique maximum est de 14.600 journées d'hébergement. En 2005, le nombre de journées facturées s'élève à 14.184. A ces journées, il faut ajouter 379 journées d'hospitalisation, soit un total de 14.563 journées d'occupation. Le taux moyen d'occupation a donc été en 2005 de 98%.

Depuis 2004, cette institution est reconnue projet pilote et dispose dans ce cadre d'un agrément spécial pour 5 lits neurovégétatifs.

Le nombre de lits doit être augmenté afin de passer à une soixantaine.

Suite à une réflexion communes des deux institutions, le Home Marie-Thérèse de Provedroux et la Maison de Repos et de Soins Saint-Gengoux ont choisi de s'associer pour créer une structure plus importante. Le dossier est à l'étude.

13.5 SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES

13.5.1 Les Hautes Ardennes

Entreprise de travail adapté AWIPH
Place des Chasseurs ardennais - 6690 VIELSALM

Tél. : 080/29.25.55.

L'asbl Hautes Ardennes, fondée en 1962, a débuté par la création d'un enseignement spécial. L'association est devenue aujourd'hui un des principaux employeurs de l'Arrondissement de

Bastogne. En effet, cet atelier protégé occupe 250 personnes, personnes handicapées et travailleurs accompagnants[58]. Elle couvre différents secteurs d'activité, ce qui en fait une de ses richesses, en employant des personnes handicapées dans le cadre d'une vaste démarche d'intégration.

Principalement centrées sur la transformation du bois, les activités vont de la confection de palettes à celle des produits d'ébénisterie. Dans de nombreux domaines, l'entreprise a su imposer une image de qualification au moins comparable à des entreprises « classiques ». A côté de la filière bois, les Hautes Ardennes concluent des contrats d'entreprise et mettent ainsi des travailleurs à disposition, comme chez Spanolux. D'autres personnes travaillent pour la conservation de l'environnement : les Rangers de la Trientale, l'entretien des circuits de promenades, l'entretien des abords du circuit de Francorchamps, etc. Le secteur « conditionnement » (emballage) est quant à lui en perte de vitesse, passant de 40 à 6 emplois.

Cependant, toutes les personnes handicapées ne peuvent travailler. Pour elles, les Hautes Ardennes ont développé d'autres types d'activités. Ainsi en est-il du Centre d'Expression et de Créativité dont les objectifs initiaux sont l'intégration et la valorisation des moins valides, par un développement socioculturel, etc.

Suite à une situation financière difficile de l'ASBL « Les Hautes Ardennes », et suite à des tractations entre l'ASBL, l'AWIPH et l'APES (Agence provinciale spécialisée en économie sociale), de nouvelles entités juridiques ont été créées en 2005. En effet, le plan de restructuration a proposé de nouvelles structures,

- l'une pour l'entreprise de travail adapté (ETA) qui devient une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, et dont le nom est à présent « Les Ateliers de la Salm »,
- l'autre pour le centre d'hébergement qui accueille une quarantaine de travailleurs handicapés, un service d'accueil de jour pour adultes (22 prises en charge), un service résidentiel pour adultes (20 prises en charge d'adultes handicapés non travailleurs), anciennement appelé « Foyer la Hesse » et renommé ASBL « Hébergement des Hautes Ardennes »

Par ailleurs, de grands changements se profilent sur le terrain : soit l'ancien site de l'atelier protégé à Cahay, devenu un chancre, serait racheté par la commune et assaini, soit des bâtiments seraient construits et aménagés sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux. Un projet de création de nouvelles infrastructures dans le zoning de Burtonville était en cours de réflexion afin de recentrer davantage les activités sur le secteur du bois mais cette idée n'a pu aboutir. En attendant, les activités ont été recentrées sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux.

13.5.2 La Maison de Vie de Rencheux

L'école spéciale de Rencheux a accueilli de nouvelles installations au début de l'année 2002, par la création de « La Maison de vie ». En plus d'offrir une scolarité à des élèves handicapés, « la Maison de vie » est consacrée entièrement à l'apprentissage de gestes qui pour la plupart d'entre nous relèvent de l'automatisme. Le but final étant d'assurer l'éducation corporelle, l'éducation comportementale et l'autonomie de chacun.

[58] Jean-Marc DERLET, Un nouveau départ pour « Les Hautes Ardennes » ; La Province et la commune de Vielsalm apportent leur aide à l'entreprise de travail adapté et d'hébergement, dans, l'Avenir du Luxembourg, le 28 octobre 2005

13.5.3 La Maison « Clos des aubépines » de Bêche

Cette structure, qui dépend également des Hautes Ardennes, s'occupe plus spécialement des personnes plus fortement handicapées, ne pouvant travailler.

13.6 SERVICES DE LA SANTE

13.6.1 La polyclinique de Vielsalm

Polyclinique Saint-Gengoux
rue de la Clinique, 15 - 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.67.86.

L'IFAC est une association intercommunale de soins de santé située dans le nord de la province de Luxembourg. Elle est née de la fusion de l'hôpital Princesse Paola (siège social de l'entreprise) à Marche-en-Famenne, de l'hôpital Sainte-Thérése à Bastogne et de la polyclinique Saint-Gengoux à Vielsalm. Les activités de cette dernière sont en hausse et de nouveaux services y sont créés.

Cependant, cette intercommunale hospitalière est en déficit, ce qui a engendré une mise sous tutelle budgétaire de la commune. La Province est actionnaire pour 49% et le déficit est réparti entre les communes associées ; Vielsalm prend en charge 3,90%, soit 90.000 euros pour 2003. Néanmoins des mesures ont été prises et des concertations entre les médecins et les syndicats ont permis de réduire au maximum le déficit.

13.6.2 La Section locale de la Croix-Rouge

Ambulances :
Rue du Vivier, 21 – 6690 VIELSALM
Tél. : 080/21.55.00.

Maison de la Croix Rouge :
Rue Sergent Ratz – 6690 VIELSALM
Tél. : 080/21.50.16.

Prêt de matériel :
Ville-du-Bois, 22 – 6690 VIELSALM
080/21.58.78.

13.6.3 L'hélicoptère de Bra

La commune de Vielsalm bénéficie des services rendus par l'équipe médicale de Bra-sur-Lienne, reconnue comme SMUR satellite expérimental. La Commune lui octroie chaque année un subside de 25.000 euros.

13.7 SERVICES FEDERAUX ET REGIONAUX

13.7.1 Ministère de la Défense nationale

Groupe Bemilcom
Neuville-Haut, 124 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.70.46.

13.7.2 Ministère des Finances (Cadastre, Fiscalité des entreprises, Contributions)

Rue des Combattants 5 - 6690 VIELSALM

Tél. : 080/29.12.50. (Service Impôts)
Tél. : 080/29.12.50. (Taxation – TVA)
Tél. : 080/29.11.30. (Contributions directes)
Tél. : 080/29.11.50. (Cadastre)
Tél. : 080/29.11.21. (Enregistrement)

13.7.3 Justice de Paix Vielsalm, La-Roche-En-Ardenne, Houffalize

Greffier en chef de la justice de paix : Monsieur NOENS
Rue Jules Bary, 1 B - 6690 VIELSAM

Tél. : 080/28.11.90.

13.7.4 Ministère des Equipements et du Transport

Chef de district : Monsieur VERITER
Route de Cierreux, n°9 - 6690 VIELSALM

Tél. : 080/28.13.40.

13.7.5 Police locale

Zone de Police Famenne-Ardenne
Rue Vieille-Chavée, 10 – 6690 VIELSALM

Tél. : 080/21.72.09.

13.7.6 Service incendie

Rue des Chasseurs Ardennais, 45 – 6690 VIELSALM

Administration : 080/21.59.00.
Arsenal : 080/21.69.00

13.7.7 La Poste

Rue Jules Bary, 6B – 6690 VIELSALM
Tél. : 080/21.61.78.

Avenue de la Résistance, 6 – 6698 GRAND-HALLEUX
Tél. : 080/21.70.65.

13.7.8 Centre de Santé Provincial

Rue Capitaine Lekeu, 14 – 6698 GRAND-HALLEUX
Tél. : 080/21.48.41

13.7.9 Belgacom

Belgacom a quitté Vielsalm ; ne subsistent que ses bâtiments, en bordure du parc communal dont la Commune s'est rendue acquéreur. Leur affectation doit encore être décidée.

14 POPULATION ACTIVE

14.1 POPULATION ACTIVE SUR VIELSALM

Sur la population totale, soit 7.315 personnes, la commune de Vielsalm comptabilise au 30 juin 2005, 4.696 personnes en âge de travailler. La population active est de 3.303 personnes, ce qui signifie que 1.393 personnes qui sont en âge de travailler sont inactives, soit 29,7%.

Sur les 3.303 personnes actives, 2.892 sont occupées, soit 87,5%. La commune compte donc 411 personnes actives inoccupées (chômeurs DEI)[59].

2005, 30 juin	Population en âge de travailler	Population active		
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active
Vielsalm	4.696	2.892	411	3.303

Source : IWEPS

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en 2005, Vielsalm a un taux d'activité[60] de 70,3% et un taux d'emploi[61] de 61,6%, ce qui la classe dans la moyenne des communes limitrophes et un peu deçà de la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne.

2005, 30 juin	Taux d'activité	Taux d'emploi
Vielsalm	70,3%	61,6%
Burg-Reuland	74%	71,2%
Gouvy	70,5%	63,2%
Houffalize	69,5%	63,3%
Lierneux	68%	61,6%
Manhay	57,8%	49,3%
Saint-Vith	74,4%	71,2%

[59] Source : IWEPS
[60] Taux d'activité = (salariés + indépendants + demandeurs d'emploi) / population en âge de travailler
[61] Taux d'emploi = emplois dans les entreprises, commerces et administrations locales, tant salariés qu'indépendants / population en âge de travailler

Trois-Ponts	71,9%	64,5%
Arr. de Bastogne	71,5%	64,2%

Source : IWEPS

Par ailleurs, si on examine la tranche d'âge 15-24 ans, on recense 396 jeunes actifs dans la commune de Vielsalm, ce qui est important par rapport aux communes limitrophes, et s'explique par le nombre d'habitants plus élevé à Vielsalm que dans les communes voisines.

Quant au taux d'emploi des jeunes salmiens (30,2%), il est légèrement plus élevé que celui de l'Arrondissement (29,8%) et inférieur à la moyenne des communes limitrophes (30,2%), moyenne largement influencée par les communes de Burg-Reuland et de Saint-Vith, germanophones et voisines du Grand-Duché.

2005, 30 juin **15-24 ans**	**Population en âge de travailler**	**Population active**			**Taux d'emploi**
		Population active occupée	**Population active inoccupée**	**Total population active**	
Vielsalm	947	286	110	396	30,2%
Burg-Reuland	466	218	14	232	46,9%
Gouvy	570	164	54	218	28,9%
Houffalize	624	165	53	218	26,4%
Lierneux	417	120	39	159	28,7%
Manhay	417	118	33	151	23,6%
Saint-Vith	1.213	531	59	590	43,7%
Trois-Ponts	312	87	29	116	27,9%
Arr. de Bastogne	5.830	1.739	578	2.317	29,8%

Source : IWPES

14.1.1 Les indépendants

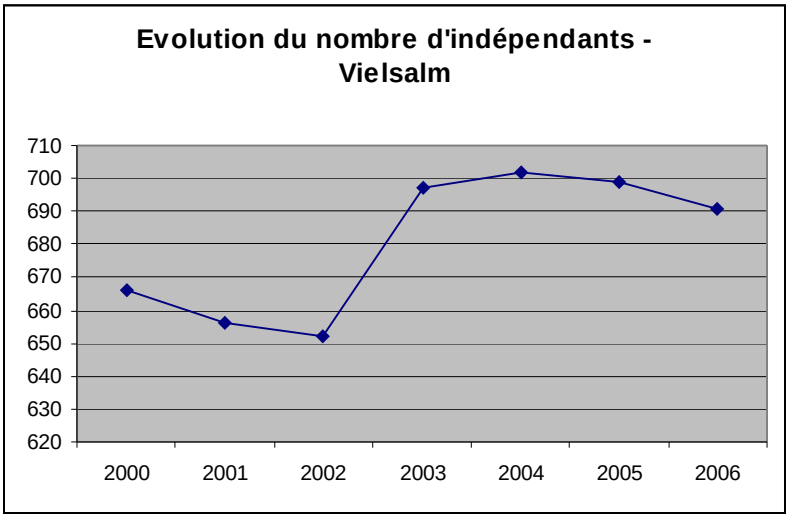
A Vielsalm, on recense en 2006 691 indépendants toutes catégories confondues[62]. Parmi eux, on compte 221 femmes, soit 32% du total.

Nombre d'indépendants	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
Vielsalm	666	656	652	697	702	699	691

Source : INASTI

Si on analyse l'évolution du nombre d'indépendants à Vielsalm, on constate qu'après une diminution entre 2000 et 2002, l'année 2003 a connu une forte augmentation, contenue jusqu'en 2005. En 2006, on note une légère diminution. Entre 2000 et 2006, on constate une évolution positive de 3,7% d'indépendants.

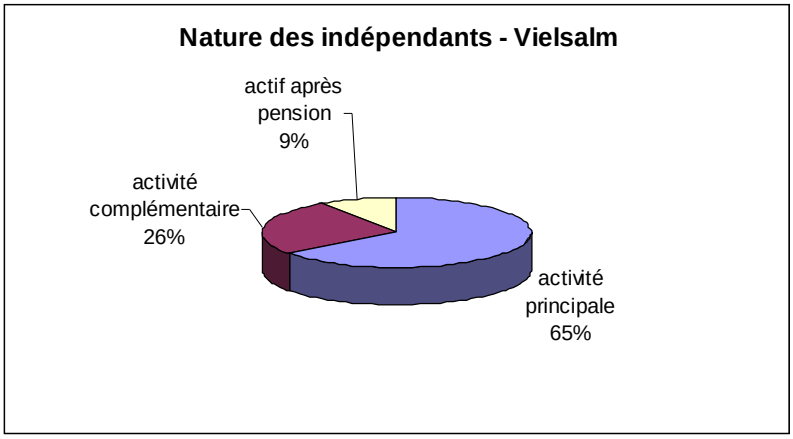
[62] Veuillez noter qu'en ce qui concerne la répartition géographique des assujettis, celle-ci est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée, laquelle ne correspondant pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée. Cette dernière donnée n'est d'ailleurs pas connue de l'INASTI



Parmi les indépendants salmiens, 446, soit les deux tiers, exercent une activité principale, 180 d'entre eux, soit un quart, sont indépendants en activité complémentaire et 65, soit 1 sur 10, sont des actifs après l'âge de la pension.

Indépendants en 2006	Nombre	Pourcentage
Activité principale	446	65%
Activité complémentaire	180	26%
Actifs après pension	65	9%
Total	691	100%

Source : INASTI

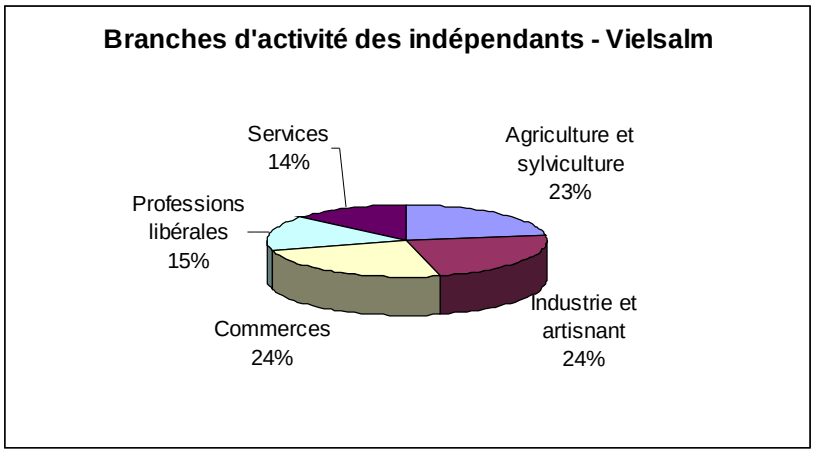


En ce qui concerne la qualité des indépendants de Vielsalm, 628 sont des indépendants et 63 des aidants. On constate donc une proportion 91%-9%.

Les branches les mieux représentées par les indépendants de Vielsalm sont en 2006 d'abord le commerce (24,4%), puis l'industrie et l'artisanat (23,4%) et ensuite le secteur primaire (22,6%).

Indépendants en 2006	Nombre	Pourcentage
Agriculture-sylviculture	156	22,6%
Pêche	1	0%
Industrie et artisanat	162	23,4%
Commerces	169	24,4%
Professions libérales	106	15,3%
Services	95	13,7%
Autres	2	0%

Source : INASTI



Si on compare la commune de Vielsalm avec les communes limitrophes et l'Arrondissement de Bastogne, on constate qu'elle possède un nombre d'indépendants importants, ce qui s'explique par la taille de sa population. Entre 2000 et 2006, elle voit son nombre d'indépendants augmenter, légèrement au-delà de la moyenne de l'Arrondissement et dans la moyenne des communes limitrophes.

Indépendants	2000	2006	Variation 2000-2006
Vielsalm	666	691	+3,7%
Burg-Reuland	502	505	+0,6%
Gouvy	547	528	-3,5%
Houffalize	594	657	+10,6%
Lierneux	374	405	+8,3%
Manhay	336	393	+17%
Saint-Vith	1.121	1.119	-0,2%
Trois-Ponts	283	314	+10,9%
Arr. de Bastogne	4.515	4.662	+3,2%

Source : INASTI

14.1.2 Les salariés

En 2005, on recense 2.120 travailleurs assujettis à l'ONSS à Vielsalm ; les salariés représentent plus que les trois quarts des emplois de la commune[63]. Alors qu'ils étaient 1.939 en 2003, la commune a connu une augmentation de près de 10% des emplois en deux années.

[63] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2004

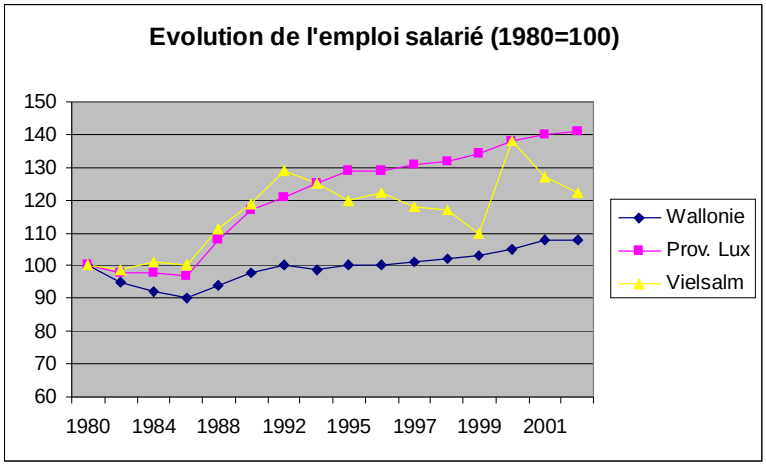
Avec 2.120 salariés, la commune de Vielsalm représente 3% des emplois salariés sur la province du Luxembourg (qui compte 44 communes) et a connu une évolution positive de 9,3% de 2003 à 2005 alors que la province connaissait une évolution de 3,8%[64].

Si on regarde la part de l'emploi public par rapport à l'emploi privé, il diminue ces dernières années, ce qui signifie que la création d'emplois provient essentiellement des entreprises privées.

Vielsalm	Secteurs	Salariés	
2003	Public	887	45,7%
	Privé	1.052	54,3%
	Total	1.939	100%
2004	Public	859	40,4%
	Privé	1.268	59,6%
	Total	2.127	100%
2005	Public	753	35,5%
	Privé	1.367	64,5%
	Total	2.120	100%

Source : ONSS

La courbe de l'évolution de l'emploi salarié de la commune au cours des dernières années subit des fluctuations, plus que celle de la province de Luxembourg et de celle de la Wallonie. On constate également que la Wallonie a une courbe en deçà de la commune[65].



Sur les 2.120 travailleurs assujettis à l'ONSS, 1.367 (64,5%) sont engagés dans le secteur privé et 753 (35,5%) dans le secteur public.

[64] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.16
[65] Idélux, Fiche signalétique de la commune de Vielsalm, 2006

4ème trimestre 2005	Secteurs	Salariés	
Vielsalm	Public	753	35,5%
	Privé	1.367	64,5%
	Total	2.120	100%
Burg-Reuland	Public	135	35,2%
	Privé	248	64,8%
	Total	383	100%
Gouvy	Public	278	51,9%
	Privé	258	48,1%
	Total	536	100%
Houffalize	Public	368	40,1%
	Privé	550	59,9%
	Total	918	100%
Lierneux	Public	564	80,7%
	Privé	135	19,3%
	Total	699	100%
Manhay	Public	137	25,7%
	Privé	396	74,3%
	Total	533	100%
Saint-Vith	Public	982	28,3%
	Privé	2.491	71,7%
	Total	3.473	100%
Trois-Ponts	Public	243	38%
	Privé	396	62%
	Total	639	100%
Arrondissement de Bastogne	Public	4.673	45,3%
	Privé	5.640	54,7%
	Total	10.313	100%

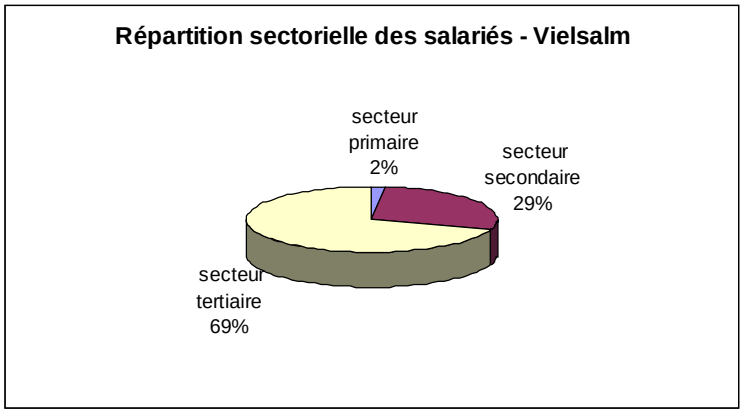
Source : ONSS

En comparant avec les communes voisines, on constate que Vielsalm est un pôle d'emplois important dans la région, à côté de Saint-Vith, ainsi que dans l'Arrondissement de Bastogne. La part du secteur public semble assez faible par rapport aux autres communes, hormis Saint-Vith et Manhay.

Si on s'attarde aux secteurs d'activités, les travailleurs assujettis à l'ONSS en 2005 se répartissent comme suit :

- 38 salariés (1,8%) sont employés dans le secteur primaire,
- 605 (28,5%) dans le secteur secondaire,
- 1.477 (69,7%) dans le secteur tertiaire.

En 2002, le nombre de salariés dans le secteur primaire ainsi que dans le secteur tertiaire est assez comparable aux chiffres de 2005. Quant au secteur secondaire, il s'est largement développé : de 286 salariés en 2002, on est passé à 605 en 2005, ce qui s'explique par le développement du zoning de Burtonville.



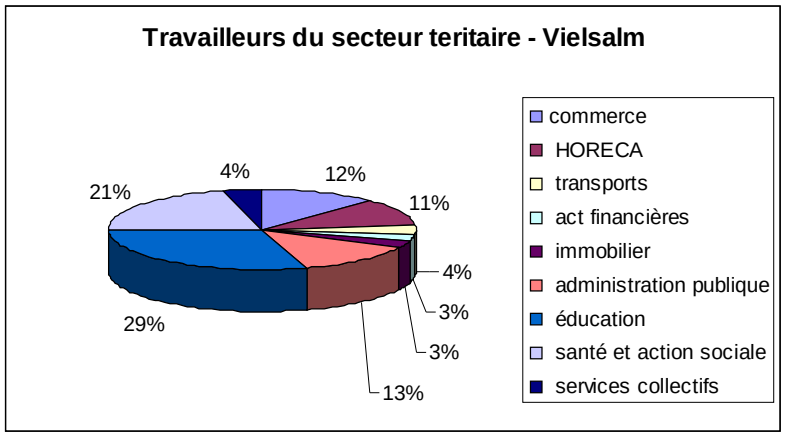
Travailleurs assujettis à l'ONSS en 2005	Nombre d'emplois	Pourcentage
Secteur primaire	38	1,8%
Secteur secondaire	605	28,5%
- industrie extractive	3	0,01%
- industrie manufacturière	481	79,5%
- construction	121	20%%
Secteur tertiaire	1.477	69,7%
- commerce de gros et de détail	180	12,2%
- hôtels et restaurants	158	10,7%
- transports, entreposage et communications	62	4,2%
- activités financières	38	2,6%
- immobilier, location, services aux entreprises	46	3,1%
- administration publique	185	12,5%
- éducation	435	29,5%
- santé et action sociale	308	20,8%
- services collectifs, sociaux et personnels	62	4,2%
- activités des ménages	3	0,01%
Total	2.120	100%

Source : ONSS

Les 2.605 travailleurs du secteur secondaire sont répartis principalement dans deux domaines : l'industrie manufacturière, avec principalement à Vielsalm l'industrie de transformation du bois, avec 481 personnes (soit près de 80% du secteur secondaire) et la construction, avec 121 ouvriers (soit 20%). La commune de Vielsalm fait donc de sa ressource naturelle principale, le bois, un véritable marché.

Le secteur tertiaire, qui représente près de 70% des travailleurs salmiens, se découpe en grandes catégories : les mieux représentées à Vielsalm sont

- l'éducation, justifiée par la présence de trois écoles secondaires et de deux enseignements de promotion sociale
- la santé et l'action sociale, justifiées par la présence de la polyclinique et de l'asbl les Hautes Ardennes.



Il faut relever qu'au cours des dix dernières années, de nombreux emplois ont été créés dans le domaine touristique (Sunpark, secteur HoReCa), dans le secteur industriel (développement important de la filière bois et des activités industrielles y liées) et dans le secteur du commerce et des PME, malgré la fermeture de certains petits commerces de détail indépendants.

Par ailleurs, le nombre de salariés résidents[66] est de 1.770 en 2005. Vielsalm héberge 3,5% du total des salariés de la province du Luxembourg (qui compte 44 communes) et évolue positivement ces dernières années (+2,3% en 4 ans)[67]. Parmi ces résidents salariés, 1.100 travaillent dans un périmètre équivalent à la Direction régionale d'Arlon du Forem (en province de Luxembourg), soit 62%. Les autres se répartissent entre la Direction régionale de Verviers (319, soit 18%), la Direction régionale de Liège (167, soit 9,5%) et les communes germanophones (58, 3,3%)[68].

14.2 EMPLOI FRONTALIER

Vielsalm étant proche du Grand-Duché de Luxembourg, certains habitants n'hésitent pas à y travailler ; leur nombre augmente au fil des années, comme nous le confirme le tableau suivant. Néanmoins, leur proportion reste encore faible par rapport à la moyenne de la province.

Travailleurs frontaliers	Commune de Vielsalm	Province de Luxembourg
1990	48	9.963
2000	186	18.633
2005	274	23.423
%age de la population active	7,2%	19,8%

Source : Idélux, fiche communale

[66] Salariés résidents : le nombre de travailleurs salariés qui habitent la commune mais qui n'y travaillent pas forcément
[67] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.12
[68] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.19

14.3 CHOMAGE

14.3.1 Les demandeurs d'emploi

14.3.1.1 Le nombre des demandeurs d'emploi

En janvier 2008, Vielsalm comptait 396 personnes actives inoccupées (ou DEI).
Depuis janvier 2006, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 11%, passant donc de 445 à 396 DEI. Parmi les 396 DEI, on recense 209 femmes (52,8%) et 187 hommes (47,2%). L'écart entre les sexes s'estompe au fil des années.

Demandeurs d'emploi inoccupés	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008
Vielsalm	445	420	396

Source : Forem Conseil

En janvier 2008, l'Arrondissement de Bastogne comptabilise quant à lui 2.040 demandeurs d'emploi, contre 2.140 en janvier 2006, ce qui marque une diminution de 4,7%. La commune de Vielsalm représente donc en 2008 19,4% des chômeurs de l'Arrondissement de Bastogne alors qu'en 2006, elle représentait 20,8% ; la part des demandeurs d'emploi de Vielsalm diminue plus sensiblement que dans d'autres communes de l'Arrondissement.

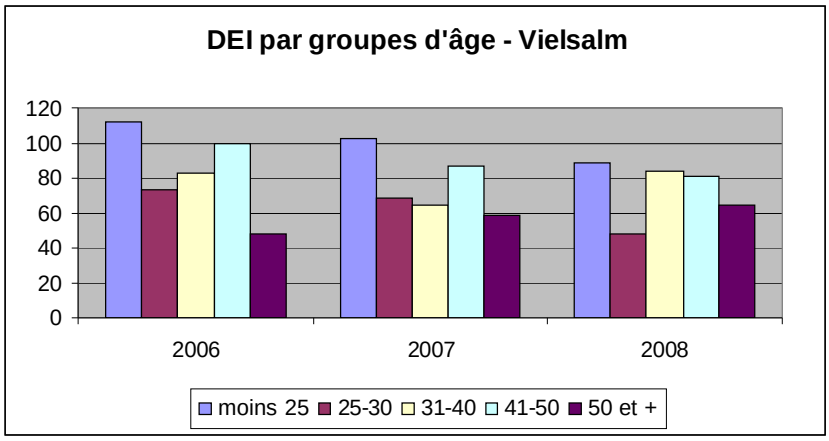
Demandeurs d'emploi inoccupés	Janvier 2006	Janvier 2008	Variation 2006-2008
Vielsalm	445	396	-11%
Gouvy	210	231	+10%
Houffalize	227	209	-8%
Lierneux	142	120	-15,5%
Manhay	170	162	-4,7%
Trois-Ponts	135	121	-10,4%
Arr. de Bastogne	2.140	2.040	-4,7%

Source : Forem Conseil

Lorsque l'on compare Vielsalm avec les communes limitrophes, on constate qu'elle compte le plus grand nombre de demandeurs d'emploi, ce qui s'explique facilement vu le nombre d'habitants. En matière de variation des DEI entre 2006 et 2008, Vielsalm, comme les autres communes (hormis Gouvy), connait une variation négative, assez marquée.

14.3.1.2 L'âge des demandeurs d'emploi

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emploi, on constate qu'à Vielsalm, en janvier 2008, la classe des 30-40 ans est la moins représentée.

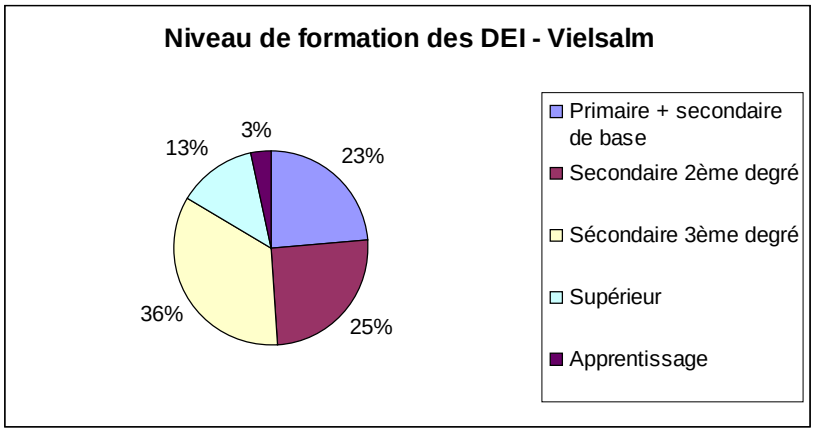


Sur les trois dernières années, à Vielsalm, le nombre de DEI jeunes (de moins de 25 ans et de 25 à 30 ans) diminue et ce sont les DEI plus âgés qui voient leur nombre augmenter.

Si l'on s'attarde sur les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, ils représentent 23,2% du total des demandeurs d'emploi, au 30 juin 2007. Sur une période de 10 ans (1997-2007), les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ont diminué de 13,1%[69], ce qui peut s'expliquer par le développement du zoning de Burtonville.

14.3.1.3 Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Vielsalm, on remarque que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible.



14.3.2 Le taux de chômage

En janvier 2008, le taux de chômage de la commune de Vielsalm est de 11,99%. Si on regarde une évolution sur les trois dernières années, on note que le taux de chômage n'a cessé de diminuer.

Taux de chômage	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008
Vielsalm	13,47%	12,71%	11,99%
Arrondissement de Bastogne	10,91%	11,01%	10,40%

Source : Forem Conseil

[69] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.42

Lorsque l'on compare en janvier 2008 le taux de chômage de la commune (11,99%) avec celui de l'Arrondissement (10,40%), on constate que Vielsalm est au-dessus de la moyenne des communes de l'Arrondissement.

Par rapport aux communes limitrophes, Vielsalm possède le taux de chômage le plus élevé de la microrégion, avec 11,99%.

Taux de chômage	Des 15-64 ans Janvier 2008	Des 15-24 ans Juin 2005
Vielsalm	11,99%	27,8%
Burg-Reuland	/	6%
Gouvy	11,27%	24,8%
Houffalize	9,89%	24,2%
Lierneux	8,08%	24,4%
Manhay	11,45%	36,6%
Saint-Vith	/	10,1%
Trois-Ponts	10,72%	25,2%

Source : Forem Conseil

Si on s'attarde sur le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans, on constate qu'à Vielsalm, il est assez important, sans qu'on puisse l'expliquer.

15 ECONOMIE

15.1 SITUATION ECONOMIQUE ET BASSIN DE VIE SALMIEN

15.1.1 Contexte

La province de Luxembourg a vu son développement se baser sur la mise en réseau de petites villes qui, au regard de l'absence de grands centres polarisateurs, ont pris en charge l'animation d'un vaste hinterland. Dans ce contexte, et pour l'intercommunale Idélux, Vielsalm, en nord-Luxembourg, assume l'animation d'un bassin de vie transprovincial délimité schématiquement par les limites des communes de Vielsalm, Lierneux et Gouvy (sur base de la prise en compte d'éléments physiques comme le relief, la forêt ou les infrastructures de communication, d'éléments humains comme la présence de ville(s) et d'éléments administratifs et linguistiques).

Ce territoire, d'une superficie de 396 km², est situé à cheval sur les provinces de Luxembourg et de Liège. Il est par ailleurs voisin direct du Grand-Duché de Luxembourg. Sa principale caractéristique est sa faible urbanisation.

En termes de macro-accessibilité, le réseau routier existant est relativement bien développé, au contraire de la micro-accessibilité et de la desserte ferrée. En effet, un rapide exposé permet de mieux se rendre compte de la problématique salmienne :

- une seule voie moyenne relie la commune au réseau autoroutier à l'Ouest, à l'E25 ;
- aucune voirie ne remplit ce rôle vers l'Est, vers l'E42 ;
- une seule voirie moyenne de fond de vallée draine la commune du Nord au Sud.

Cela entraîne, pour une entité considérée comme ville-nœud du nord-Luxembourg, une accessibilité limitée, et ce principalement à l'Est.

En termes démographiques, le bassin de vie possède une population relativement âgée, proche de la structure d'âge de l'Arrondissement de Verviers et de ses pôles principaux, ce qui contraste avec les moyennes de l'Arrondissement de Bastogne. On ne constate pas de dynamisme démographique impressionnant en comparaison avec d'autres régions de la province même si la population est en croissance continue depuis plusieurs années. Sans doute faut-il y voir l'effet de l'accessibilité moyenne de la région, compensée partiellement par l'attrait de l'habitat rural. Ce manque de dynamisme se ressent sur la pyramide des âges puisque Vielsalm et sa région ont une population relativement âgée, à l'instar des pôles liégeois voisins (Malmedy, Stavelot, Saint-Vith) et à l'opposé des pôles luxembourgeois comme Bastogne.

En termes de main-d'œuvre, Vielsalm semble se positionner comme un petit pôle au niveau local, exerçant une influence sur les communes rurales voisines, avec la présence dans ses alentours de pôles plus importants comme Bastogne mais surtout comme les communes verviétoises ou Liège qui exercent une influence très nette et également le Grand-Duché de Luxembourg avec Troisvierges, Clervaux ou Wiltz. Vielsalm se situe dans une région où persiste un taux de chômage certain, synonyme d'une disponibilité de main-d'œuvre.

En terme d'emploi, Vielsalm se positionne comme un pôle local d'emplois avec comme caractéristique un tissu industriel bien représenté et spécialisé dans le bois, composé de plusieurs entreprises d'une certaine taille à côté de quelques très petites sociétés œuvrant dans le domaine. Ce rôle de pôle économique, au sein des massifs forestiers, se base sur un secteur bois, en gardant à l'esprit la recherche de complémentarités et des synergies entre les entreprises du secteur bois et les services connexes.

15.1.2 Le Plan Marshall

Parmi les diverses mesures mises en place dans le cadre du Plan Marshall wallon, on trouve la création de zones franches, c'est-à-dire la sélection de territoires en reconversion économique qui bénéficient ainsi d'avantages spécifiques en matière d'exonération fiscale sur l'activité économique et de soutien à l'investissement. Parmi les 52 territoires concernés, on retrouve la commune de Vielsalm.

Par ailleurs, la commune de Vielsalm peut bénéficier du fonds d'impulsion FIDER, spécifique pour le mode rural. Cependant, compte tenu des spécificités du monde rural, une approche liée au financement de projets favorisant le maintien ou le développement d'activités économiques est également encouragée. Cela se concrétisera par :

- la suppression, dans le chef des entreprises, de la taxe communale sur la force motrice pour tout nouvel investissement ;
- la suppression du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage acquis à l'état neuf, applicable à toutes les entreprises situées dans les zones franches locales.

Par ailleurs, le financement d'ateliers du travail partagé est favorisé par l'octroi d'un taux de subsidiation porté à 90%. D'autres projets sont également favorisés portant sur les infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises, les énergies renouvelables et la diversification agro-alimentaire.

15.1.3 Les entreprises

15.1.3.1 Le nombre d'entreprises

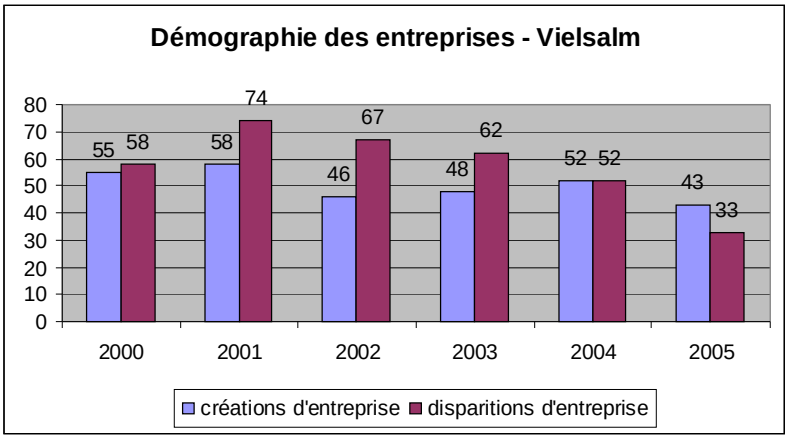
Fin 2005, le nombre d'établissements recensés à Vielsalm s'élève à 206, ce qui représente 3,2% du total des établissements recensés dans la province, ce qui est assez important pour une commune du nord luxembourgeois[70].

A côté de ces 206 entreprises qui emploient au moins un salarié, il existe de nombreux indépendants qui travaillent seuls. En effet, Vielsalm compte en 2005 641 entreprises actives.

Entre 2000 et 2005, le nombre d'entreprises actives est passé de 658 à 641 ; Vielsalm connaît donc une certaine stabilité au niveau du nombre d'entreprises actives. La première activité de ces entreprises est l'agriculture, la chasse et la sylviculture, avec 171 entreprises recensées. Viennent ensuite le commerce de gros et de détail (129 entreprises) et la construction (100 entreprises).

Par ailleurs, en 2005, on constate la création de 44 entreprises et la disparition de 33 autres, ce qui donne un taux net de création d'entreprises de 33% sur l'année.

Comme on peut le constater sur le graphique suivant, entre 2000 et 2005, le taux net de création d'entreprises sur la commune de Vielsalm est chaque année négatif, exception faite de 2005.



Les entreprises de l'entité de Vielsalm représentent 16,4% du total des entreprises de l'Arrondissement de Bastogne en 2005.

Entreprises actives		2000	2005	Variation
Vielsalm		658	641	- 2,6%
Arr. de Bastogne		4.197	3.902	- 7,1%
Micro-région	Burg-Reuland	466	427	- 8,4%
	Gouvy	538	468	- 13,1%
	Houffalize	549	493	- 10,2%
	Lierneux	324	318	- 1,9%
	Saint-Vith	1.173	1.106	- 5,3%
	Trois-Ponts	229	226	- 1,3%

Source : Ecodata

[70] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.22

Par rapport aux communes limitrophes (exception faite de Saint-Vith, qui possède un important parc d'activités), Vielsalm possède en 2005 un nombre d'entreprises actives assez élevé. La baisse du nombre d'entreprises actives à Vielsalm sur la période 2000-2005 est inférieure à la moyenne des communes limitrophes.

15.1.3.2 Les permis d'environnement et les permis uniques

Type de permis	Nombre de demandes introduites	
	Classe 1	Classe 2
Environnement	0	10
Unique	1	7

Source : Fiche environnementale, Vielsalm, édition 2007

15.1.3.3 Les entreprises potentiellement polluantes

On recense sur la commune de Vielsalm 14 entreprises potentiellement polluantes. Pour une liste de ces entreprises, consulter l'annexe 8.1.

15.1.3.4 Les faillites

En 2006, on recense 6 faillites à Vielsalm ; ces faillites touchent de petits établissements comprenant maximum 4 salariés. Vielsalm représente 42% des faillites de l'Arrondissement de Bastogne[71].

15.1.3.5 Les sites d'activités économiques désaffectés

On recense sur la commune dix sites d'activités économiques désaffectés. Pour une liste de ces sites, consulter l'annexe 8.2.

15.1.4 Un accord transcommunal de coopération économique

Un accord de coopération économique a été conclu entre les communes de Vielsalm, Amel, Burg-Reuland, Gouvy, Saint-Vith et Trois-Vierges (au Grand-Duché de Luxembourg). Cet accord trouve son origine dans la réflexion menée sur la mobilité et la future liaison du zoning de Burtonville à l'E42. Les discussions ont très vite été élargies pour déboucher sur une coopération économique et culturelle, en traitant de sujets tels le tourisme, l'économie, l'environnement, ou l'apprentissage des langues, tant ces communes sont confrontées à des enjeux similaires. Cet accord est actuellement au repos.

15.2 IDELUX, L'INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT

15.2.1 Présentation

Idélux est un groupe qui est constitué de trois intercommunales, à savoir

- Idelux l'Intercommunale pour le développement économique du Luxembourg belge,
- l'AIVE qui est l'association intercommunale pour la valorisation de l'eau,
- et Idelux Finances pour le financement de l'immobilier d'entreprises.

Elle bénéficie d'un réseau de partenaires - publics et privés - sur l'ensemble de son territoire et de la « Grande Région ».

[71] Forem, Etat des lieux socio-économique, Province de Luxembourg, Annexes, Edition 2007, p.24

15.2.2 La gestion des zones d'activités économiques sur la commune de Vielsalm

Au Plan de Secteur, la commune de Vielsalm compte deux zones d'activités économiques ; une à Burtonville de plus de 50 hectares, l'autre à Hébronval sur une superficie de 5 hectares. A côté de celles-ci, une zone artisanale a été créée dans le cadre de la reconversion de l'ancienne caserne Ratz à Rencheux.

15.2.2.1.1 La zone d'activités économiques de Burtonville



La zone de Burtonville est entièrement dédiée à la filière bois (voir chapitre 19 Secteur Secondaire). Elle est située au nord du village de Burtonville, le long de la RN675, et s'étend sur plus de 50 hectares. Actuellement, ce parc d'activités compte sept entreprises et est complet.

Dans le cadre de ses nouveaux métiers, Idélux anime cette zone ; une concertation entre les différents dirigeants des entreprises, les responsables communaux et les responsables de l'intercommunale est menée dans l'optique de privilégier des collaborations entre les entreprises salmiennes et de mener des actions en commun, par exemple sur le plan environnemental, sur la gestion des espaces publics dans les zonings, sur la signalisation des zonings, etc.. Par ailleurs, en 2007, Idélux a effectué des travaux pour équiper cette zone d'un débourbeur-décanteur-séparateur d'hydrocarbures, opérationnel depuis mars 2008.

Vu le manque de places dans la commune de Vielsalm, Idélux oriente les entreprises demandeuses vers d'autres zones dans la province. Cependant, certains investisseurs, essentiellement des petites entreprises locales, souhaitent se rapprocher davantage de la zone de Burtonville. C'est pourquoi un projet d'extension de 20 hectares supplémentaires de la zone d'activités économiques de Burtonville est en cours de réflexion chez Idélux dans le cadre du plan Marshall du Gouvernement wallon. La priorité absolue est donc de créer de l'espace pour étendre les activités des entreprises déjà installées dans le zoning mais également pour accueillir, non plus de grosses entreprises, mais des entreprises locales de la filière bois, désireuses de s'implanter à Vielsalm. Ce projet, qui a fait l'objet d'un conseil communal spécial, organisé à Petit-Thier le 24 avril 2006, n'est pas sans poser des problèmes de nuisances accrues pour les riverains et habitants des villages voisins, que sont Ville-du-Bois, Burtonville, Petit-Thier, Blanche-Fontaine et Sart-Hennard.

15.2.2.1.2 La zone artisanale d'Hébronval



La deuxième zone d'activités économiques de la commune de Vielsalm, reconnue au Plan de Secteur, est la zone artisanale d'Hébronval, située le long de la RN89. Elle accueille actuellement deux entreprises, le garage Denis pour les machines agricoles et le dépôt de carburant Payon.

Alors qu'Idélux ne peut répondre positivement aux demandes d'entreprises qui désirent s'installer sur la commune, l'intercommunale, qui n'est pas propriétaire des terrains, a envisagé l'aménagement de cette zone. Or, elle conclut que trop d'investissements sont à réaliser pour répondre aux normes d'une zone artisanale, notamment la création d'une nouvelle voirie, le renforcement de l'équipement électrique et d'épuration. De plus, Idélux juge que la superficie de la zone est trop petite et ne peut s'étendre sur la ZACC, trop proche du village d'Hébronval[72].

[72] Elie DEBLIRE, Conseil communal de Vielsalm, le 19 décembre 2005

15.2.2.1.3 La zone artisanale à l'ancienne caserne Ratz de Rencheux



Dans le cadre de la reconversion de la caserne militaire de Rencheux, désertée par les 3èmes Chasseurs ardennais depuis 1994, la Commune a créé sur une partie de ce site une zone artisanale qu'elle gère elle-même. De plus, Idélux gère trois halls industriels et des emplacements –aujourd'hui tous construits- accueillant des entreprises artisanales ou des PME. En 2008, les trois halls sont occupés par les Hautes Ardennes et deux PME et les terrains sont vendus. Il n'y a donc plus de place non plus à Rencheux[73].

15.2.3 Les projets passés et à venir sur la commune de Vielsalm

La Cellule Développement d'Idélux a porté une série de projets sur la commune de Vielsalm.

15.2.3.1 Les projets réalisés

Les projets déjà réalisés sont :

- la revitalisation du centre de Vielsalm,
- la création du Plan d'eau des Doyards,
- la rénovation de la Place de la Bruyères-en-Vosges (devant la gare de Vielsalm),
- la création de l'Archéoscope (et aujourd'hui la Maison du Pays de Salm) et de la Maison du Tourisme,
- le développement du Sunparks,
- l'investissement de fonds européens pour des panneaux explicatifs à Mont-le-Soie,

15.2.3.2 Les projets en cours de réflexion

D'autres projets sont en cours de réflexion, avec des délais variables dans le temps.

15.2.3.2.1 La mise en place de zones prioritaires de développement.

Voir le projet d'extension du zoning industriel de Burtonville, point 12.2.2.1.1. La zone d'activités économiques de Burtonville.

15.2.3.2.2 La résolution du problème de mobilité et du trafic poids lourds par la création d'une liaison entre l'E25 et l'E42.

Voir le point 6.2.3. Le projet de liaison entre l'E25 et l'E42.

15.2.3.2.3 La revitalisation urbaine sur l'espace Rinnen, rue du Vieux Marché, et la valorisation du plan d'eau.

Dans la rue du Vieux Marché, il restait un terrain à bâtir sur lequel la Commune, en collaboration avec Idélux, a lancé une opération de revitalisation urbaine. L'idée est d'y créer une place qui s'avancerait sur la voirie ainsi qu'un bâtiment comprenant des commerces au rez-de-chaussée et des appartements aux étages, le tout en mettant en valeur le lac des Doyards qui se trouve à l'arrière-plan.

15.2.3.2.4 La valorisation du site de la Baraque de Fraiture.

En 1995, Idélux avait réalisé une étude sur le site de la Baraque de Fraiture en vue de structurer les aménagements afin d'y développer une aire autoroutière, avec différents services. Aucune

[73] Elie DEBLIRE, Conseil communal de Vielsalm, le 19 décembre 2005

suite n'a cependant été donnée à l'époque. Aujourd'hui, l'idée d'une aire d'autoroute éclatée refait surface.

En effet, la Baraque de Fraiture représente un nœud de circulation, entre est-ouest (RN 89) et nord-sud (E25 et RN 30) ; elle joue le rôle de porte d'entrée de Vielsalm et du Luxembourg belge et est proche de nombreuses communes touristiques. Cependant, le constat est peu glorieux. Au niveau du bâti, aucune structure claire ne se dégage de cet ensemble, impression renforcée par le manque de traitement de l'espace public et privé. D'un point de vue fonctionnel, l'HORECA domine et les fonctions publiques sont mortes. Au niveau du non-bâti, les voiries, malgré leur importance, structurent peu le carrefour. Cette impression de voiries omniprésentes explique la vitesse de traversée des véhicules et le manque de sécurité. Ce traitement des voiries ne fait pas du tout sentir au passant qu'il traverse un lieu unique. En effet, sur ce site, on trouve une des tourbières les plus intéressantes de Wallonie.

En 1995, l'idée était de concevoir un projet sur le site de la Baraque de Fraiture conciliant développement touristique, conservation et valorisation des atouts du site. Ce projet devait permettre :

- d'arrêter les véhicules passant sur l'autoroute
- de servir de dispatching touristique pour l'ensemble de la région
- de valoriser les produits de la zone
- de se positionner comme un lieu où peuvent être organisés des évènements
- de jouer le rôle d'effet de levier pour favoriser un développement plus important à moyen terme sur des terrains adjacents (hébergement, commerces, loisirs, etc.)
- de générer un développement socio-économique en confortant les emplois existants et en permettant d'en créer des supplémentaires[74].

En 2007, le site de la Baraque de Fraiture est toujours dans le même état qu'à l'époque et Idélux a relancé une nouvelle étude, en collaboration avec le MET, la SOFICO et le CGT. L'objectif aujourd'hui est d'améliorer l'aménagement du territoire, d'exclure le développement des commerces et des PME en donnant la priorité à l'HORECA et aux investissements touristiques (vitrine), ainsi qu'à la gestion des zones naturelles.

Après plusieurs démarches dont un appel à projets, rien ne se dégage actuellement pour aménager ce carrefour.

16 SECTEURS D'ACTIVITES

16.1 SECTEUR PRIMAIRE

16.1.1 L'agriculture

S'étendant sur 4.952 hectares, les terres agricoles représentent 35% du territoire salmien. L'agriculture dans la commune est surtout une agriculture d'élevage (BBB + Holstein et la Pie Rouge) ; la plupart des exploitations mélangent tant la production de viandeux que de lait. Les exploitations sont composées pour près de 90% de prairies ; il y a peu de céréales et de vergers.

[74] Redynamisation du site de la Baraque de Fraiture, étude d'IDELUX, 1996

La superficie agricole a diminué de 250,65 hectares entre 1990 et 2005, soit une diminution de près de 5%[75].
La commune a également connu une forte diminution du nombre d'agriculteurs, malgré l'arrivée de jeunes ; la population est vieillissante, comme dans toute la province du Luxembourg. Le nombre d'exploitations diminue mais leur superficie augmente.

	1999	2001	2002	2004	2005	2006
Nombre d'exploitations	111	96	89	85	82	78
Superficie moyenne par exploitation	31,77	39,51	42,55	42,68	43,93	45,69

Source : Fiche « Etat de l'environnement », Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006 + recensement agricole de 2006

En 2006, Vielsalm compte 78 exploitations agricoles, contre 111 en 1999, soit une baisse de 30%. Le nombre d'exploitations agricoles dans la commune de Vielsalm représente 8,4% des exploitations de l'Arrondissement de Bastogne (qui en compte 926).

Agriculture en 2006	Vielsalm	Arr. de Bastogne
Nombre d'exploitations agricoles	78	926
- avec exploitation à temps plein	61	715
- de plus de 30 ha de terres	42	588
- avec un chef d'exploitation âgé de moins de 45 ans	28	277
- avec un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans	30	377
- avec connaissance d'un successeur (50 ans et plus)	2	40
- sans successeur (50 ans et plus)	21	358
- ne sachant pas si un successeur se présenterait (50 ans et plus)	13	92
- avec bovins	69	855
- avec porcins	4	34
- avec volailles	2	109
Superficie agricole utilisée (ha)	3.563,64	44.701,37
- superficie utilisée pour les terres arables	213,51	10.637,96
- superficie utilisée pour les cultures permanentes	14,71	17,76
- superficie toujours verte	3.335,42	34.045,08
Nombre de bovins	9.015	139.921
- nombre de vaches laitières	1.560	9.153
- nombres de vaches allaitantes	2.471	45.970
Nombre de porcins	3.726	5.896
Nombre de volailles	37.502	121.471

Source : INS

Parmi les 78 exploitants agricoles salmiens, 30 ont plus de 55 ans, soit plus d'un tiers ; 42 (+ de la moitié) possèdent plus de trente hectares de terre. Seuls 2 agriculteurs de plus de 50 ans connaissent un successeur pour reprendre leur ferme, contre 21 qui n'en ont pas.

[75] Source : Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2006

En 2006, la superficie agricole utilisée est de 3.563,64 ha, soit en moyenne 45,69 hectares par exploitant, la moyenne de l'Arrondissement étant de 48,27 hectares. Plus de 93% de la surface agricole est couverte par l'herbe, le reste étant couvert par des terres arables (6%, ce qui est très faible par rapport à la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne (23%)) et quelques cultures permanentes (ce sont des pépinières de plein air).

Un phénomène de déprise des terres agricoles se manifeste de manière assez sensible dans certaines parties de la commune (exemple : Petit-Thier, Ennal, Goronne, etc.) sous la forme d'une part de terrains laissés en friches et surtout de terrains enrésinés. Il en résulte un mitage des terres agricoles, également dommageable sur le plan paysager. Dans certaines localités, par exemple à Petit-Thier, ce reboisement s'étend jusqu'à la zone d'habitat.

La commune de Vielsalm compte également en 2006, 9.015 bovins, soit 6,5% du cheptel de l'Arrondissement de Bastogne, ce qui est largement sous la moyenne des communes qui le composent. Parmi eux, on recense 1.560 vaches laitières (38,7%) et 2.471 allaitantes (61,3%). Comme le montre le tableau ci-dessus, l'agriculture de l'Arrondissement est davantage spécialisée dans l'élevage viandeux avec une proportion de vaches allaitantes de 83,4% contre seulement 16,6% de vaches laitières. Vielsalm apparaît donc comme une exception au sein de l'Arrondissement, avec une agriculture mixte. Quant à la charge en bétail, elle est de 2,21[76] UGB/hectare.

A Vielsalm, on comptabilise aussi 3.726 porcins en 2006, ce qui représente près des deux-tiers des porcins présents sur le territoire de l'Arrondissement de Bastogne ; ces porcins se concentrent essentiellement sur deux exploitations, une à Rencheux, l'autre à Poteau. Parallèlement, Vielsalm compte 37.502 têtes de volailles, soit un tiers de la production de l'Arrondissement, centralisées principalement dans une exploitation située à Provedroux.

Au niveau de l'agriculture biologique, on compte 7 exploitations en 2004, sur une superficie de 486,42 hectares.

Agriculture biologique	2003	2004
Nombre d'exploitations	5	7
Superficie couverte	331,26 hectares	486,42 hectares

Source : Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, édition 2005

Le nombre de mesures agro-environnementales activées sur la commune de Vielsalm est de 37 en 2003, de 50 en 2004 et de 42 en 2005. Un projet d'une centrale de biométhanisation a fait l'objet de nombreuses réflexions mais n'a pas abouti.

La commune entreprend néanmoins des actions pour les agriculteurs, comme la taille des haies, via une asbl qui est mise à disposition des agriculteurs, à prix réduits de moitié mais les déchets sont laissés sur place. Ou encore le ramassage des déchets plastiques agricoles et des emballages phyto mais pas encore un ramassage des médicaments et des huiles.

Si on s'intéresse à la répartition géographique des exploitations agricoles sur le territoire communal, on constate que 7 exploitations se concentrent dans le petit village de Commanster, qui compte 83 habitants.

[76] Fiche « Etat de l'environnement » de la commune de Vielsalm, Aspect socio-économique, DGRNE, éditions 2004 et 2005

Villages	Nombre d'exploitations
Bêche	2
Bihain	5
Burtonville	1
Commanster	7
Fraiture	6
Goronne	6
Grand-Halleux et hameaux alentours	11
Hébronval	2
Joubiéval	3
La Comté	1
Neuville	2
Ottré	4
Petites-Tailles	1
Petit-Thier	8
Provedroux	2
Regné	5
Rencheux	5
Salmchâteau	4
Vielsalm	1
Ville-du-Bois	1

Source : administration communale

16.1.1.1 Une asbl particulière : Le Centre Européen du Cheval de Mont-le-Soie

Mont-le-Soie est une clairière de 17 hectares en pleine forêt, située sur les hauteurs de Vielsalm. C'est dans ces lieux munis d'installations équestres que se situe le « Centre européen du Cheval », une asbl à laquelle la Région wallonne, propriétaire du domaine depuis 2000, a confié la gestion. Le gouverneur de la Province de Luxembourg, M. Caprasse, en est le président et siègent au conseil d'administration la Province, la Commune, l'ULg, etc.

Des aménagements ont été apportés au domaine depuis l'inauguration du Centre européen du Cheval : infrastructures sportives, manège-pistes, parcours de cross, pistes de galop, etc. Ces installations sont idéales pour l'asbl qui travaille sur la recherche de la locomotion équine (cheval de trait ardennais et maintenant aussi le cheval de selle). Le volet recherche équine est réalisé en collaboration avec la faculté vétérinaire de l'université de Liège.

Le principal objectif de cette nouvelle asbl est la promotion du cheval, notamment le cheval de trait ardennais, comme un des éléments de vie et d'identité du milieu rural.

Par ailleurs, le centre vise à valoriser les produits de l'élevage wallon. Dans ce cadre, il a recruté des jeunes chevaux issus de l'élevage wallon, présentant des aptitudes. Ces chevaux de qualité sont mis à disposition de jeunes cavaliers prometteurs et le centre leur assure un suivi scientifique, sportif et locomoteur, pendant trois ans.

Parallèlement à ces activités, le centre loue les infrastructures sportives pour, entre autres, des stages équestres lors des vacances scolaires. Cependant, le centre n'a ni chevaux, ni box à louer, il ne donne pas de cours ; il ne fait que de la location de locaux. De plus, il organise des évènements sportifs équestres.

De surcroît, le centre s'est lancé début 2005 dans un partenariat transfrontalier dans le but de revaloriser les métiers liés à la traction chevaline. Après une première phase d'enquête auprès des professionnels du secteur forestier, un plan de formation a été défini[77].

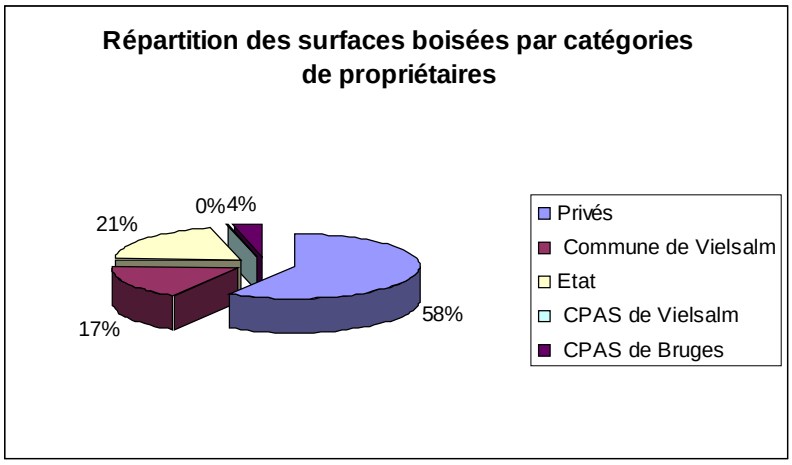
16.1.2 La Sylviculture

16.1.2.1 Généralités

La forêt couvre un peu plus de 50% du territoire communal, à savoir 7.267 hectares, répartis entre différentes catégories de propriétaires : les instances publiques (commune, état, CPAS et CPAS de Bruges) et les propriétaires privés.
La forêt publique s'étend sur 2.999 hectares (41%) de l'ensemble des forêts alors que l'on compte 4.268 hectares de forêts privées (59%).

Concernant la forêt publique, elle se répartit comme suit :

- les forêts domaniales couvrent 1.510 hectares ;
- la Commune de Vielsalm possède 1.216 hectares ;
- le CPAS de Bruges est propriétaire de 265 hectares de forêt salmienne ;
- le CPAS de Vielsalm a également 8 hectares de forêt.



La commune étant couverte de plus de 50% de forêts, on peut identifier différents massifs. Dans les vallées (Salm, Glain, Hermanmont, Golnai, Tigeonville), les boisements dominent, même si les prairies et l'urbanisation ont également de l'importance dans le paysage. A l'ouest, le haut plateau des Tailles est recouvert de forêts et de landes. Au nord, de grands massifs privés s'étendent au-delà du territoire communal sur Lierneux et Trois-Ponts tandis que la forêt domaniale du Grand Bois couvre l'est de la commune.

16.1.2.2 Historique de la couverture forestière[78]

Après la dernière glaciation, le territoire de la région était recouvert d'une hêtraie climacique[79]. Quelques essences d'accompagnement comme les chênes, aulnes et bouleaux étaient moins représentés et cantonnés à des stations particulières.

[77] Anis NEDJARI et Joëlle DEGLIN, Amon et Géronimo, chevaux de bois, dans LA Revue de la Région wallonne, p.27
[78] Etude de l'évolution forestière dans la principauté de Stavelot-Malmedy et dans le comté de Salm, in le bulletin de la SRFB, avril 1951
[79] Etat naturel vers lequel tend une végétation en un point donné.

Au fil des ans, la forêt a disparu pour faire place à la lande par le seul fait de l'homme et de l'exploitation abusive qu'il en fait. A la Révolution française, le sol de la commune était recouvert d'une lande avec prédominance de bruyères et quelques bois épars, tel que le représente la carte de Ferraris.
Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la reconstitution des forêts a été entreprise ; une grande partie des landes à bruyère a été replantée en résineux. De plus, les communes, souvent pauvres, ont dû vendre une partie de leurs domaines, ce qui a eu pour conséquence une augmentation de propriétés privées, qui furent alors enrésinées.

La forêt a évolué au cours du temps, sous l'influence de l'homme et de ses commensaux. La forêt est beaucoup plus présente aujourd'hui en termes de superficie qu'il y a deux siècles, mais avec un faciès différent, les résineux ayants majoritairement remplacés les feuillus.

16.1.2.3 Les fonctions de la forêt

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit

- une fonction économique avec la production de bois, les locations de chasse,
- une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et
- une fonction écologique pour la conservation de la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

Tous les acteurs et utilisateurs de cette forêt multifonctionnelle ont des besoins et des intérêts différents, parfois divergents.

16.1.2.3.1 La fonction économique

L'élément le plus rémunérateur de la forêt est sans conteste la vente de bois, mais la fonction économique ne se limite pas exclusivement à celle-ci ; la chasse et les revenus qu'elle engendre peuvent être considérés comme une activité économique à part entière. La forêt alimente également une filière génératrice d'emplois et de valeurs ajoutées et contribue à ce titre au développement de la commune et de la micro-région.
Pour plus d'information, voir le point 13.2. Secteur secondaire ou la filière bois.

16.1.2.3.2 La fonction sociale, récréative, éducative et culturelle

Outre la fonction économique, la forêt assure une fonction sociale de loisirs et de détente qui fait l'objet d'attentes et de pressions sociales croissantes[80]. Cette fonction, en attirant le public, a également des répercutions économiques directes et indirectes. Une récente enquête de l'Observatoire wallon du Tourisme (OWT) du Commissariat général au Tourisme (CGT) montre que les touristes choisissent la destination « Ardenne » pour ses espaces naturels et spécialement pour sa forêt, qui constituent un potentiel de ressourcement par les activités de loisirs et de détente qu'elle propose.

L'accès du public à la forêt[81] a pour objectif de mieux réglementer la circulation du public dans une optique de protection des écosystèmes et de développement d'un tourisme de qualité.

Dans la commune de Vielsalm, différents outils / aménagements permettent d'assurer cette fonction sociale, tout en respectant les objectifs précités. Ces outils ne sont pas seulement implantés sur les forêts communales mais sur l'ensemble du domaine public et parfois sur le domaine privé :

[80] L'environnement wallon à l'aube du XXIe siècle ; approche évolutive. MRW 2000
[81] La fréquentation des massifs forestiers wallons par le public : aperçu de la législation en vigueur par Etienne Gérard in les actes de la journée d'étude « Les activités récréatives en forêt » 16 septembre 2005.

- La zone d'accueil de So Bêchefa : dans la forêt domaniale du Grand Bois, est aménagée la zone d'accueil de So Bêchefa, qui comprend une clairière, un arboretum didactique, un jardin sauvage et un peuplement « témoin du passé ».
 Au milieu de la clairière trône un pavillon qui offre un abri contre les intempéries et propose des informations diverses. Des grills permettent de préparer les repas ; des refuges et des sanitaires sont implantés à proximité. La clairière sert également de départ à diverses promenades balisées.
 Pour ce qui est de l'arboretum, il faut distinguer le nouvel arboretum, créé en 1996 par la Division Nature et Forêt (DNF), à vocation didactique et qui présente des essences indigènes et exotiques visibles dans la région de l'ancien arboretum, créé en 1902, qui servit de champs d'expérience avant l'introduction des essences exotiques en forêt.
 Dans l'optique de rendre un aspect paysager au versant nord, vers Burtonville, la DNF a créé un jardin sauvage. En complément à cet objectif, une partie du Grand Bois est classée en peuplement « témoin du passé », dans lequel subsistent des vieux hêtres, vestiges de la forêt (hêtraie) originelle et quelques vieux résineux introduits au début du XXe siècle.
 Un parcours de santé sillonne le nord de la clairière, jalonné initialement de 20 postes d'exercices. Il n'est aujourd'hui plus en état.

- Le sentier didactique de la forêt du R'Mester[82] : le domaine forestier du R'Mester, d'une superficie de 261 hectares, est la propriété du CPAS de la ville de Bruges depuis son achat en 1928 à la famille Orban de Xivry. La DNF[83] y a pour objectif de transformer les pessières qui composent actuellement le massif du R'Mester en une forêt diversifiée en essences, qui se régénère naturellement.

- Les itinéraires balisés : les itinéraires balisés constituent un pôle d'attraction extrêmement important au niveau touristique[84]. Le syndicat d'initiative de la commune a obtenu en 1996, dans le cadre du projet TARPAN, l'agréation de circuits de promenades pédestres et de VTT. La commune dispose également d'une station de ski alpin et de divers itinéraires pour les fondeurs.

- Les zones d'accès libre : dans l'esprit du décret sur la circulation en forêt, les mouvements de jeunesse disposent de zones d'accès libre dans la propriété communale.

- Le sport aventure : la commune compte un opérateur dans le domaine, qui a pour objet depuis une vingtaine d'années de concevoir et de réaliser des événements pour entreprises. Les bureaux sont situés à Ville-du-Bois. Cette société organise entre autres sur la commune des raids en 4X4, des activités de bûcheronnage et de débardage, des courses d'orientation, etc. Le centre équestre de Mont-le-soie et la forêt domaniale du Grand Bois comptent parmi les sites les plus utilisés pour leurs activités.

- Les petits produits de la forêt : on entend par « petits produits de la forêt » les productions qui ne sont pas ligneuses (champignons, fleurs et fruits). Leur récolte est soumise à une autorisation du propriétaire. Dans les forêts domaniales, une autorisation générale est accordée pour les récoltes à usages personnels et non commerciaux. La myrtille, produit régional par excellence, est récoltée abondamment dans les bois et forêts en juillet.

[82] D'après les plaquettes didactiques situées sur le sentier
[83] La forêt est publique et soumise au régime forestier
[84] Daniel DANLOY, La fréquentation des massifs forestiers wallons par le public : La valorisation des produits touristiques liés à la forêt, in les actes de la journée d'étude « Les activités récréatives en forêt » , le16 septembre 2005.

16.1.2.3.3 La fonction écologique

La forêt joue un rôle primordial dans la préservation de l'érosion du sol et la régularisation du régime des eaux. En outre, elle assure une diversité biologique et permet également la diversité de la vie sauvage. Ces fonctions sont aujourd'hui banalisées avec les monocultures d'épicéas. Le maintien de ce rôle implique une gestion sylvicole appropriée.

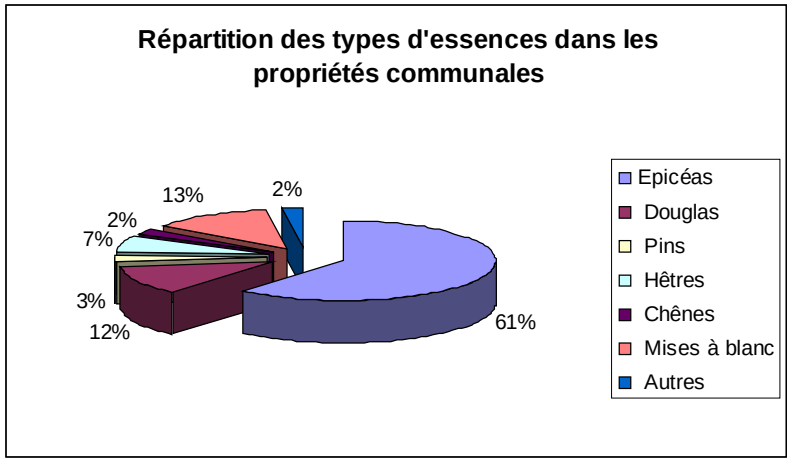
16.1.2.4 La forêt communale

16.1.2.4.1 Composition

Comme déjà précisé, la propriété forestière communale occupe 1.216 hectares[85] sur les 7.267 hectares que composent les espaces boisés de l'entité salmienne, soit près de 17 % des superficies boisées et 8,7 % de l'ensemble du territoire[86]. Cinq essences sont principalement représentées, parmi lesquelles 68% d'espèces résineuses et 8% d'espèces feuillues avec respectivement l'épicéa (675 hectares), le pin (28 hectares), le douglas (127 hectares) et les hêtres et chênes. Des espèces de mélange ont été introduites durant ces vingt dernières années dans un souci de diversification (mélèzes, bouleaux, aulnes). Le solde est occupé par des affectations diverses (mises à blanc[87], vides, non productifs, voiries…).

Les épicéas et les pins ont massivement été introduits au début du XXe siècle afin de reboiser les terres incultes ; les douglas et les mélèzes, quant à eux, font l'objet d'une introduction plus récente (1950), qui se poursuit toujours actuellement. Le sapin et l'épicéa de sidka, comptabilisés dans les essences diverses, ont été installés sur de petites surfaces, en essayant de tirer parti de certaines stations.

Les feuillus sont peu représentés. Quelques massifs de hêtres et de chênes sont présents (Dairomont, Les Quartiers, Mont-le-Soie). Beaucoup de petits reboisements ont été effectués par bandes en bordure des peuplements d'épicéas, pour constituer des brise-vents.



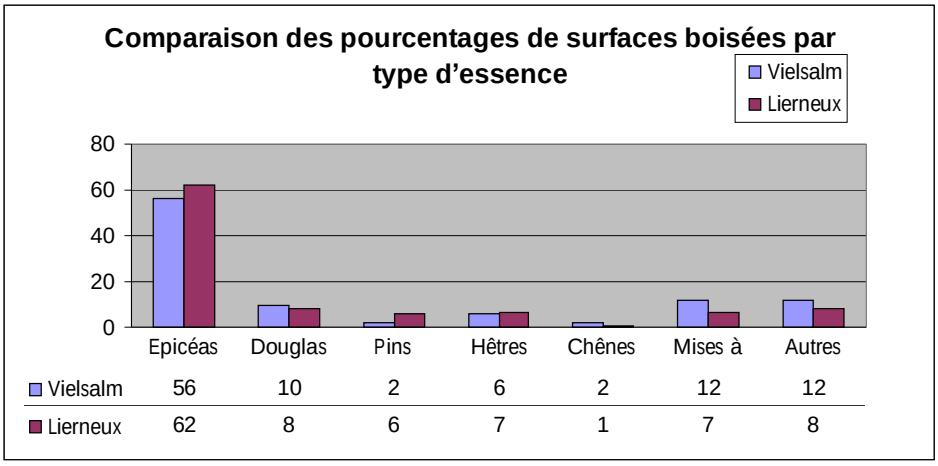
Au vu des chiffres et du tableau ci-dessus, on peut conclure que la forêt communale de Vielsalm est peu diversifiée en termes d'essences ; elle est principalement composée d'essences résineuses, elles-mêmes largement dominée par l'épicéa (*Picea abies*), qui comptabilise à lui seul 56% de l'occupation. On constate que ces peuplements sont souvent de seconde génération ; il y aurait

[85] La fréquentation des massifs forestiers wallons par le public : aperçu de la législation en vigueur par Etienne Gérard in les actes de la journée d'étude « Les activités récréatives en forêt » 16 septembre 2005.
[86] DGRNE / DNF données du 19 mai 2006
[87] Parcelle venant d'être exploitée et non encore replantée.

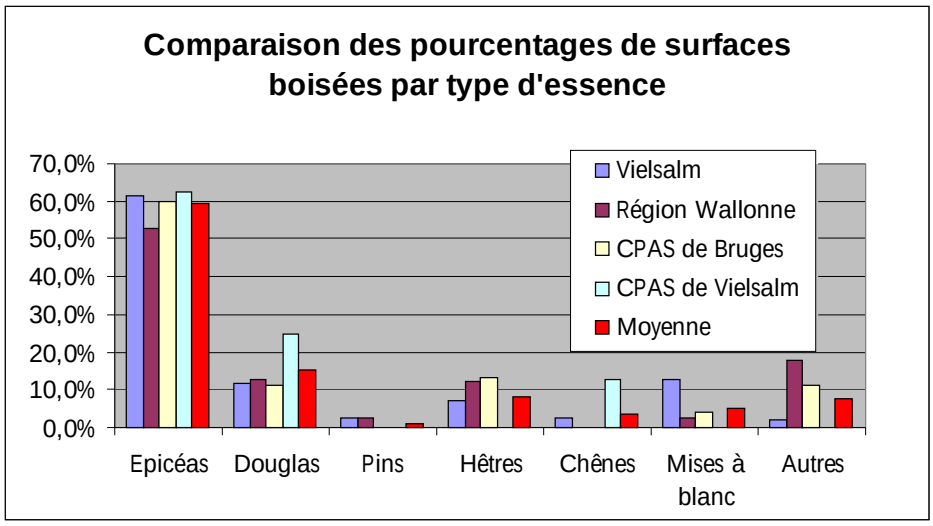
par ce fait un épuisement du sol avec des répercutions sur la croissance et donc sur la production des nouvelles plantations.

Les essences telles que l'épicéa et le pin, en raison de leur âge, doivent faire l'objet d'une transformation, ce que prévoit le plan de transformation des vieux peuplements résineux 2007-2012 établi par la DNF. Ce plan de transformation a été approuvé tel que proposé par le Conseil communal en sa séance du 15 mai 2006.

Ces données, comparées avec les propriétés forestières communale voisines de Lierneux, situées sur le même cantonnement, montrent des proportions similaires, avec ici encore une large dominance de l'épicéa.

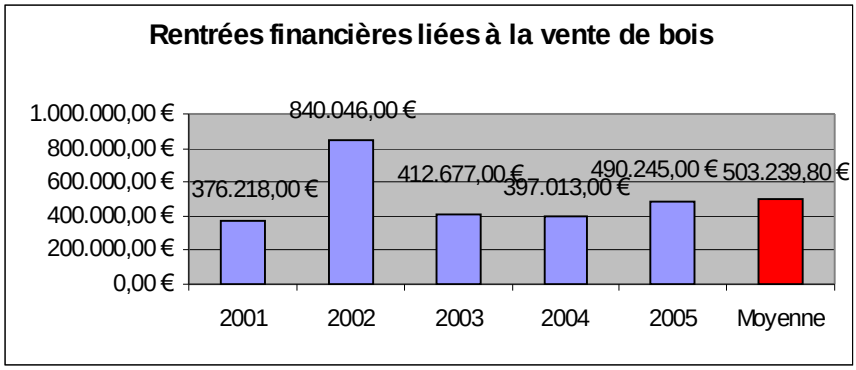


Enfin, en comparaison de la répartition des essences de l'ensemble des forêts soumises au régime forestier sur la commune de Vielsalm, nous constatons globalement les mêmes proportions.



16.1.2.4.2 La fonction économique pour la Commune

La vente des bois constitue une importante rentrée financière pour la Commune et est sans nul doute l'apport financier le plus important de la forêt. Pour les années comprises entre 2001 et 2005, les rentrées financières varient entre 376.218 € et 840.046 €, tel que le précise le tableau ci-dessous, avec une moyenne annuelle de plus ou moins 500.000 €. La moyenne calculée sur les 10 années précédant l'aménagement de 1999 était de 433.000 €.



Les propositions de mises à blanc dans le cadre du plan de régénération future devraient générer pour la Commune des recettes de bois annuelles de l'ordre de 360.000 € en se basant sur un volume moyen de 450 m³ et sur un prix moyen des bois de 50 €/m³. A cela devraient s'ajouter les éclaircies, dont les revenus sont variables en fonction des années. En effet, les revenus de bois constituent des rentrées variables et incertaines, compte tenu de différents facteurs : types de coupes, d'essences, superficies… et sont soumis aux marché du bois.

Par ailleurs, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus constituent des revenus brut ; à ceux-là, il faut retirer les dépenses (impôts fonciers, frais de gestion, frais de ventes, travaux, voiries…) afin de calculer le revenu net. On peut estimer à 15 % des recettes totales le montant qui doit retourner à la forêt, c'est-à-dire plus ou moins 65.000 euros, ce qui reste un montant élevé mais proportionnellement faible.

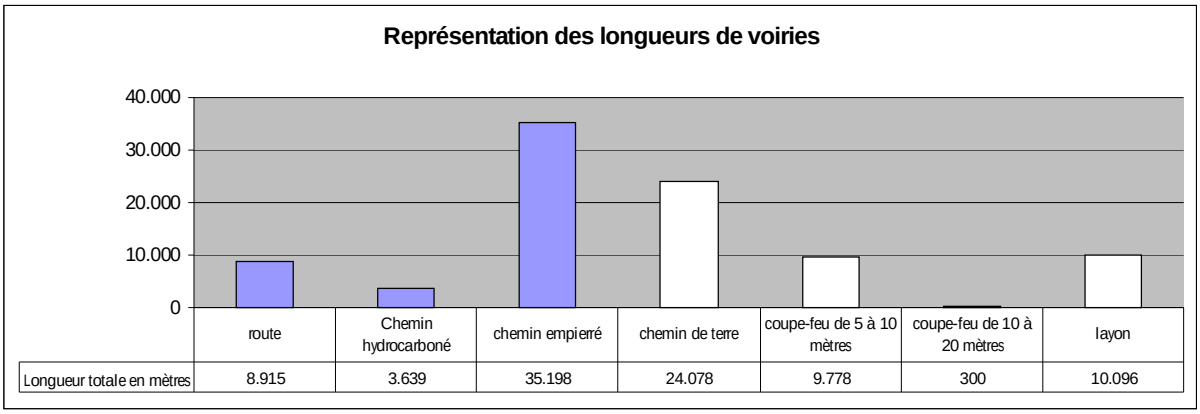
En outre, les rentrées liées aux locations des droits de chasse dans les forêts communales représentent un apport annuel pour la commune de 48.990 euros, soit environ 10% des revenus de la vente de bois, ce qui comparativement à la Commune de Lierneux (8%) est plus important, mais sans être significatif.

Nous constatons sensiblement le même résultat entre les prix de location ramenés à l'hectare entre les deux communes, à savoir respectivement 44,6 € et 48,8 € pour Vielsalm et Lierneux. Par contre en comparant avec les prix pratiqués sur les forêts du CPAS de Bruges, un plus grand rapport des locations du droit de chasse à l'hectare apparaît avec 205,3 €/ha.

16.1.2.4.3 Les voiries communales

Les voiries doivent permettre un accès aisé aux différents « utilisateurs » de la forêt, que ce soit pour la gestion ou l'exploitation mais aussi pour la surveillance et ce, par des chemins empierrés ou asphaltés.

L'estimation de la densité de voirie est la suivante : les chemins accessibles aux grumiers sont les routes, les hydrocarbonés et les empierrés ; leur densité est d'environ 40 m/ha, ce qui est supérieur à la densité renseignée par la littérature. Par conséquent, le réseau routier sur les propriétés forestières de Vielsalm peut être considéré comme bien développé. Toutefois, certains chemins sont encore à empierrer et un poste non négligeable pour le budget communal est l'entretien des voiries existantes. La dégradation des voiries par les machines d'exploitation est un autre problème important.



	route	Chemin hydrocarboné	chemin empierré	chemin de terre	coupe-feu de 5 à 10 mètres	coupe-feu de 10 à 20 mètres	layon
Longueur totale en mètres	8.915	3.639	35.198	24.078	9.778	300	10.096

16.1.2.4.4 La gestion de la forêt communale

Les forêts communales sont soumises au régime forestier, c'est-à-dire qu'elles sont administrées conformément aux dispositions du code forestier du 22 décembre 1854[88]. Les bois et forêts du domaine de l'Etat, des établissements publics ou dans lesquels l'Etat, les Communes ou les établissements publics ont des droits de propriété indivis avec des particuliers sont également soumis au régime forestier.

Ceci implique que c'est le Département de la Nature et des Forêts du Ministère de la Région Wallonne, qui assure la gestion opérationnelle de ces bois et forêts.

L'aménagement de la propriété forestière de Vielsalm date de 1999 et a été approuvé le 7 mars 2000 par le Conseil communal. Depuis lors, de nouveaux objectifs sylvicoles ont été assignés à la forêt ; c'est pourquoi un plan de transformation des vieux peuplements résineux a été proposé par la DNF pour les années 2007 à 2012.

Un des enjeux de l'aménagement des forêts de la Commune est de se préoccuper des aspects économiques (production de bois et chasse), en poursuivant les efforts pour développer les fonctions écologiques (protection du sol et de l'eau, conservation de la forêt) et sociales (tourisme et chasse), qui assurent directement ou indirectement des revenus pour la Commune. Dans cette optique, une cartographie précise des peuplements a été réalisée et informatisée. Des zones à vocations spéciales (production, protection, conservation, quiétude pour le gibier, accès libre) ont été délimitées.

Les principaux objectifs économiques sont les suivants :

- Assurer la transformation progressive des grands blocs d'épicéas, d'un seul tenant et de plus de 70 ans ;
- Tendre vers une forêt résineuse régulière par groupe et pour les massifs feuillus de contenance suffisante (5 hectares), tendre vers une allure jardinée : l'objectif est de fournir un rapport soutenu ;
- Diversifier les essences et les adapter à la station ;
- Dynamiser la sylviculture pour augmenter la qualité, les dimensions, la stabilité et le rendement, tant pour les résineux que pour les feuillus ;
- Assurer un équilibre sylvo-cynégétique afin de maintenir un revenu de chasse intéressant.

Les principaux objectifs pour les aspects sociaux, culturels et récréatifs sont les suivants :

- Eviter la pénétration excessive du public en forêt ;
- Respecter des zones de quiétude pour la faune sauvage ;

[88] Modifié depuis lors par divers lois, décrets et arrêtés pour répondre aux besoins actuels.

- Orienter les mouvements de jeunesse vers des zones d'accès libre ;
- Réaliser des aménagements particuliers le long des circuits des promenades balisées, sans y développer des équipements touristiques lourds :
 - privilégier de petites mises à blanc, la diversité des essences, la diversité des formes de plantation ;
 - mettre en évidence les arbres remarquables, les sites classés, les points de vue et les aspects paysagers en général, l'architecture locale représentée en forêt (bornes, croix) ;
- Donner une attention particulière aux aspects paysagers des forêts limitrophes du complexe du Sunpark et de la piste de ski de la Baraque de Fraiture.

En ce qui concerne la chasse, outre le loisir qu'elle représente, elle reste un moyen pour assurer l'équilibre forêt/gibier tout en jouant un rôle économique. Les objectifs cynégétiques sont les suivants :

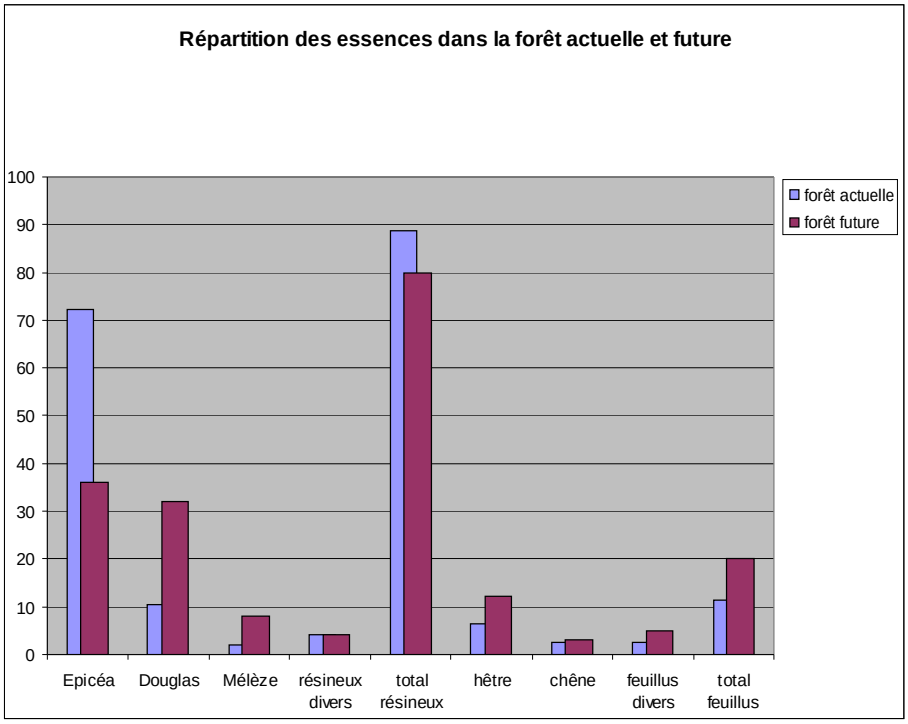
- Restaurer et/ou maintenir l'équilibre entre les espèces :
 - par des prélèvements ajustés de façon à ce que la régénération naturelle se fasse ;
 - par une gestion cynégétique appréhendant de vastes massifs ;
- Améliorer les biotopes favorables au gibier et à la flore ;
- Appliquer le code d'éthique de la pratique de la chasse ;
- Développer les ressources économiques engendrées par la pratique de la chasse ;
- Réprimer le braconnage.

Au niveau écologique, il importe de :

- Préserver ou restaurer certaines formations forestières garantes de la diversité ;
- Appliquer les mesures de protection de l'avifaune dans le cadre des ZPS ;
- Veiller aux contraintes des zones R et N ;
- Poursuivre l'augmentation de la proportion de feuillus :
 - en introduisant les feuillus par pied ou par groupes dans les résineux,
 - en reconstituant au moins une hêtraie d'importance en surface avec des essences compagnes bien représentées,
 - en favorisant la réinstallation spontanée ou assistée des feuillus dans les fonds de vallée et les sols les plus humides ;
 - en constituant des lisières de feuillus.

La prise en compte de ces aspects entraîne le respect de différentes contraintes de gestion ; ces contraintes ne signifient pas un abandon de l'exploitation forestière mais proposent de favoriser une sylviculture respectueuse d'un équilibre.

En fonction de ces objectifs définis par le DNF, on peut imaginer la forêt future. La plus grande part des peuplements résineux sera maintenue ; douglas et épicéas resteront les essences principales. Parmi les essences feuillues, le hêtre, essence en place, sera favorisé. Des essences connexes seront encouragées dans les hêtraies. Les feuillus divers seront également introduits pour coloniser les sols les plus humides. La forêt future sera composée de 80% de résineux pour 20% de feuillus.



La forêt publique est globalement composée des mêmes essences que la propriété communale.

16.1.2.5 Le Département Nature et Forêt

Chef de cantonnement : Monsieur ADAM
Rue du Vieux marché, 66 - 6690 VIELSALM
Tél. : 080/ 28.22.80.

16.1.2.5.1 Généralités

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

La commune de Vielsalm est entièrement comprise au sein du cantonnement de Vielsalm, faisant partie de la Direction de Marche-en-Famenne. Le cantonnement est composé de quatre brigades et quinze triages, qui administrent 7.600 hectares de bois soumis. Treize de ceux-ci sont situés en tout ou en partie sur la commune. Le triage de Tinseubois a été crée récemment par l'arrêté du Gouvernement wallon du 04 février 1999.

16.1.2.5.2 La pépinière du DNF, à Tinseubois

Le DNF dispose en service extérieur de deux pépinières domaniales produisant des plants feuillus (Philippeville) et résineux (Vielsalm-Tinseubois), d'origine reconnue et de très grande qualité phénotypique et génétique, destinés exclusivement à l'approvisionnement des forêts domaniales.

La pépinière domaniale de Tinseubois fut créée en 1978 ; elle s'étendait à l'époque sur 2 hectares de terrains de culture pour une production de 10 à 15.000 plants. La superficie a évolué au fil des ans pour atteindre 10 hectares de terrains de culture et 2 hectares de parcs à clones, pour une

production de 300.000 à 450.000 plants en 1999. Actuellement, et le nombre d'ouvriers forestiers domaniaux s'amenuisant, la production est nettement moindre.

Outre cette pépinière publique, diverses pépinières privées sont en activités sur la commune, notamment à Grand-Halleux et Neuville.

16.2 SECTEUR SECONDAIRE OU LA FILIERE BOIS

Un des principaux secteurs économiques de la commune de Vielsalm a pour cadre le traitement de la matière première qu'est le bois et la fabrication de produits finis ou semi-finis au départ de ce même matériau. Le centre de gravité de cette activité se situe dans la zone d'activités économiques de Burtonville, à l'est du territoire.

Ce zoning est entièrement dédié à la filière bois et est aujourd'hui complet ; on recense sept entreprises, occupant au total 376 travailleurs en 2006.

Zoning	Nom des entreprises	Domaine d'activité	Superficie
Burtonville	Bertemes SA	Traitement du bois (écorçage, piquets, imprégnation)	1 ha 50 a
	CIBB SPRL	Imprégnation du bois	2 ha 01 a
	Goosens SA	Exploitant forestier - Scierie	2 ha 05 a
	IBV	Scierie	17 ha 68 a
	JDA FORET	Découpe de bois	56 a
	SBHA	Séchage du bois	2 ha 50 a
	Spanolux	Fabrication de panneaux MDF	18 ha 29 a

Source : Forem



La plus importante des entreprises, en termes d'emplois et de production, est Spanolux. La construction de son usine dédiée à la fabrication de panneaux de fibre de densité moyenne (tableau d'école, armoire de cuisine) a débuté en 1996 ; son chiffre d'affaire s'élève aujourd'hui à plus de 50 millions d'euros. Un recours au Conseil d'Etat a néanmoins été introduit en février 2004 pour cause d'irrégularités dans la délivrance du permis d'exploitation – la commune de Vielsalm ayant donné un avis favorable à l'époque. Cependant, une deuxième unité de production dédiée à la confection de parquet a vu le jour en 2005. Les forêts wallonnes lui fournissent 70% de la matière première. Alors que la moyenne d'âge des travailleurs est de 32 ans, 60% d'entre eux habitent à moins de 25 kilomètres du zoning, une centaine résidant dans la commune de Vielsalm. A côté de ces emplois directs, l'entreprise Spanolux engendre de nombreux emplois indirects dans la commune. Cette usine est par ailleurs classée site nucléaire de classe 2 et possède les certifications ISO 9001 pour la qualité de ces process, ISO 14001 pour la gestion environnementale et OHSAS en matière de sécurité.

On trouve également dans le parc d'activités économiques de Burtonville la scierie IBV, la plus importante de Wallonie, en plein essor, avec un investissement de 90 millions d'euros pour valoriser ses sous-produits et moderniser l'outil et l'engagement d'une centaine de personnes. Elle a ainsi récemment créé une centrale de cogénération, une unité de production de pellets, la plus

importante au niveau national, et des nouvelles unités de séchage et de rabotage. Cette unité de cogénération sert à produire l'énergie dont l'entreprise a besoin et les surplus sont revendus pour alimenter le réseau. C'est ainsi qu'en mars 2008, l'entreprise fonctionne avec plus de 210 travailleurs.

Les activités du zoning se basent ainsi sur l'acheminement de matière première et sur la distribution de produits finis ou semi-finis sur l'ensemble des marchés nord-européens. Outre des nuisances sonores, olfactives et paysagères, cette filière bois génère un trafic significatif de poids lourds. En effet, l'implantation de ce zoning dans un cadre de verdure au cœur de la commune, entre les autoroutes E25 et E42, se révèle ne pas être pertinente par rapport aux axes routiers et ferroviaires, ce qui engendre la traversée de bon nombre de villages et hameaux par les grumiers. D'importants problèmes de circulation sont donc soulevés puisqu'un nombre élevé de camions traversent notamment Salmchâteau, Vielsalm et Petit-Thier. Un des projets proposés est la création d'une route industrielle entre Poteau et Burtonville, pour éviter le passage du charroi dans le village de Petit-Thier.

A côté de ces problèmes de trafic, on constate des problèmes récurrents de pollution du cours d'eau qui se trouve en contrebas du parc d'activités. Le ruisseau d'Hermanmont a en effet connu en février et mars 2006, en juin et novembre 2007 plusieurs pollutions d'origine inconnue, si ce n'est qu'il est certain qu'elles provenaient bien d'une des entreprises du zoning. La faune aquatique est à chaque fois fortement perturbée.

Suite à ces accidents, les entreprises réunies dans le cadre du Club local d'Entreprises, mis sur pied par Idélux, ont pris deux décisions :

- d'une part, assurer en 2006 le rempoissonnement à frais communs et parts égales de la rivière ;
- d'autre part, entreprendre une démarche de certification environnementale de type ISO 14001. L'objectif de cette démarche est pour chacune des entreprises ainsi que pour le parc, d'améliorer la maîtrise de l'impact environnemental des activités[89].

De plus, Idélux a inauguré au printemps 2008 un nouveau bassin de décantation pour traiter toutes les eaux usées des entreprises installées sur le zoning.

Comme précité, Idélux voudrait pouvoir doubler la superficie de ce parc industriel, entre autres pour accueillir de nouvelles entreprises de la filière bois, désireuses de s'implanter à Vielsalm mais également pour permettre aux entreprises déjà installées sur le site de pouvoir étendre leurs activités. Accessoirement, l'extension de la zone industrielle au Plan de Secteur permettrait à plusieurs entreprises déjà présentes sur le site et dont les infrastructures débordent hors zone, de voir leur situation régularisée. En janvier 2006, le Collège échevinal a remis un avis de principe favorable sur le dossier d'extension présenté par Idélux.

16.3 SECTEUR TERTIAIRE

16.3.1 Les commerces

La structure du commerce de Vielsalm (118 points de vente) est marquée par une présence affirmée de services commerciaux et par une faible représentation des commerces d'équipement

[89] Georges COTTIN, Communiqué du groupe Idélux/AIVE/Idélux Finances, dans l'Annonce de Vielsalm, le 3 mars 2006

de la personne. On compte trois moyennes surfaces et la place de l'HORECA est appréciable (22%) sans être exceptionnelle.

La zone de chalandise primaire du commerce salmien (zone où se recrute l'essentiel de la clientèle) correspond à un trajet d'une quinzaine de minutes en voiture. Cette zone englobe une clientèle potentielle de 15 à 20.000 personnes ; elle est légèrement plus étendue vers l'ouest et le sud où les pôles concurrents sont plus éloignés. Le commerce de Vielsalm est tributaire d'une clientèle locale, complété par une clientèle touristique ; tourisme et commerce ont tout à gagner d'un aménagement urbain adéquat, c'est-à-dire qui favorise l'attrait et la structuration du centre, et les cheminements entre le centre et les « réservoirs » de clientèle touristique[90].

Néanmoins, si Vielsalm est la destination obligée pour nombre de services administratifs, elle correspond à une de ces petites villes qui semblent caractérisées par un déclin de son potentiel attractif. Au sud et à l'ouest, les communes voisines de Gouvy et Lierneux ne sont pas mieux équipées sur le plan de l'armature commerciale, au contraire de Saint-Vith, Trois-Ponts, Malmédy et Bastogne.

L'ancienne commune de Grand-Halleux se rapproche de Trois-Ponts et Malmédy. Au niveau du Plateau des Tailles, les villages sont proches de Liège et Bastogne. A l'est, au niveau de Petit-Thier, Saint-Vith (ville germanophone), joue un jeu égal avec Vielsalm et Malmédy et attire également. En plus des habitants des périphéries qui ne fréquentent pas spécialement Vielsalm pour leurs courses, beaucoup d'habitants de l'ancienne commune de Vielsalm vont ailleurs pour une partie de leurs achats courants.

La proximité de la frontière luxembourgeoise et la construction à côté des stations service de centres commerciaux influencent également de manière sensible les déplacements d'achats[91].

Néanmoins, on trouve des commerces de proximité dans les villages, essentiellement dans la vallée ; deux épiceries, deux boulangeries, une boucherie à Salmchâteau, cinq boulangeries, deux librairies, deux boucheries, deux pharmacies à Vielsalm et une épicerie, deux boulangeries, une boucherie, une librairie, une pharmacie à Grand-Halleux. A Ville-du-Bois, se trouve également une épicerie. D'autres commerces se sont développés, principalement le long des routes régionales. De plus, un marché est organisé une semaine sur deux, le jeudi, devant l'administration communale ou devant la gare.

Par ailleurs, des commerces ambulants sillonnent les villages, principalement ceux du Plateau des Tailles. Il s'agit de boulangers, d'un cordonnier, d'un poissonnier, d'un marchand d'outillages et de deux brasseurs.

16.3.2 Le tourisme

Le territoire est avant tout une zone de prédilection pour les activités de relaxation et de détente et pour les activités de pleine nature (découverte et sports). Cette clientèle de courts séjours provient essentiellement de Flandre et de Hollande. Vielsalm est un pôle touristique encore jeune, même s'il est devenu en quelques années le premier de la province de Luxembourg en nombre de nuitées.

[90] Rapport final « Valorisation du site de la caserne Ratz à Vielsalm », IDELUX, 1995
[91] Serge SCHMITZ et Jean-Marie HALLEUX, Eclatement des mobilités d'achats et recomposition des territoires : le cas de l'Ardenne du Nord-Est, UGES, ULg, Mosella2001 – Tome XXVI –n°3 – 4, pp 426-432

16.3.2.1 La Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe

Les communes de Vielsalm et Gouvy se sont associées pour mettre sur pied en septembre 2000 la Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe. Gouvy et Vielsalm sont deux communes dont les nombreux villages possèdent un patrimoine architectural et culturel important, à découvrir via les promenades balisées par les deux Syndicats d'Initiative.

Le bureau de la Maison du Tourisme et du Syndicat d'Initiative se trouve à l'entrée de Vielsalm, à côté de la gare au n° 50 avenue de la Salm. Il est ouvert tous les jours de 10 à 18 heures sauf les 25 décembre et 1er janvier.

En 2007, la Maison du Tourisme a enregistré 25.015 visiteurs. La fréquentation se maintient depuis l'installation en septembre 2000, avec néanmoins une petite baisse en 2003, expliquée entre autres par la canicule. Les mois les plus fréquentés sont juillet et août, avec respectivement 3.420 et 3.909 visiteurs en 2007, ce qui représente près de 30% du taux de fréquentation de l'année.

Nombre de visiteurs à la Maison du tourisme							
2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
3.210	18.084	24.976	23.158	24.739	24.976	24.231	25.015

Source : Maison du Tourisme

En 2007, sur les 25.015 visiteurs, 7.465 sont wallons, soit 28,8%, 9.777 flamands, soit 39,1% et 6.148 hollandais, soit 24,6%. Les Wallons, les Flamands et les Hollandais représentent plus de 92% des visiteurs de la Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe.

Nationalité des visiteurs de la Maison du tourisme, 2007		
Wallons	7.465	28,8%
Flamands	9.777	39,1%
Hollandais	6.148	24,6%
Français	1.123	4,5%
Allemands	243	1%
Anglais	106	0,4%
Autres	153	0,6%

Source : Maison du Tourisme

Dans les locaux de la Maison du tourisme, se trouve la Maison du Pays de Salm, anciennement Archéoscope, qui est un parcours-spectacle plus que musée. Développée par Idélux et gérée par le Syndicat d'Initiative, elle propose à ses visiteurs une découverte de la région du Val de Salm, son histoire, sa géologie, ses industries anciennes, grâce à des procédés audiovisuels sophistiqués et des baladeurs individuels. Une nouvelle thématique liée aux macralles a été développée en 2007, en intégrant dans le circuit de visite un montage audiovisuel composé au départ d'un film tourné lors du « Sabbat des Macralles ». Le financement total de ce nouveau projet s'est élevé à quelque 70.000 euros, subsidié à hauteur de 80% par la Région wallonne[92].

Le nombre de visiteurs de la Maison du Pays de Salm est de 6.139 en 2007, ce qui marque une hausse de plus de 1.000 unités par rapport à l'année précédente, expliquée par la création du nouvel espace dédié aux macralles. Comme on le constate sur le tableau suivant, ce nouvel espace

[92] Jacques GENNEN, conseil communal du 15 mai 2006

ne permet cependant pas d'atteindre le nombre de visiteurs de l'Archéoscope en 2001 et 2002, au début de son installation.

Nombre de visites de l'Archéoscope						
2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
6.678	7.768	5.056	5.290	5.434	5.084	6.139

Source : Maison du Tourisme

16.3.2.2 Le nombre de nuitées

L'activité touristique de séjour est très importante. En 2006, Vielsalm est la deuxième commune de la province de Luxembourg en termes d'arrivées et de nuitées, après Durbuy ; Vielsalm compte en 2006, 89.731 arrivées, contre 130.413 à Durbuy et 377.722 nuitées[93] contre 389.019 à Durbuy. Au vu de ces chiffres, on peut dès lors en conclure que les touristes passent de plus longs séjours à Vielsalm qu'à Durbuy, soit 4,2 jours en moyenne contre 3 à Durbuy[94].

Vielsalm, 2006	Total	Touristes belges		Touristes étrangers	
Nombre d'arrivées	89.731	44.440	49,5%	45.291	50,5%
Nombre de nuitées	377.722	172.507	45,7%	205.215	54,3%

Source : INS

En analysant le tableau qui précède, on constate que Vielsalm attire autant les touristes belges que les étrangers, ce qui donne une bonne répartition, contrairement à d'autres communes luxembourgeoises.

On peut également noter qu'en termes de nationalités, les touristes belges séjournent en moyenne 3,8 jours sur la commune de Vielsalm alors que les touristes étrangers restent plus de 4,5 jours. Néanmoins, Vielsalm apparaît, selon les statistiques, comme la seconde commune wallonne en termes de nuitées passées par des étrangers, après Liège[95].

Touristes sur la commune de Vielsalm	2002	2003	2004	2006
Nombre d'arrivées	87.915	89.447	82.865	89.731
Nombre de nuitées	392.045	391.485	363.949	377.722

Source : INS

Par ce tableau, on constate que le tourisme de séjour sur la commune de Vielsalm a légèrement diminué entre 2002 et 2004, tant au niveau des arrivées que des nuitées. Mais entre 2004 et 2006, les chiffres augmentent pour dépasser ceux de 2002 en termes d'arrivées.

Néanmoins, il ne faut pas remonter bien loin (début des années 90) pour se rendre compte que cette position dominante est fort récente, contrairement à d'autres petites villes de la province de Luxembourg, qui ont une vocation touristique de longue date (Durbuy ou La Roche). Le même constat peut également se répéter par rapport aux communes « phares » du bassin de l'Amblève que sont Malmedy ou Stavelot. Cette différence historique est fondamentale car on ne devient

[93] Lorsque l'on parle de 363.949 nuitées, on compte les adultes et les enfants qui séjournent dans les hôtels, dans les campings, dans les villages de vacances et dans les hébergements pour jeunes. Ne sont pas reprises les nuitées passées dans les gîtes ruraux.
[94] INS http://statbel.fgov.be/downloads/pop200501com.xls
[95] Pierre NIZET, « Durbuy, Vielsalm et Liège, les Wallonnes où l'on dort », dans L'Avenir du Luxembourg, le 27 octobre 2005

pas un pôle touristique du jour au lendemain[96]. L'investissement important que représente le Sunpark constitue un élément moteur dans le développement du tourisme. Ce n'est cependant qu'au fil des années que des éléments se mettent en place pour renforcer l'attractivité d'un territoire au niveau touristique.

16.3.2.3 Le logement touristique

La commune de Vielsalm compte 12 hôtels, 3 campings (dont un sans permis), 2 villages de vacances, 53 établissements de tourisme rural et 5 chambres d'hôtes. On recense donc 75 établissements touristiques[97].

En matière d'hébergement, Vielsalm possède une gamme d'offre d'hébergements très large et bien distribuée. Vielsalm dispose de chambres d'hôtes, gîtes et hôtels pour un total de 1.200 lits. Sans oublier les 370 chalets de 4 à 8 lits ainsi que les 400 lits des Doyards d'Ourthe et Somme. Le poids des villages de vacances, davantage le « Golonfa » (Sunparks) que « Les Doyards », est déterminant.



Avec ses 370 maisons et sa piscine tropicale, le Sunparks représente un poids lourd dans l'économie salmienne. Il occupe une soixantaine de personnes et approche le nombre de cent vingt travailleurs en haute saison. Le complexe a fonctionné pendant plus de dix ans sans autorisation et le permis unique a été délivré début 2006. Quant au complexe « Les Doyards », géré par Ourthe et Somme, il date du début des années 1980 ; il se compose de 36 studios et d'un hall culturel et sportif, au bord du lac.



L'essentiel est donc concentré sur l'hébergement de masse. Cependant, la place des campings est particulièrement marginale[98]. On compte trois campings sur la commune de Vielsalm : « Les Massotais » (non régularisé), à proximité du village des Petites-Tailles, sur le plateau fagnard, le camping communal des « Neufs Prés » à Grand-Halleux et le camping communal de la Salm à Vielsalm. Le camping saisonnier de Grand-Halleux est bien géré et bien entretenu ; il dispose d'installations intéressantes comme une piscine extérieure, une plaine de jeux, des terrains de tennis. Ses nombreux atouts sont également mis à disposition de la population locale qui peut en profiter. Quant au camping résidentiel de Vielsalm, il compte 160 emplacements dont 80% sont loués à l'année et il accueille aujourd'hui dix personnes domiciliées[99]. L'augmentation des demandes de domiciliation ouvre la perspective de se retrouver dans un ghetto, avec des problèmes sociaux importants, surtout qu'il y a une arrivée de personnes venant de l'extérieur. Le Collège s'est interrogé sur l'opportunité de garder en pure gestion communale ce camping dont en plus la vétusté des locaux et sanitaires commençait à poser de sérieux problèmes. Début 2005, la Commune a lancé un appel d'offre afin de remettre la gestion de ce camping à un privé. Cet appel a été renouvelé en 2008, sans succès.

A côté de ce tourisme de masse, émerge un tourisme plus doux, plus diffus via le développement de nombreux gîtes ruraux. Une formation à l'attention des propriétaires et des personnes désireuses d'aménager un gîte ou une chambre d'hôte a eu lieu à la Maison du Tourisme de Vielsalm-Gouvy à partir de novembre 2004, en collaboration avec l'IFAPME Luxembourg. Au

[96] Idélux, Etude sur le projet de liaison E25 – E42, 1998
[97] Site internet de la Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe, février 2008
[98] Rapport final « Valorisation du site de la caserne Ratz à Vielsalm », IDELUX, 1995
[99] Source : administration communale, 2006

programme : un tour d'horizon du tourisme wallon, une présentation des associations des propriétaires, de la réglementation et de la reconnaissance, un exposé sur les équipements et infrastructures, sur la communication et la promotion, sur les techniques d'accueil et de réservation, et ainsi qu'un volet comptabilité, fiscalité et gestion[100]. A partir du 1er avril 2003, la Commune a instauré la taxe de séjour, s'élevant à 0,78€ par personne adulte et par nuit.

A côté de ces structures d'accueil, on recense sur la commune de Vielsalm 304 résidences secondaires ; cela représente environ 10% des ménages de la commune. Une taxe communale a été adoptée pour les secondes résidences ; elle est fixée à 450 euros.

Voici ci-dessous la liste de répartition géographique des gîtes ruraux, des secondes résidences et des hôtels et campings. On constate par exemple que sur le village de Fraiture, de 107 habitants, on recense 34 secondes résidences, ce qui s'explique par la création du "Coteau St Hilaire" qui est composé d'un ensemble d'une vingtaine de chalets, résidences essentiellement secondaires.

Villages	Nombre de gîtes ruraux	Nombre de secondes résidences[101]	Nombre d'hôtels (et assimilés) et campings
Baraque de Fraiture	1		3 hôtels
Bêche	3	12	-
Bihain	1	11	1 hôtel
Burtonville	/	16	-
Commanster	3	5	-
Fraiture	2	34	hôtels à la Baraque
Grand-Halleux	15 dont 8 dans le hameau d'Ennal	57	1 hôtel, 1 camping
Goronne	2	7	-
Hébronval	/	7	1 hôtel
Joubiéval	/	11	-
La Comté	/	2	-
Neuville	2	12	-
Ottré	2	17	-
Petites-Tailles	1	6	1 hôtel, 1 camping
Petit-Thier	7	30	-
Provedroux	4	8	-
Regné	/	9	-
Rencheux	/	2	-
Salmchâteau	2	23	2 hôtels
Vielsalm	5	23	3 hôtels, 1 camping
Ville-du-Bois	3	11	-

16.3.2.4 Les équipements et attractions touristiques

Généralement, c'est la proximité géographique et surtout la présence d'attractions touristiques qui constituent les principaux facteurs de ce développement. Le tourisme d'excursion est moins développé dans la commune de Vielsalm, la région n'ayant qu'une attraction majeure, à savoir la piscine tropicale du Sunpark, voire éventuellement la piste de ski de la Baraque de Fraiture en hiver.

[100] Vielsalm : Gîtes et chambres d'hôtes – Formation PME, dans L'Avenir du Luxembourg, le 23 novembre 2004
[101] Chiffres fournis par l'administration communale

Les communes voisines disposent de ressources plus développées et d'une tradition qui font le succès du tourisme d'un jour, soit la cascade de Coo, les lacs de Butgenbach et de Robertville, les commerces et villes de Durbuy, de La Roche, de Malmedy ou de Stavelot, le parc Chlorophylle d'Houffalize, etc.

C'est plutôt pour son calme, sa nature et son patrimoine que Vielsalm attire les touristes. Puisque de plus en plus de touristes en visite dans la région demandent à participer à des promenades guidées, la Maison du tourisme, en collaboration avec l'IFAPME, a organisé début 2005 une formation de « Guide du terroir »[102].

Voici les principales attractions qui attirent les touristes à Vielsalm :

16.3.2.4.1 Les activités culturelles et les curiosités

- La Forêt domaniale du « Grand Bois », et sa zone d'accueil à la clairière de « So Bèchefa », la première zone de loisirs verte de Wallonie. Elle est entourée d'une futaie jardinée. Cette zone d'accueil est dotée d'un parcours de santé de 2,5 km et parcourue de sentiers de promenade balisés de 2,5 à 5 km. Le promeneur y trouvera le nom des essences rencontrées. Au centre de la clairière, pavillons et grills (barbecues), faits du bois de la forêt et de la pierre du pays, sont mis gracieusement à la disposition des visiteurs toute l'année.



- Les musées, que ce soit le Musée du Coticule à Salmchâteau (voir le point 3.2. Géologie), le Musée de l'histoire et de la vie salmienne (voir le point 9.1.2.2. Les musées) ou la Maison du Pays de Salm (voir le point 13.3.2.1. La Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe)

- Le patrimoine architectural, que ce soit le Château de Commanster, la glacière d'Hermanmont, les nombreuses chapelles, les multiples croix en schiste… (voir point 4.10. Patrimoine)

- Les parcs animaliers.
 - Le parc à gibier du Domaine du Monti.

- Les manifestations :
 - « Salm sur glace » : une patinoire est installée durant un mois d'hiver au hall des Doyards.
 - « Le Sabbat des Macralles » : les Macralles envahissent Vielsalm la veille de la Fête des Myrtilles, le 20 juillet de chaque année. Un concert de trompes de chasse a d'abord lieu, ensuite les Macralles arrivent et dérobent les clés de la ville au Mayeur. Sous forme d'un spectacle son et lumière, elles mettent en scène les anecdotes survenues aux personnalités de la région durant l'année, le tout en wallon. Puis, le grand conseil des Macralles intronise des « barons des frambâches », personnalités importantes du paysage audiovisuel et de la région.
 - « La Fête des Myrtilles » : le 21 juillet salue la traditionnelle Fête des Myrtilles qui remonte à 1950. La vente des myrtilles a connu ses heures de gloire dans les

[102] Une formation de guide de terroir à Vielsalm, dans L'Annonce de Vielsalm, le 8 avril 2005

années 1920-1930 pour presque disparaître dans les années soixante. Des centaines de cueilleurs, rivette à la main, se rendaient au bois à la recherche des landes et des bruyères à myrtilles. Les festivités commencent dès 10 heures par un marché artisanal. A 14 heures, un cortège haut en couleurs et en musique, défile dans les rues de Vielsalm. Chaque quartier fait preuve de créativité et d'originalité pour offrir le meilleur spectacle possible.

- « La Balade gourmande », en septembre.
- Le rassemblement des sorcières
- Le Festival International de Rue « Bitume sur Salm »
- Let There Be Rock Festival

- Le Sunparks : village de vacances, mais aussi piscine subtropicale ouverte à tous, plaine de jeux couverte et chauffée, terrains de sports couverts et extérieurs, bowling...

- Mont-le-Soie (voir le point 13.1.1.1. Une asbl particulière : le Centre Européen du Cheval de Mont-le-Soie)

- « Les Doyards » : réalisé en 1974-1976, le plan d'eau des Doyards, au centre de Vielsalm, s'étend sur 14 hectares Il est néanmoins très peu visible. A l'origine, il était prévu de permettre la pratique de l'aviron, de la voile et du ski nautique ; aujourd'hui, le lac est sous-exploité. La première phase des travaux s'est élevée à 40 millions d'anciens francs, soit près d'un million d'euros, subsidiés entièrement par des crédits parallèles. A côté de ce plan d'eau a été construit un hall omnisport. Ces deux infrastructures ont été d'abord gérées par Idélux puis revendues à Ourthe et Somme, qui gère le village de vacances tout proche.



16.3.2.4.2 Les activités sportives et de détente

- VTT : une carte de quatre circuits VTT (de 16 à 47 km) est en vente à la Maison du Tourisme. De plus, il existe une possibilité de location de vélos et VTT sur place.

- Equitation : un manège pour enfants existe à Commanster, un pour adultes et cavaliers expérimentés à Bihain et une écurie privée, le Salm Horse team à Neuville-Haut. Le domaine de Mont-le-Soie est équipé d'un gîte équestre.

- Sport aventure : la société Exploraid avec son bureau des guides accompagnateurs vous propose, sur réservation, un encadrement professionnel pour toute une série d'activités allant des promenades pédestres, VTT ou équestres à des disciplines plus sportives comme jungle piste, rafting, escalade, rappel, etc.

- Randonnées :
 - Une carte des circuits pédestres est en vente à la Maison du Tourisme ; ces nombreuses promenades se font à travers bois ou entre les villages et hameaux de la commune. Elles ont été créées dans le cadre du projet Tarpan. Lancé en 1966 avec l'aide de la Fondation Roi Baudouin, le projet Tarpan porte sur le développement d'un tourisme diffus. Le réseau TARPAN, élaboré par dix communes



wallonnes réunies en quatre partenariats dont celui de Vielsalm et Lierneux, vise la réhabilitation des voies lentes, chemins ou sentiers à l'usage des marcheurs, cavaliers, vététistes ou fondeurs. Tarpan garantit la qualité d'un réseau de promenades correctement balisées et régulièrement entretenues ; sur Vielsalm et Lierneux, Tarpan a balisé 34 promenades pédestres et 9 circuits VTC de 14 à 47 kilomètres. Axé sur la découverte des richesses naturelles et patrimoniales, ce maillage est agrémenté de panneaux thématiques et de documents d'information (brochures commentées des promenades, cartes et fiches découvertes) répondant aux attentes des utilisateurs. Une infrastructure d'hébergement et de restauration permet de rencontrer la population locale et de découvrir les produits du terroir.

- A la demande, des balades peuvent être accompagnées de guides. Les touristes peuvent choisir entre des thèmes spécifiques de la région.
- Des randonnées gastronomiques sont également organisées durant deux jours.

- Ski : les trois pistes de ski alpin, la piste de luge et les quatre pistes de ski de fond ADEPS de la Baraque de Fraiture peuvent accueillir jusqu'à 70.000 visiteurs lors de certains week-ends enneigés.

- Natation : la piscine communale de Vielsalm, la piscine en plein air de Grand-Halleux ainsi que le Sunparks sont également à la disposition des touristes.

- Et encore : tennis, bowling, pêche, mini-golf…

16.3.2.5 Les restaurants et les commerces

On recense sur la commune une douzaine de restaurants : huit restaurants à Vielsalm, un à Petit-Thier, deux à Grand-Halleux, un à Salmchâteau. En matière de petite restauration, il existe une quinzaine d'établissements de petite restauration, localisés à Grand-Halleux, à Vielsalm, à Burtonville, à Commanster, à Salmchâteau et à la Baraque de Fraiture.

En ce qui concerne les commerces, on n'en recense aucun sur la commune adressé spécifiquement aux touristes. De surcroît aucun n'ouvre le dimanche.

16.3.2.6 Les produits régionaux

Les produits régionaux sont en vente soit à la Maison du Tourisme, soit dans les commerces de la région :

- le coticule, pierre à aiguiser
- les produits aux myrtilles : liqueur, eau de vie, pekêt, bière, crème d'alcool, vinaigre, confiture, dragées, pâté, tarte, glace
- du miel et produits dérivés
- du fromage de chèvre
- les produits liés à l'Autrucherie salmienne
- la truite

16.3.2.7 Un club de promotion

En 2008, la Maison du tourisme a mis en place un club, une sorte de table ronde réunissant tous ceux ayant un rôle à jouer dans la valorisation de tous les produits touristiques de la région, c'est-à-dire les pouvoirs publics, les acteurs du tourisme, les associations folkloriques, les gestionnaires d'hébergement, les commerçants, hôteliers et restaurateurs… Dès lors, la Maison du Tourisme ouvre ses portes aux acteurs du secteur privé.

17 GESTION COMMUNALE

17.1 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

17.1.1 Le programme des infrastructures et équipements

Le programme triennal des travaux pendant la période 2004-2006 prévoyait pour l'année 2005, l'aménagement des ateliers communaux ; pour 2006, la transformation et l'extension de la Maison communale ainsi que l'égouttage du village de Fraiture.

Intitulé des travaux		Estimations		
		Montants des travaux	Montants des subsides	Montant de l'intervention de la SPGE
Année 2005	Aménagement des ateliers communaux	423.211,39 €	312.760 €	
Année 2006	Transformation et extension de la maison communale	996.707,25 €	658.400 €	
	Egouttage du village de Fraiture	348.577 €	47.640 €	207.613,76 €
Total		1.768.495,44 €	1.018.800 €	207.613,76 €

Trois projets sont prévus pour le plan triennal 2007-2009:

- **Projet 2008.** La réfection de la toiture de l'Eglise de Vielsalm (Saint Gengoux) : Remplacement complet de la couverture par une nouvelle couverture en ardoises naturelles de même type et travaux connexes éventuels de réfection locale du support; remplacement de la zinguerie et des chenaux; mise en peinture des boiseries de corniche; renouvellement du système de commande des cloches.
- **Projet 2009.** Aménagement de la rue des Raines (à Grand-Halleux): pose d'une canalisation d'égout; coordination du chantier avec la SWDE pour renforcer la distribution d'eau courante; renouvellement de la voirie hydrocarbonée.
- **Projet 2009.** Extension de l'arsenal des pompiers: construction d'une extension attenante au bâtiment existant avec garages pour camions au rez-de-chaussée et sanitaires hommes et femmes et locaux administratifs à l'étage.

17.2 PRESENTATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS QUI SERONT MIS EN ŒUVRE

17.2.1 Les affiliations de la Commune

La commune de Vielsalm est affiliée à plusieurs intercommunales, à savoir :
- IDELUX – IDELUX Secteur Assainissement – IDELUX Finances
- IDELUX Secteur Développement touristique du Centre Ville de Vielsalm
- A.I.V.E.

- INTERLUX – TELELUX – SOFILUX
- TEC
- SWDE
- VIVALIA (A.I.O.M.S et I.F.A.C.)
- A.L.E.
- La Terrienne de Famenne et d'Ardenne S.C.R.L.
- AIS Luxembourg
- A.S.B.L. Les Hautes Ardennes
- S.C.R.L. « Les Habitations sociales »
- S.C.R.L. Les Ateliers de la Salm
- Les Lavandières de Bonalfa
- Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe
- Asbl «Pïstes de ski de la Baraque de Fraiture »
- Maison de l'Urbanisme Ardenne Famenne

17.2.2 Les propriétés publiques

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'un peu plus de 81 hectares de terres agricoles et de plus de 1.106 hectares de terres boisées.
Pour plus d'information, voir la carte des propriétés publiques.

17.2.3 Les taxes

L'impôt sur les personnes physiques est de 8,8% et le précompte immobilier s'élève à 2700 centimes additionnels.
L'ensemble des taxes et redevances communales totalisent un montant de 3.953.447 € (compte 2007).
Les taxes communales sont au nombre de vingt-quatre : délivrance de documents administratifs, immondices, enlèvement de conteneurs, raccordements aux égouts, inhumations, exhumations, vente de sacs poubelles, force motrice, colportage, agence de paris et de jeux, panneaux publicitaires, séjour, dépôts de mitraille, banques et institutions financières, taxes diverses sur entreprises, droits de place de marchés, seconde résidence, taxes diverses sur entreprises (friterie), et antennes extérieures.

17.2.4 Les primes communales

Les primes délivrées par la commune sont au nombre de cinq :

- 20 € pour une fréquentation du parc à containers, dix fois sur six mois distincts
- 75 € de prime de naissance
- 250 € pour l'installation de chauffe-eau solaires
- 2,5 €/m2 de surface isolée, avec un maximum de 250€, pour l'isolation de toitures
- 10 € pour enfants stages ESN et CEC

17.2.5 La liste des règlements communaux

1. Règlement communal concernant le débardage et le dépôt de bois ;
2. Règlement communal concernant la divagation des chiens ;
3. Règlement communal concernant l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés ;
4. Règlement général de police ;

5. Règlement taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets ménagers assimilés dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice 2006 ;
6. Règlement redevance sur l'enlèvement des déchets assimilés au moyen de containeurs dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice 2006 ;
7. Règlement redevance sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets ménagers assimilés dans le cadre du service extraordinaire de collecte - Exercice 2006.

17.2.6 Les moyens financiers

Le Collège a présenté un budget 2008 serré mais équilibré, avec un boni présumé de 10.266,21 euros à l'exercice propre. Les recettes s'élevant à un montant de 8.059.131,90 euros se répartissent comme suit : 36.4% sont consacrés aux charges de personnel, 23,5% aux coûts de fonctionnement, 18,8% aux dépenses de transfert et divers subsides et enfin, 21,3% aux charges de la dette.
Pour plus de renseignements, voir l'annexe 9.

17.3 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

17.3.1 Conseil communal au démarrage de l'Opération de développement rural

Lorsque l'Opération de Développement Rural a débuté, en 2004, la majorité était une alliance PS – MR ; la minorité était composée des représentants CDH et ECOLO.

Voici la liste détaillée des membres du Collège échevinal 2000-2006

Le Collège échevinal était composé de :
- M. Jacques GENNEN – Député-Bourgmestre
- Mme Dominique OFFERGELD - Première Echevine
- M. Raymond LEMAIRE – Deuxième Echevin
- M. Ovide MATHIEU – Troisième Echevin
- Mme Stéphanie HEYDEN – Quatrième Echevine

Pour une liste détaillée des membres du Conseil communal, consulter l'annexe 10.

17.3.2 Conseil communal à l'approbation du PCDR

En 2006, Vielsalm a connu un changement de majorité, à savoir CDH – PS et dans l'opposition MR-ECOLO.

Le Collège échevinal se compose de :
- M. Elie DEBLIRE – Bourgmestre
- M. Jacques GENNEN – Premier Echevin
- M. Joseph REMACLE – Deuxième Echevin
- M. Raymond LEMAIRE – Troisième Echevin
- Mme Stéphanie HEYDEN – Quatrième Echevin
- M. Jean BRIOL – Président du CPAS

Les conseillers communaux sont les suivants :
- M. Jean GILSON
- M. Ovide MATHIEU

- M. Jean-Pierre BERTIMES
- Mme Marie-Jeanne ZITELLA-RENQUIN
- M. François RION
- Mme Dominique OFFERGELD
- M. Antoine BECKER
- Melle Nele DE CORTE
- M. Denis BACCUS
- M. Roland ENGLEBERT
- Mme Maryse CAELS
- Mme Catherine MISSON
- M. Bruno DROUGUET

17.3.3 Conseil communal des enfants

En novembre 2004, a été mis en place le conseil communal des enfants, composé de dix-huit jeunes élus, encadrés par deux adultes. C'est pour ces apprentis citoyens de 5e et 6e années primaires l'occasion de s'exprimer, de participer à la vie sociale de la commune, d'apprendre la démocratie. Cette jeune assemblée, sans échevins ni bourgmestre, est par ailleurs appelée à jouer un rôle effectif dans la vie salmienne par la concrétisation de projets, la nature et la responsabilité des décisions appartenant à elle seule.

Le premier Conseil communal des Enfants a mené plusieurs projets :

- l'organisation de visites au sein de la commune
- une action de sensibilisation contre l'abandon des animaux
- l'organisation de rencontres sportives
- des actions contre les tags et graffitis
- la mise en place d'un terrain réservé au skateboard et au roller, doublé d'un circuit VTT adapté aux enfants. Ce dossier a pris énormément de retard, dû essentiellement à des hésitations sur le lieu d'implantation le plus pertinent (Quartier Jules Bary, Caserne de Rencheux). La Région wallonne a enfin donné un avis positif pour installer cette piste sur un terrain jouxtant les installations du club de football de Vielsalm. Un cahier des charges a ensuite été élaboré en janvier 2007, à présenter au Conseil communal et à la Région wallonne qui finance le projet à hauteur de 50.000 euros. Le skatepark a été inauguré en août 2008.

En novembre 2007, l'assemblée a été réélue. Soixante candidatures ont été enregistrées. Elle s'est donnée quatre axes de travail : la propreté, la sécurité, la problématique de la violence dans les écoles et l'aménagement spécifique pour les piétons dans les villages.

En novembre 2008, quarante candidatures ont été enregistrées. Deux thèmes d'actions sont été choisis pour l'année : le skatepark et le lutte contre la pollution.

17.4 ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

Secrétariat communal Administration générale – Collège échevinal – Conseil communal – budget – patrimoine communal – personnel communal.	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (rez-de-chaussée) Téléphone : 080/29.28.11 Fax : 080/21.72.66 e-mail : ac.paquay@vielsalm.be Secrétaire communale : Mme Anne-Catherine PAQUAY
Secrétariat du bourgmestre	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 Téléphone : 080/29.28.19 Secrétaire : Mmes Françoise RIXHON et Sylvianne LAMBERT
Population – Etat civil – Permis de conduire *Population* : carte d'identité, formalités de changement de domicile, certificat de domicile, certificat de nationalité, copie de document à certifier conforme, légalisation de signature, option de la nationalité, passeports étrangers, pensions, commerce ambulant, certificat de milice, certificat de vie *Etat civil* : naissance, mariage, divorce, décès, concessions dans les cimetières, adoption, certificat d'hérédité, recherches généalogiques	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (rez-de-chaussée) Téléphone : 080/29.28.27 Fax : 080/21.72.66 e-mail : lucette.adam@publilink.be Melle Lucette ADAM – Mme Isabelle TIQUE - Mme Françoise PAQUAY
Certificat de bonne conduite, vie et mœurs, perte de documents, etc.	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (à l'entresol) Téléphone : 080/29.28.27 Fax : 080/21.72.66 e-mail : g.piette@vielsalm.be Mademoiselle Emilie REMACLE
Urbanisme	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (sous-sol) Téléphone : 080/29.28.18 Fax : 080/21.72.66 e-mail : philippe.maréchal@publilink.be sabine.piette@publilink.be M. Philippe MARECHAL - Melle Sabine PIETTE, Melle Annelise ROBIN (logement)

Environnement tri des déchets, épuration, égouttage, épuration individuelle, distribution d'eau, captages, énergies renouvelables	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (sous-sol) Téléphone : 080/29.28.13 Fax : 080/21.72.66 e-mail : vincent.cheppe@publilink.be M. Vincent CHEPPE
Recette	Adresse : Ancienne maison communale de Grand-Halleux Rue Capitaine Lekeux, 14 (1er étage) Téléphone : 080/21.65.12 Fax : 080/21.64.72 e-mail : christophe.raes@publilink.be Receveur régional : M. Christophe RAES
Finances – Taxes communales	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (1er palier – gauche) Téléphone : 080/29.28.15 Fax : 080/21.72.66 e-mail : jean-francois.gilson@publilink.be anne.colson@publilink.be M. Jean-François GILSON - Melle Anne COLSON
Enseignement communal	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (rez-de-chaussée) Téléphone : 080/29.28.27 Fax : 080/21.72.66 Mme Isabelle TIQUE Chef d'école ff : Madame Arlette CORDONNIER Implantations de Goronne, Hébronval, Regné, Rencheux, Salmchâteau, Grand-Halleux, Petit-Thier, Ville-du-Bois
Service des travaux	Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 5 (rez-de-chaussée) Téléphone : 080/29.28.14 Fax : 080/21.72.66 e-mail : g.lambert@vielsalm.be Contrôleur des Travaux : M. Guy LAMBERT M. François GROLET, Adjoint au Contrôleur des travaux
Déneigement et sablage hivernal	Chef d'équipe : M. Freddy WAGENER Téléphone : 080/21.66.78 – 0495/12.62.27
Services culturels et sportifs	Vielsalm ne dispose pas encore d'un centre culturel. Service : Bibliothèque publique Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 9 Téléphone : 080/21.70.45 Fax : 080/21.75.62 e-mail : dir.bp.vielsalm@bibli.cfwb.be Service : Ludothèque Adresse : Rue de l'Hôtel de Ville, 9 Téléphone : 080/21.70.45 Fax : 080/21.75.62 e-mail : dir.bp.vielsalm@bibli.cfwb.be

	Service : Piscine communale de Vielsalm Adresse : Rue Hermanmont Responsable : Madame Dominique MALEVEZ Téléphone : 080/21.66.71 Service : Piscine communale de Grand-Halleux Adresse : Camping communal "Les Neufs Prés" à Grand-Halleux Téléphone : 080/21.68.82
Police	Adresse : Rue Vieille Chavée, 10 (ancienne gendarmerie) Téléphone : 080/31.01.60 Fax : 080/21.78.90 M. Robert ENGLEBERT – 080/29.28.08 Depuis le 1er janvier 2002, la police communale a été intégrée dans la zone de police " Famenne-Ardenne ".
Groupe régional d'incendie	Rue des Chasseurs Ardennais, 45 - 6690 Rencheux-Vielsalm Téléphone : 100 ou permanence 080/21.59.00 arsenal : 080/21.69.00 Fax : 080/21.68.67 Commandant : M. Thierry CAELS

18 OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT RURAL

18.1 RENOVATION RURALE OU LE PREMIER PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Vielsalm figurait parmi les vingt-quatre communes retenues en 1978 pour mener une « Opération pilote de Rénovation rurale ». Accompagnée par les agents de la Fondation rurale de Wallonie du bureau Haute Ardenne (localisé à l'époque dans l'ancienne maison communale de Grand-Halleux), cette opération fut initiée en 1979 et a abouti le 13 novembre 1983 au dépôt d'un avant-projet de « Schéma directeur de Rénovation rurale », élaboré par M. Robert Smets qui avait été désigné pour cette mission.

Appelé à prendre position sur ce document, le Conseil communal décida, lors de sa séance du 19 mars 1985, de mettre fin à l'affiliation de la commune à l'Opération de Rénovation rurale. En conséquence, cette Opération de Rénovation Rurale ne fut jamais validée par les autorités régionales.

Le dossier (qui compte 60 pages) se présente en 2 parties :
- des groupes thématiques dédiés à l'économie, à l'agriculture, au logement, au tourisme – environnement – patrimoine et au socioculturel
- des détails par villages

Pour une synthèse, consulter l'annexe 11.

18.2 PROJETS LEADER

18.2.1 Leader II « Penser forêt, agir bois »

Le territoire de la Commune de Vielsalm a participé (période 1994-2000) dans le cadre du programme Leader II, au projet «Penser Forêt – Agir Bois » introduit par l'asbl Valbois de Saint-Hubert, avec à ses côtés les communes de Libin, Bütgenbach et Saint-Vith.

Grâce à des forêts de qualité, à des évolutions technologiques remarquables, à des centres spécialisés reconnus, la filière bois est un pilier pour l'économie wallonne, et plus particulièrement dans l'est de la Belgique. De ce constat et de la mobilisation de tous les acteurs est née l'idée de créer un itinéraire représentatif du territoire et de la filière : la Route du bois. Cette initiative pilote se décline au travers des quatre communes. Au sein de chacune, un comité de pilotage a retenu les plus belles références relatives à la forêt, au bois et à cette filière économique, à savoir les sites et paysages, le patrimoine, les entreprises et les réalisations.

C'est ainsi que l'on peut admirer sur la commune de Vielsalm quatorze sites et paysages (entre autres le parc communal de Vielsalm, la forêt domaniale du Grand Bois, le point de vue depuis le rocher de Hourt), huit patrimoines (tels que la glacière d'Hermanmont, l'intérieur du château de Commanster, et diverses maisons à colombages), sept entreprises (comme le DNF, les Hautes Ardennes, le zoning de Burtonville,) et trente-cinq réalisations (la nouvelle bibliothèque de Vielsalm, le syndicat d'initiative, etc.).

Vielsalm a reçu également un soutien financier pour la réalisation d'un ponton et kiosque en bois sur le lac, servant d'aire d'accueil pour promeneurs, pêcheurs, artisans, groupes musicaux et folkloriques. C'était là un premier équipement public, valorisant à la fois l'utilisation du bois et l'eau, et permettant à plus de 100.000 visiteurs par an de venir jouir du calme, de la détente et de la pêche[103].

Par ailleurs, le projet « Centre de la compétence pour le bois » de la Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique a été réalisé dans le cadre de ce programme Leader II ; il s'adresse aux entreprises et organisations de la filière bois dans l'Est de la Belgique, en Région wallonne et dans les pays voisins.

18.2.2 Projet Leader + « Innovaction »

En 2002, les communes de Vielsalm et de Manhay se sont associées dans le cadre du programme européen Leader +, qui succédait au programme Leader II, afin de constituer un Programme de Développement Stratégique. Ce dossier n'a pas été retenu.

Ce PDS avait pour thème fédérateur « La valorisation des ressources naturelles et culturelles », compte tenu des ressources naturelles très importantes de la zone, de la volonté des habitants de les préserver et de mieux les valoriser. Les sept fiches-projets rentrées se basaient sur trois objectifs :

1. L'offre de nouveaux produits et/ou renforcement des produits existant dans la zone (l'artisanat dans le secteur du bois et de la pierre, les produits régionaux alimentaires, la valorisation des eaux minérales, le produit touristique de santé – remise en forme, et les produits touristiques de visites découvertes et d'activités nature).

[103] PDS Leader + pour Vielsalm et Manhay

2. L'offre de nouveaux services et/ou renforcement de la qualité des services existant dans la zone (services d'accompagnement de guides nature pour les touristes, services d'animations pédagogiques pour les groupes scolaires, service de guidance et de suivi scientifique des éleveurs de chevaux de trait, services de sensibilisation des enfants à la culture et à la langue wallonne, renforcement de l'offre locale d'attelage pour les randonnées équestres).
3. Cette offre de requalification ou de création de nouveaux produits et services passe souvent par l'acquisition de nouvelles compétences, par la mise en place de mesures préalables visant à la réduction de la prise de risques par les investisseurs privés et/ou publics, par de nouvelles formes de partenariat et d'organisation, par la sensibilisation préalable des acteurs à la notion d'économie d'échelle, de masse critique, de pôles fédérateurs, par des investissements en commun dans le secteur agricole, par la recherche en commun de nouveaux marchés ou de nouvelles technologies et par l'offre combinée de produits touristiques ou alimentaires.

Le PDS voulait donc renforcer les secteurs clés de l'économie locale (filière bois, tourisme-agriculture) en cherchant à renforcer les compétences des acteurs locaux (apports d'informations nécessaires à la prise de décision, acquisition de savoir-faire, acquisition de connaissances complémentaires) en mobilisant les acteurs afin de compléter le « grappage » et le travail en réseau au sein d'un même secteur (ex. tourisme) mais aussi au sein de différents secteurs et des deux communes du GAL (ex. forêt, myrtilles, artisanat, tourisme, produits régionaux, espace de promotion/vente).